

Le secteur associatif en Belgique

UNE ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Le secteur associatif en Belgique

UNE ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Cette recherche a été réalisée conjointement par le Centre d'Economie Sociale de l'ULg et par le Hoger Instituut voor de Arbeid de la KU Leuven, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, de Arcopar SCRL et de Dexia Banque Belgique SA.

Décembre 2005



Centre d'Economie Sociale
Michel Marée
Sybille Mertens
Jacques Defourny



Hoger Instituut voor de Arbeid
Patrick Develtere
Peter Raymaekers
Katrien Meireman

Le secteur associatif en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative.

Deze publicatie is eveneens verkrijgbaar in het Nederlands onder de titel :

'Het verenigingsleven in België. Een kwantitatieve en kwalitatieve analyse.'

Une publication de la Fondation Roi Baudouin,

rue Brederode 21 à B-1000 Bruxelles

Cette recherche a été réalisée conjointement par le Centre d'Economie Sociale de l'ULg et par le Hoger Instituut voor de Arbeid de la KULeuven, avec le soutien de Arcopar SCRL et de Dexia Banque Belgique SA.

Auteurs

Centre d'Economie Sociale *Hoger Instituut voor de Arbeid*

- Michel Marée
- Sybille Mertens
- Jacques Defourny
- Patrick Develtere
- Peter Raymaekers
- Katrien Meireman

Coordination pour la Fondation Roi Baudouin

- Guido Knops, directeur
- Benoit Fontaine, conseiller de programme
- Fabrice de Kerchove, responsable de projet
- Saïda Sakali, responsable de projet
- Pascale Criechemans, assistante
- Mathieu Molitor, assistant

Graphisme

Tabeoka

Imprimeur

Peeters nv

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur le site www.kbs-frb.be

Dépôt légal: D/2005/2848/25

ISBN: 2-87212-477-2

Décembre 2005

Avec le soutien de la Loterie Nationale.

Sommaire

AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 Guide terminologique du secteur associatif Synthèse	9
CHAPITRE 2 Lecture commentée des chiffres du compte satellite des ISBL Synthèse	19
CHAPITRE 3 Analyse de l'emploi salarié dans les ASBL Synthèse	49
CHAPITRE 4 Les fondations d'utilité publique, catalyseurs de la société civile Synthèse	63
CHAPITRE 5 Le point de vue du secteur associatif en Belgique à travers quelques grands acteurs Synthèse	69
ANNEXE Liste des fédérations et confédérations interrogées Références bibliographiques Nomenclature des activités associatives	83
RÉSUMÉ	89

A PROPOS DES CENTRES DE RECHERCHE

Ce travail a été réalisé conjointement par deux équipes de recherche qui ont combiné leurs expertises respectives : le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège, dirigé par Jacques Defourny, s'est appuyé sur ses nombreux travaux visant à améliorer l'appréhension économique et statistique du secteur associatif, tandis que le groupe de recherche "Développement durable, société civile et participation" du Hoger Instituut voor de Arbeid de la KULeuven, dirigé par Patrick Develtere, a apporté son expérience de recherche sur les dimensions sociales et politiques du secteur ainsi que sur les fondations.

Avant-propos

En Belgique, comme dans bon nombre d'autres pays européens, les associations occupent une place importante dans la société, que ce soit en remplissant des missions d'intérêt général ou en apportant des solutions novatrices aux nouveaux défis sociaux.

Des études récentes ont révélé que près d'un salarié sur dix travaille pour le secteur associatif. Les quelque 120.000 associations recensées en Belgique en 2004 contribuent au PIB à concurrence de 5%, ce qui représente une valeur ajoutée de près de 12 milliards d'euros.

Dans le cadre de son programme 'Société civile', la Fondation Roi Baudouin s'attache à aider le secteur associatif à optimiser l'impact de son action. Pour ce faire, il est essentiel d'évaluer le poids socio-économique de ce secteur et sa valeur ajoutée dans l'économie du pays. Tel est l'objectif de l'étude réalisée par le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège et le Hoger Instituut voor de Arbeid de la KU Leuven.

Une série d'interviews réalisées auprès de décideurs actifs au sein du secteur associatif clôturent le rapport.

La Fondation remercie les auteurs pour la qualité et la précision du travail réalisé.

Fondation Roi Baudouin,
Décembre 2005

Introduction

En Belgique, comme dans beaucoup d'autres pays, le secteur associatif est fortement impliqué dans l'organisation de nombreux services dits "d'intérêt général". En effet, une part importante des services relevant de la santé, de l'action sociale, de la formation ou de la culture sont le fait de groupements associatifs qui, à côté du secteur public, cherchent à répondre aux besoins de la collectivité. Certains domaines sont même, plus encore que les précédents, occupés très majoritairement sinon exclusivement par le monde associatif : clubs sportifs, mouvements de jeunes, défense des droits civiques, etc.

Dans de nombreux cas, les associations remplissent également une fonction d'innovation sociale et économique : grâce au bénévolat et aux dons, caractéristiques des initiatives de la société civile, elles peuvent répondre de manière novatrice à des demandes non solvables qui, sans elles, resteraient insatisfaites. Elles font alors émerger progressivement des réponses structurées à de nouveaux besoins sociaux ; elles permettent ainsi le développement de champs d'activités porteurs d'emplois et de mieux-être collectif, souvent en s'appuyant, au moins en partie, sur des financements publics. De nombreux services dits "de proximité" en constituent de beaux exemples.

La place occupée par le monde associatif dans nos sociétés semble de mieux en mieux reconnue, aussi bien par l'opinion publique que par les pouvoirs publics. En témoignent par exemple la constitution, en Flandre, du *Verenigde Verenigingen* (les associations associées) et du côté francophone, les jalons posés en vue d'un "Pacte associatif" qui consacrerait un ensemble d'engagements réciproques entre associations et autorités publiques. On peut bien sûr aussi noter les négociations qui, depuis quelques années, portent sur le statut et les barèmes salariaux des travailleurs du secteur dit "non marchand", dont les associations constituent une composante importante. Enfin, contribue également à cette reconnaissance la fonction centrale que les associations exercent dans des domaines qui sont de plus en plus à l'avant-plan de l'actualité, comme la protection de l'environnement, la santé publique ou encore l'aide au développement.

Mais n'y a-t-il pas là un paradoxe ? L'économie mondiale est, depuis une trentaine d'années en pleine mutation ; nous vivons aujourd'hui à l'heure de la mondialisation, des délocalisations, de l'émergence de nouvelles puissances économiques, de l'exacerbation des phénomènes de concurrence,... Dans ce contexte, compétitivité, productivité, rationalisation, réduction des coûts sont des leitmotivs du discours dominant, et un des enjeux actuels des économies dites développées (et en particulier des économies européennes) réside dans le maintien de leur position concurrentielle et de leur niveau d'emploi. Dans ces conditions, malgré les progrès qu'on vient de souligner, la perception du secteur associatif reste souvent problématique. Les associations sont-elles à la hauteur des défis contemporains ? Ne sont-elles pas souvent caractérisées par la précarité des emplois et les limites du bénévolat ? Ne forment-elles pas un secteur toujours à la recherche de nouvelles subventions et occupant une position marginale dans l'économie et la société ?

Cette dernière image d'un secteur subventionné en marge de la "vraie" économie ne résiste pas longtemps à l'analyse. Bien mieux qu'hier, de nombreux travaux soulignent aujourd'hui les fonctions économiques que les activités non marchandes en général et associatives en particulier jouent dans les sociétés contemporaines. Il n'empêche, beaucoup reste encore à faire pour dépasser des visions stéréotypées et pour mettre en lumière les rôles et les contributions spécifiques des associations à nos économies et à nos sociétés en général. Bien sûr, divers sujets ont déjà fait l'objet d'études et de publications. Mais ces travaux se focalisent en général sur un aspect particulier du secteur associatif et n'en offrent pas une vision globale : tantôt, c'est une branche ou un type particulier d'activités qui est traité, tantôt ce sont des questions pointues et relativement techniques qui sont abordées, par exemple à l'intention des décideurs politiques.

C'est dans ce contexte qu'est née l'idée du présent volume qui, sans prétendre à l'exhaustivité, a pour ambition de saisir d'emblée le secteur associatif dans son ensemble et d'aborder des questions socio-économiques majeures qui dépassent les frontières de ses multiples branches d'activités. En outre, même s'il se veut précis et rigoureux, ce rapport vise à être abordable par un large public.

Est attaqué en premier lieu le problème de l'identification du secteur : qu'entend-on exactement par "secteur associatif" ? Quelles formes juridiques ce terme recouvre-t-il ? Qu'est-ce qui distingue fondamentalement les associations des entreprises classiques et du secteur public ? Ces questions sont traitées dans un premier chapitre intitulé *"Guide terminologique du monde associatif"*, qui a pour objectif d'accompagner le lecteur dans le dédale des termes et des concepts qui sont employés pour désigner les associations : "ASBL", "institutions sans but lucratif"(ISBL), "société civile", "secteur non marchand", "économie sociale", ...

En deuxième lieu se profile la question de la mesure quantitative des activités associatives : combien de personnes travaillent dans les associations ? Quelle est leur "valeur ajoutée", c'est-à-dire leur contribution au produit national ? A combien s'élèvent les subventions publiques dont bénéficient les associations ? Quels coûts doivent-elles supporter ? Ces interrogations forment la trame des trois chapitres suivants. Le chapitre 2, *"Lecture commentée des chiffres du compte satellite des ISBL"*, donne un aperçu des principaux enseignements qu'il convient de tirer des tableaux produits par l'Institut des comptes nationaux et qui ont tout récemment et pour la première fois, fourni une analyse chiffrée des associations sur le plan macroéconomique. Le chapitre 3, *"Analyse de l'emploi salarié dans les ASBL"*, complète les données du compte satellite (qui portent sur l'ensemble du pays) en proposant une analyse régionale de l'emploi associatif. Quant au chapitre 4, *"Les fondations d'utilité publique, catalyseurs de la société civile"*, il met en exergue, par quelques chiffres-clés, le rôle croissant joué en Belgique par ce type particulier d'organismes que sont les fondations.

Enfin, le dernier chapitre, *"Le point de vue du secteur associatif en Belgique à travers quelques grands acteurs"*, s'inscrit dans une optique plus qualitative : en synthétisant les avis recueillis directement auprès des responsables d'un ensemble de fédérations et confédérations d'associations, il permet de mieux cerner la perception des acteurs eux-mêmes et, ce faisant, il donne un aperçu des enjeux majeurs et des problèmes rencontrés par le secteur. Il s'agit là d'une ébauche de ce que pourrait être un "baromètre" du monde associatif, à l'image de ceux qui existent déjà dans d'autres domaines.

Chapitre 1

GUIDE TERMINOLOGIQUE DU SECTEUR ASSOCIATIF

En dépit du rôle fondamental qu'il joue dans la satisfaction des besoins individuels et collectifs, le secteur associatif semble encore relativement mal identifié. Il n'est dès lors pas inutile de s'atteler ici à un exercice de définition et de proposer au lecteur une sorte de "table d'orientation" lui permettant de s'y retrouver dans les différents vocables rencontrés, tant dans le nord que dans le sud du pays. Concrètement, celle-ci s'articulera autour des deux questions suivantes :

- *Que doit-on entendre en Belgique par "association" et "secteur associatif" ?*
- *Que désignent précisément les vocables "non-marchand", "économie sociale", "société civile",... et comment situer le secteur associatif par rapport aux réalités que ces termes recouvrent ?*

DES "ASSOCIATIONS" AUX "ISBL"

Il est possible d'appréhender le monde des associations sous différents angles : sociologique, en insistant sur sa dimension d'acteur ou de "mouvement social", politique en privilégiant son rôle dans l'espace public en tant qu'expression de la société civile organisée, économique pour souligner un ensemble d'entités qui produisent des biens et services en mobilisant des ressources financières ou humaines (travailleurs rémunérés, bénévoles,...).

Sans du tout nier l'importance des deux premiers angles d'approche, qui apparaîtront d'ailleurs ci et là, c'est l'analyse économique qui sera privilégiée car c'est sans doute elle qui fait le plus défaut, du moins à l'échelle de l'ensemble du secteur associatif.

Dans cette perspective, on peut noter que le Système Européen des Comptes Nationaux (SEC) reconnaît l'existence d'"institutions sans but lucratif" (ISBL) : l'ISBL y est définie comme une organisation "créée pour produire des biens ou des services et à laquelle son statut interdit de procurer un revenu, un profit ou tout autre gain financier à l'unité qui la crée, la contrôle ou la finance¹. Cependant, l'appréhension statistique du secteur associatif a surtout progressé grâce aux travaux réalisés dans le cadre d'un vaste projet de recherche mené au niveau international depuis une quinzaine d'années sous la coordination d'une équipe de la Johns Hopkins University aux Etats-Unis. En effet, ce "Comparative Nonprofit Sector Project" avait précisément pour objectif premier de construire une définition commune du "secteur sans but lucratif" opérationnelle dans tous les pays, au-delà des particularités nationales et de la diversité des formes que peut revêtir ce secteur. Comme en plus la Division Statistique des Nations Unies a entériné les résultats de cette démarche et que l'Institut des comptes nationaux vient de construire le premier "compte satellite des institutions sans but lucratif" (voir chapitre 2), cette définition apparaît aujourd'hui incontournable.

Le secteur associatif en tant qu'ensemble d'institutions sans but lucratif (ISBL)²

Le secteur des ISBL rassemble les entités qui satisfont aux cinq critères suivants :

- (1) Ce sont des organisations, c'est-à-dire qu'elles ont une existence institutionnelle.
- (2) Elles ne distribuent pas de profits à leurs membres ou à leurs administrateurs.
- (3) Elles sont privées, séparées institutionnellement de l'Etat.
- (4) Elles sont indépendantes, au sens où elles ont leurs propres règles et instances de décision.
- (5) Enfin, l'adhésion à ces organisations est libre et celles-ci sont capables de mobiliser des ressources volontaires sous la forme de dons ou de bénévolat.

Le critère (1) exclut des associations les groupements informels et temporaires, mais n'exclut en rien les associations de fait qu'on évoquera plus loin. Le critère (2) exprime la nature *non lucrative* des ISBL, qui les distingue fondamentalement du secteur privé dit "traditionnel" ou "capitaliste", essentiellement guidé par la recherche du profit et la rémunération du capital. Précisons que le fait, pour les ISBL, de ne pas

¹ Commission des Communautés européennes/Eurostat (1996) - ² D'après Salamon et Anheier (1994)

distribuer de profit n'interdit pas la réalisation d'un excédent (quand, pour une année donnée, les rentrées financières sont supérieures aux coûts), pour autant que celui-ci soit utilisé directement pour la poursuite des objectifs de l'association. Le critère (3) signifie que les ISBL sont des entités *distinctes des pouvoirs publics*. N'appartenant pas à la sphère étatique, elles jouissent d'une large autonomie, comme le précise le critère (4)³. Enfin, le critère d'adhésion libre (5) insiste sur l'engagement volontaire des personnes concernées, qui se traduit en général par la présence de bénévoles (ne fut-ce qu'au conseil d'administration) et/ou de donateurs.

En pratique, même si la définition des ISBL n'insiste guère sur la "dynamique associative", l'application de ces critères au contexte belge revient à circonscrire un champ qui englobe la totalité des associations et uniquement celles-ci, à la réserve près que les ISBL incluent également les fondations. Le tableau 1.1 montre cette correspondance étroite entre le concept d'ISBL et celui du secteur associatif, d'autant plus que le statut de fondation ne représente pas plus de 3% du total, tant en nombre d'organisations qu'en termes d'emplois.

TABLEAU 1.1. Les associations ou "institutions sans but lucratif" dans le contexte belge⁴

FORMES JURIDIQUES	DÉFINITION
Association sans but lucratif (ASBL)	"L'association sans but lucratif est un groupement doté de la personnalité juridique et "qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel" (loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002).
Association internationale sans but lucratif (AISBL)	"Associations ouvertes aux Belges et aux étrangers, qui ont leur siège social en Belgique et qui poursuivent un but non lucratif d'utilité internationale. L'association internationale sans but lucratif est celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel" (loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002).
Fondation d'utilité publique	"La création d'une fondation est le résultat d'un acte juridique émanant d'une ou de plusieurs personnes physiques ou morales consistant à affecter un patrimoine à la réalisation d'un but désintéressé déterminé (...). Une fondation peut être reconnue d'utilité publique lorsqu'elle tend à la réalisation d'une oeuvre à caractère philanthropique, philosophique, religieux, scientifique, artistique, pédagogique ou culturel" (loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002).
Association de fait	Groupement de personnes sans personnalité juridique.

³ C'est en raison de ce quatrième critère que les mutualités (ou mutuelles), qui ne poursuivent pas une finalité lucrative, ne sont pas considérées en Belgique comme des ISBL. En effet, étant soumises à la tutelle de l'Office de contrôle des mutualités, leur gestion n'est pas autonome aux yeux de l'Institut des comptes nationaux.

⁴ Il conviendrait en principe d'ajouter à ce tableau les unions professionnelles, pour lesquelles une législation spécifique existe (loi du 31 mars 1898). Aujourd'hui toutefois, la grande majorité de ces organismes sont constitués sous la forme d'ASBL. Font en principe également partie des ISBL les établissements en charge de la gestion du temporel des cultes comme les fabriques d'église, ainsi que les fondations privées nouvellement instituées par la loi du 2 mai 2002.

On remarque que les ASBL, les AISBL et les fondations sont toutes régies par la récente loi du 2 mai 2002⁵, qui a pour la première fois modifié celle du 27 juin 1921 par laquelle la personnalité juridique avait été reconnue aux associations :

- Les *associations sans but lucratif* (ASBL) représentent sans nul doute la principale composante du monde associatif belge. Leur nombre s'élevait à 113 513 au 31 décembre 2004 (voir tableau 2). De ce chiffre, il faut toutefois retirer les ASBL qui ont cessé toute activité sans pour autant publier d'acte de dissolution au Moniteur belge. A titre indicatif, sur la base d'un sondage effectuée en 1995 par l'Université de Liège, on a pu estimer à environ 62% la proportion des ASBL répertoriées toujours actives à cette date.
Parmi les ASBL en activité, on en dénombre plus de 15 000 qui emploient du personnel rémunéré sur fonds propres (c'est-à-dire donnant lieu à des déclarations à l'ONSS, par opposition au personnel qui est mis à leur disposition par les pouvoirs publics). Le chapitre 3 de la présente étude analysera de manière plus approfondie l'emploi associatif dans les années récentes (1998 et 2002).
- Les *associations internationales sans but lucratif* (AISBL) constituent un cas particulier des ASBL et sont sans doute appelées à jouer un rôle croissant en Belgique, du fait de la place occupée par Bruxelles sur la scène internationale.
- Les *fondations d'utilité publique* (anciennement appelées "établissements d'utilité publique"), bien que nettement moins nombreuses que les ASBL (tableau 2), jouent un rôle important en raison des fonds qu'elles mobilisent au bénéfice d'objectifs philanthropiques, scientifiques ou culturels. Le chapitre 4 donne un aperçu de l'importance des fondations d'utilité publique en Belgique. Sur le plan international, l'European Foundation Centre, qui regroupe un nombre croissant de fondations en Europe, utilise une définition communément admise : "Les fondations sont des organisations sans but lucratif qui disposent d'une source de revenus autonome et fiable, provenant (généralement mais pas exclusivement) d'une donation ou d'un capital. Les fondations ont leur propre organe de direction. Elles poursuivent des objectifs éducatifs, culturels, religieux, sociaux ou autres en octroyant des aides à des associations, des institutions caritatives, des établissements d'enseignement, des individus, ou encore en mettant elles-mêmes des programmes sur pied".

TABLEAU 1.2. Nombre d'ASBL et de fondations d'utilité publique en Belgique (au 31/12)

	ASBL		FONDATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE
	TOTAL	ASBL Employant du personnel salarié sur fonds propres	
1995	90.447	9.370	392
1996	93.679	9.979	402
1997	96.461	10.695	410
1998	99.143	11.436	410
1999	101.770	12.280	415
2000	104.432	12.956	423
2001	107.160	13.588	432
2002	109.687	13.841	435
2003	111.649	14.255	437
2004	113.513	15.170	439

Source : Institut national des statistiques

⁵ Moniteur belge du 11 décembre 2002.

Quant aux *associations de fait*, ce sont des associations qui, parce qu'elles ne se conforment pas à la loi du 2 mai 2002, n'ont pas la personnalité juridique. En particulier, elles ne déposent pas leurs statuts au greffe du tribunal de première instance ni ne publient ces derniers dans les annexes du Moniteur belge, comme il est d'obligation pour les ASBL et AISBL. Mais si elles ne sont pas en soi des personnes morales, les associations de fait ont bien une existence institutionnelle (comme le prescrit le critère (1) de la définition des ISBL), dont les indices peuvent être la délimitation claire d'une structure, la continuité des objectifs et des activités, la constitution et le respect d'une charte,... C'est dans cette catégorie qu'on doit classer la multitude d'associations qui développent leurs activités sans statut juridique formel, et ce dans des domaines extrêmement variés⁶. Ces associations mobilisent essentiellement du travail bénévole et en général n'ont pas de personnel rémunéré. Toutefois, parmi les associations de fait en Belgique, on relèvera aussi les partis politiques et les syndicats, exemples qui démontrent que certaines associations de fait peuvent constituer une organisation de taille importante et engager du personnel.

SITUER LES ASSOCIATIONS DANS LA SOCIÉTÉ

Les associations sont des composantes importantes de la société moderne. Mais qu'est-ce qui les distingue, concrètement, d'autres grandes sphères de la société, telles que la sphère familiale, la sphère politique ou le marché ? Les associations sont en fait souvent assimilées à la "société civile organisée" ou encore, en néerlandais, au "maatschappelijk middenveld". Ce concept, difficilement traduisible dans une autre langue, est souvent confondu, dans la littérature néerlandophone, avec celui de "société civile", dont il se distingue pourtant par le fait que le "maatschappelijk middenveld" constitue plutôt un instrument empirique, tandis que les termes de "société civile" ont plutôt une signification normative⁷.

Associations et société civile

Tapez "civil society" ou "société civile" dans n'importe quel moteur de recherche et vous serez submergé de références. Il est dès lors étonnant qu'il n'existe pas de description uniforme et précise de ce terme. Diverses tentatives vont certes dans ce sens. Habermas, notamment, en donne une définition fonctionnelle : "La 'Zivilgesellschaft' désigne toutes les associations, organisations et mouvements nés plus ou moins spontanément, qui font en sorte de répercuter dans la sphère politique les préoccupations qui émergent (...) dans la sphère privée à propos de problèmes de société"⁸.

Aujourd'hui, il n'existe pas encore de consensus scientifique sur ce qu'est la "société civile". En revanche, ce qu'elle n'est pas semble faire l'unanimité. Alexander définit la société civile en ces termes: "une sphère d'action, qui est analytiquement indépendante de l'Etat et du marché, mais aussi d'autres sphères, et qui peut aussi s'en différencier de manière empirique, avec d'éventuelles gradations"⁹. En d'autres termes, la société civile est totalement autonome tant par rapport à l'Etat que par rapport au marché et à la sphère privée.

Bien qu'aucune définition de la "société civile" ne fasse l'unanimité parmi les scientifiques, nous constatons que cette notion est de plus en plus souvent adoptée tant dans le discours que dans les pratiques politiques. Les organisations internationales et les instances européennes entre autres, utilisent de plus en plus les termes de "société civile" ou de "société civile organisée" pour désigner une multitude d'associations et d'organisations qui représentent une certaine opinion publique et qu'elles veulent impliquer dans le dialogue politique.

6 Il est évidemment très difficile de dénombrer toutes ces associations de fait. A titre indicatif, on peut noter qu'une enquête sur la vie associative menée en 1990 par le Centre d'Economie Sociale de l'ULg dans deux communes wallonnes, avait identifié pratiquement autant d'associations de fait que d'ASBL - 7 Elchardus, Huyse & Hooghe (2000) - 8 Habermas (1992) - 9 Alexander (1998).

ONG

La "société civile organisée" se compose d'une multitude d'associations et d'organisations. A côté des partenaires sociaux reconnus – les syndicats et les organisations patronales – on fait souvent référence aux organisations dites non gouvernementales (ONG). Bien que l'adjectif "non gouvernemental" mette particulièrement l'accent sur le caractère autonome de ces associations, la plupart des définitions de l'ONG reprennent tous les critères s'appliquant aux ISBL. Les ONG sont créées dans le but de poursuivre des objectifs spécifiques (comme la protection de l'environnement) ou de fournir des services à certains groupes cibles (les jeunes, par exemple). En Belgique, à l'instar de nombreux pays, le terme est généralement utilisé pour désigner des organisations actives dans le domaine de la coopération au développement.

Associations et "maatschappelijk middenveld"

Comme évoqué précédemment, le terme néerlandais "maatschappelijk middenveld" contient une connotation intraduisible en anglais et en français. Il évoque une sorte de "terrain intermédiaire" entre le citoyen et la sphère politique. Plus précisément, les organisations et associations qui forment le "maatschappelijk middenveld" agissent sur l'opinion, elles collectent les avis de leurs membres et les transmettent au système politique. Elchardus, Huyse et Hooghe rassemblent tout cela sous le dénominateur "bemiddeling"¹⁰ ou médiation. Le "maatschappelijk middenveld" rassemble les idées éparses de la population et les canalise vers les pouvoirs publics. Il ne s'agit donc pas d'une médiation directe entre le citoyen et la politique. Pour définir le "maatschappelijk middenveld", il importe en outre d'épingler le fait qu'il fonctionne de manière entièrement autonome et indépendante du monde politique et du marché. Elchardus, Huyse et Hooghe font de cette autonomie la "caractéristique la plus marquante du 'maatschappelijk middenveld' : sans autonomie organisationnelle, les organisations du 'maatschappelijk middenveld' ne sont pas en mesure de remplir ou de concrétiser correctement leur fonction de médiation entre citoyen et pouvoirs publics".

La définition fonctionnelle de ce concept est donc formulée comme suit : le "maatschappelijk middenveld" fait office d'intermédiaire entre le citoyen et la politique, il remplit un rôle structurel de manière totalement indépendante tant de la sphère politique que de la sphère économique.

Elchardus, Huyse et Hooghe distinguent plusieurs formes de "middenveld", d'interaction structurelle et autonome entre citoyens et pouvoirs publics¹¹. Ils établissent ainsi une distinction entre, d'une part, les organisations "piliers" ou "coupoles", qui s'articulent sur le plan structurel/fonctionnel et remplissent différentes fonctions en même temps, et, d'autre part, les organisations qui ne s'articulent ni structurellement ni fonctionnellement. Ces deux types d'organisations peuvent revêtir un caractère tant idéologique que non idéologique.

SITUER LES ASSOCIATIONS DANS L'ÉCONOMIE

Les associations ou ISBL jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins individuels et collectifs; ce sont donc des acteurs importants de la vie économique. Mais où se situent-elles exactement au sein de la sphère économique ? Selon le point de vue adopté, on peut alternativement rattacher le monde associatif à deux sous-ensembles de l'économie : le *secteur non marchand*, d'une part, ou l'*économie sociale*, d'autre part.

Les associations, des entités non marchandes

L'expression "secteur non marchand" ou, plus brièvement, "non-marchand", est généralement utilisée depuis une trentaine d'années en France et en Belgique francophone pour désigner certains producteurs, tant privés que publics, au sein de l'économie. L'équivalent, du côté néerlandophone, est le vocable "social profit sector", qui est notamment utilisé par la CENM, ou Confédération des Entreprises Non marchandes (CSPO, *Confederatie van de Social Profit Ondernemingen*)¹².

¹⁰ Elchardus, Huyse & Hooghe (2000) - ¹¹ Elchardus, Huyse & Hooghe (2000) - ¹² On rencontre toutefois aussi en Flandre l'expression de "non profit sector" pour désigner le secteur non marchand. Toutefois, cette dernière présente le désavantage d'induire une confusion avec le nonprofit sector anglo-saxon qui ne regroupe que les nonprofit organizations, c'est-à-dire les ISBL.

Qu'est-ce qu'un producteur non marchand ? On peut le définir comme un producteur qui recourt à d'autres ressources monétaires que le produit des ventes sur un marché. Parmi les ressources dites "non marchandes", on distingue d'une part les ressources provenant de prélèvements *obligatoires* opérés par l'Etat (impôts) et donnant lieu à des mécanismes de financement public (subsidés, primes à l'emploi,...), et d'autre part les ressources mobilisées sur une base *volontaire* (dons, cotisations, travail bénévole,...).

Toutefois, ce critère de définition par les ressources est loin d'être toujours pertinent. En effet, pour diverses raisons, nombre de producteurs *combinent* en pratique des ressources d'origine marchande (ventes) et d'autres d'origine non marchande (subventions, dons,...). Par exemple, une association présente dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle et qui occupe des personnes défavorisées dans un restaurant peut bénéficier d'une aide publique pour sa mission d'insertion, mais elle peut également compter sur des recettes marchandes non négligeables (vente de repas). Autrement dit, les ressources qu'elle perçoit sont *mixtes*. Une telle association doit-elle être qualifiée de marchande ou au contraire de non marchande ? Autrement dit, à partir de quel niveau de ressources extérieures au marché un producteur doit-il être qualifié de non marchand ?

C'est pour éviter de devoir imposer un tel seuil, forcément arbitraire, que l'on convient généralement de considérer comme non marchand tout producteur qui bénéficie de ressources non marchandes *et* qui, simultanément, satisfait soit à un critère supplémentaire (non-marchand au sens large), soit à deux critères supplémentaires (non-marchand au sens restreint), comme l'indique la définition suivante proposée par le Centre d'Economie Sociale de l'ULg et adoptée par la CENM¹³:

DÉFINITION DU SECTEUR NON MARCHAND

Au sens large, le secteur non marchand est l'ensemble des producteurs
(1) bénéficiant de ressources non marchandes (et en particulier de financements publics),
(2) et poursuivant une finalité non lucrative.

Entendu au *sens restreint*, le secteur non marchand regroupe les producteurs satisfaisant aux deux conditions précédentes, et qui, en plus, (3) fournissent des services relevant principalement de la santé, de l'action sociale, de l'éducation ou de la culture.

Le secteur non marchand au sens le plus général du terme se définit donc comme l'ensemble des producteurs qui cherchent à financer leur production autrement que par la vente et qui, en même temps, sont animés d'une finalité non lucrative. Pour faire bref, on peut dire que ces producteurs *ne suivent pas la logique du marché*. De ces producteurs, il arrive que l'on préfère ne retenir que ceux qui sont actifs dans certaines branches d'activités particulières, comme la santé, le social, la culture... Dans cette approche qualifiée de "restreinte" du secteur non marchand, on ajoute donc un troisième critère de définition. C'est généralement dans ce sens restreint qu'il faut entendre l'expression "secteur non marchand" quand elle est utilisée dans la presse ou les textes juridiques, notamment à propos des "accords du non-marchand".

Selon la définition précédente, toutes les associations relèvent bien du secteur non marchand au sens large, puisqu'en général, elles recourent en bonne partie à des ressources non marchandes et que, par définition, elles poursuivent une finalité non lucrative. Mais peut-on pour autant assimiler monde associatif et secteur non marchand ? Certes non, car des organismes autres que des associations satisfont également aux deux critères de la définition : c'est le cas des services publics, des administrations publiques, de certaines entreprises étatiques comme la SNCB, des mutuelles,... Les associations ne constituent donc qu'une partie de l'économie non marchande.

Les associations, composante de l'économie sociale

Introduit en France dans les années septante, le concept d'économie sociale conteste le découpage traditionnel de l'économie en deux pôles, le secteur privé "capitaliste" (c'est-à-dire à but de profit) et le secteur public ou "étatique". Il se fonde sur l'existence de très nombreux acteurs économiques qui ne peuvent se rattacher ni à l'un ni à l'autre de ces pôles : en effet, ces producteurs ne relèvent pas du secteur privé au sens traditionnel, car ils ne recherchent pas le profit; mais ils n'entrent pas non plus dans la sphère publique, car ils s'agit d'initiatives privées gérées d'une manière autonome.

Mais plutôt que d'adopter une approche "en creux" (ni privé à but lucratif, ni public), la notion d'économie sociale présente l'avantage de mettre en lumière les traits spécifiques de ce "troisième secteur". L'intérêt croissant dont l'économie sociale fait l'objet depuis une vingtaine d'années a donné lieu à de nombreux débats et parfois à quelques confusions terminologiques. Pourtant, du côté francophone, la définition donnée par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) s'est imposée depuis 1990 :

DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (approche francophone)

"L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- (1) Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
- (2) Autonomie de gestion
- (3) Processus de décision démocratique
- (4) Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus."

Du côté néerlandophone, c'est en 1997 que le *Vlaams Overleg Sociale Economie* (VOSEC), plate-forme de concertation rassemblant des organisations représentatives d'acteurs revendiquant leur appartenance à l'économie sociale, a proposé la définition suivante :

DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (approche néerlandophone)

"L'économie sociale consiste en un ensemble d'entreprises et d'initiatives dont les objectifs préconisent la réalisation de certaines plus-values sociales, tout en respectant les principes de base suivants: primauté du travail sur le capital, prise de décision démocratique, implantation sociale, transparence, qualité et durabilité. Une attention particulière est consacrée à la qualité des relations internes et externes. Elles commercialisent des biens et des services en veillant à une utilisation économique efficace de leurs moyens afin d'assurer leur continuité et leur rentabilité."

On voit qu'il y a une profonde similitude conceptuelle entre les deux définitions, même si l'approche flamande ajoute une connotation "développement durable" tout en insistant sur la viabilité économique des organismes de l'économie sociale. Dans les deux cas, la notion de non-lucrativité est bien présente, notamment par l'accent mis sur la primauté du travail sur le capital. Mais il convient de souligner que la finalité non lucrative ici visée est moins stricte que celle qui ressort de la définition des associations. En effet, pour les ISBL, toute distribution de profit est exclue (voir encadré 1) : on parle à cet égard de "contrainte de non-distribution". Pour les organismes de l'économie sociale, par contre, la distribution de profits est possible, mais elle n'est pas prioritaire et est subordonnée à d'autres objectifs. Cela signifie que des entreprises commerciales peuvent appartenir à l'économie sociale, pour autant que la distribution du profit ne constitue pas leur objectif premier. Cette contrainte est satisfaite quand, par exemple, les statuts de l'entreprise lui imposent une rémunération *limitée* des apports en capital. Tel est notamment le cas des entreprises revêtant la forme de la "société à finalité sociale" (SFS), ou encore des coopératives qui ont fait l'objet d'une agrégation auprès du Conseil National de la Coopération (CNC).

Ces nuances peuvent sembler subtiles, mais elles sont néanmoins importantes, car elles impliquent que l'économie sociale est plus large et ne se confond pas avec le monde associatif. La définition francophone énumère d'ailleurs explicitement les formes juridiques que peuvent adopter les entreprises de l'économie sociale : associations, bien sûr, mais aussi sociétés (principalement coopératives) et mutualités. Ainsi, de la même manière qu'elles ne constituent qu'un volet du non-marchand, les associations ne représentent qu'une composante de l'économie sociale, même si celle-ci est, quantitativement parlant, la plus importante.

Les associations, composante commune du secteur non marchand et de l'économie sociale

De ce qui précède, on a donc vu que les associations relèvent à la fois du secteur non marchand et de l'économie sociale, mais que ces deux ensembles ne se limitent pas au secteur associatif ; ainsi, le secteur non marchand comprend par exemple les services publics, tandis que l'économie sociale englobe également, entre autres, les coopératives agréées. En fait, non-marchand et économie sociale sont deux sous-ensembles de l'économie dont les associations constituent précisément le point commun. Le tableau 3 est particulièrement éloquent à cet égard. En conjuguant les trois critères de classement que sont la nature des ressources de l'entreprise (ressources marchandes, non marchandes ou mixtes), sa finalité (but lucratif ou but non lucratif) et son caractère privé ou public, il permet de comparer aisément secteur non marchand, économie sociale et monde associatif.

TABLEAU 1.3. Délimitation du secteur non marchand, de l'économie sociale et du monde associatif

Finalité Ressources	SECTEUR PRIVÉ		SECTEUR PUBLIC	
	1. A but lucratif	2. A but non lucratif	3. A but non lucratif	4. A but lucratif
1. Ressources marchandes	Entreprises privées traditionnelles (sauf ci-dessous)	- Coopératives agréées - Sociétés à finalité sociale (SFS)	- Entreprises publiques	- Entreprises publiques
2. Ressources mixtes	Entreprises privées bénéficiant d'un financement public (ex. : délégation de service)	- Associations (ISBL) - Mutualités	- Entreprises publiques - Services publics (hôpitaux)	
3. Ressources non marchandes		Associations (ISBL)	- Services publics - Administrations publiques	

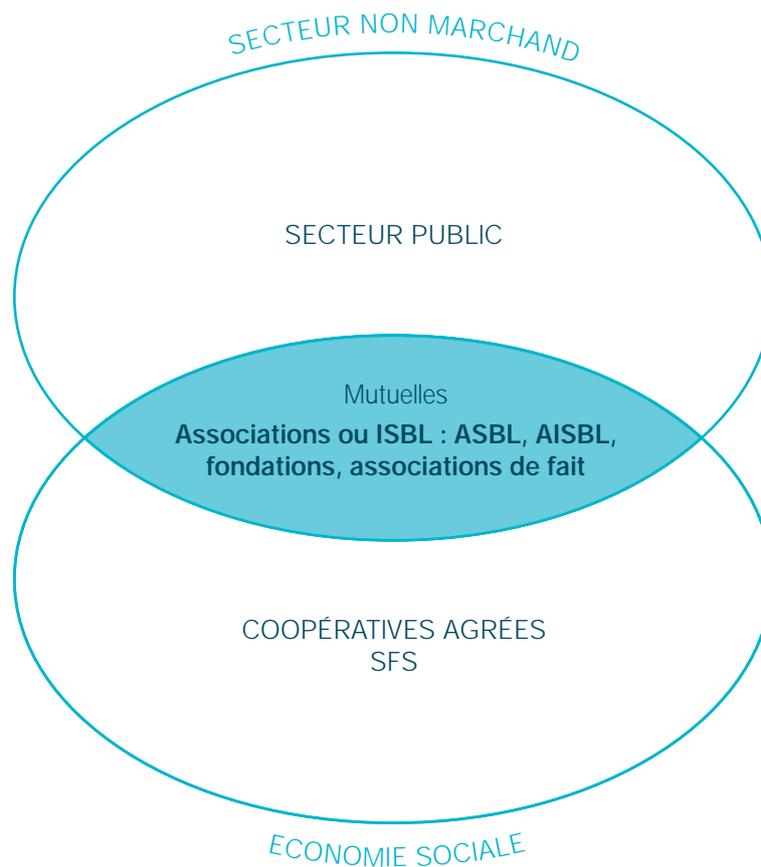
Source : M. Marée et S. Mertens, Centre d'Economie Sociale (ULg). Cases encadrées : secteur non marchand ; cases hachurées : économie sociale.

Dans ce tableau, le non-marchand correspond aux organismes des quatre cases encadrées : ces organismes bénéficient en effet de ressources non marchandes ou mixtes (deuxième et troisième lignes du tableau) et poursuivent une finalité non lucrative (deux colonnes centrales). L'économie sociale est, quant à elle, représentée par les trois cases hachurées : il s'agit en effet d'organismes privés sans finalité lucrative (deuxième colonne). On constate aisément que les associations occupent, avec les mutuelles, les cases qui sont communes au secteur non marchand et à l'économie sociale. Plus précisément, si on fait abs-

traction du cas particulier des mutuelles, on peut dire que le *secteur associatif* représente la *sphère privée du non-marchand* ou, alternativement, *la composante non marchande de l'économie sociale*.

SYNTHÈSE DU CHAPITRE

Nous terminerons ce rapide tour d'horizon terminologique en regroupant en un seul schéma les principaux mots et concepts qui se rapportent au secteur associatif considéré sous l'angle économique. Nous avons ainsi approché les associations par le concept d'ISBL, qui regroupe principalement les ASBL (associations sans but lucratif), les AISBL (associations internationales sans but lucratif), les fondations et les associations de fait. À côté des mutuelles, le secteur associatif constitue à la fois une part du non-marchand (qui comprend également le secteur public) et une part de l'économie sociale (qui inclut également les coopératives agréées et les sociétés à finalité sociale).



Chapitre 2

LE COMPTE SATELLITE DES ISBL 2000-2001

Malgré l'intérêt suscité par le secteur associatif, celui-ci n'est qu'imparfaitement appréhendé par l'appareil statistique existant en Belgique. Tant dans les comptes nationaux que dans les autres sources d'informations officielles, les données relatives aux associations sont noyées dans des ensembles plus larges à partir desquels il est difficile -voire impossible - de reconstituer une statistique globale des associations.

Cette méconnaissance statistique pose problème. Elle prive les décideurs d'informations utiles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques économiques. Plus simplement, pour le grand public, elle occulte l'importance réelle de ces organisations dans la configuration de nos économies.

Ce constat, qui peut être dressé dans tous les pays, est à l'origine du développement, sous l'égide de la Commission Statistique de l'ONU, d'une base méthodologique qui permette de rassembler, un peu partout dans le monde, des informations sur les associations en suivant une approche commune. Cette tâche a été coordonnée par l'Université Johns Hopkins (USA) et s'est concrétisée dans la publication d'un Manuel, le Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts.

La diffusion internationale de ce Manuel vise à favoriser, dans différents pays, l'élaboration de ce qu'on appelle un "compte satellite" des institutions sans but lucratif (ISBL). Comme le mentionne le guide terminologique (chapitre 1), le terme « institution sans but lucratif » est issu du jargon de la comptabilité nationale et désigne, en réalité, les différentes formes associatives et les fondations.

TABLEAU 2.1. Qu'est-ce qu'un compte satellite des institutions sans but lucratif?

Par compte satellite, on entend un ensemble de tableaux statistiques qui peuvent être reliés aux comptes nationaux mais dans lesquels on peut adopter une approche spécifique au champ que l'on étudie et ajouter des éléments qui ne figurent pas dans les comptes nationaux afin de décrire plus fidèlement la réalité économique de ce champ.

Les tableaux du compte satellite des institutions sans but lucratif contiennent des données sur :

- le nombre d'associations
- leurs activités principales
- l'emploi salarié et le bénévolat dans les associations
- la production et la valeur ajoutée des associations
- leurs coûts de production
- leurs ressources marchandes et non marchandes

La Belgique a participé activement à l'élaboration de cette méthodologie internationale et a, dès 2001, testé la faisabilité d'un tel compte satellite. En 2003, la Politique scientifique fédérale a accepté de financer, dans le cadre du programme AGORA, la phase de mise en oeuvre d'un compte satellite annuel des institutions sans but lucratif. La réalisation du projet a été confiée au Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège et à l'Institut des comptes nationaux (ICN), qui a délégué le suivi du projet à la Banque nationale. En février 2004, l'ICN a publié, pour la première fois, des données du compte satellite des institutions sans but lucratif. Elles portent sur les années 2000 et 2001.

Si le compte satellite constitue une avancée sans précédent dans l'amélioration de la connaissance quantitative des associations dans notre pays, son utilité réelle (en termes de compréhension de ce secteur et d'aide à la décision politique) dépend, dans une large mesure, de sa lisibilité auprès d'un public non familiarisé avec la complexité des conventions et du jargon de la comptabilité nationale.

Nous proposons dès lors d'accompagner le compte satellite publié par l'ICN en 2004 par une lecture commentée de ses premiers résultats. Nous intégrons dans cette lecture une mise en perspective internationale. Nous terminons ce deuxième chapitre en posant un pronostic sur l'évolution future du compte satellite belge.

QUELLE RÉALITÉ COUVRE LE COMPTE SATELLITE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF ?

Le secteur associatif belge peut être défini comme l'ensemble des institutions sans but lucratif (ISBL), c'est-à-dire des organisations qui adoptent une forme institutionnelle associative : associations sans but lucratif, fondations, associations internationales sans but lucratif, unions professionnelles, établissements chargés de la gestion du temporel des cultes¹⁴ et associations de fait.

Démographie du secteur associatif

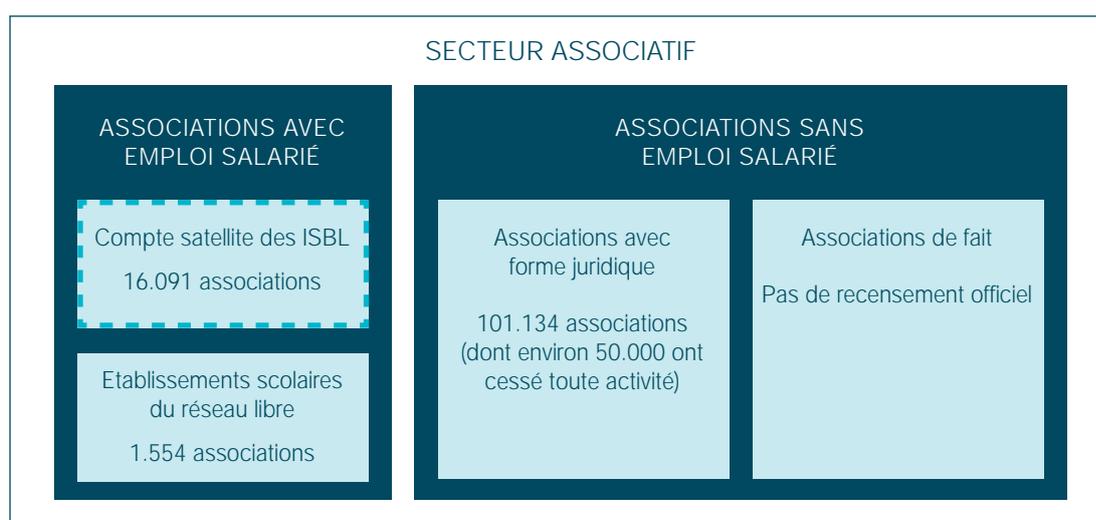
On ne connaît pas le nombre total d'associations en Belgique. Les seules associations qui sont recensées officiellement – et que l'on peut donc dénombrer – sont celles qui possèdent une forme juridique ou qui emploient du personnel salarié. Les autres associations sont des associations de fait. Elles sont probablement très nombreuses, mais on ne dispose d'aucune information officielle à leur sujet.

En 2001, on dénombrait en Belgique près de 119 000 associations qui possèdent une forme juridique et, par conséquent, sont inscrites au registre national des personnes morales (Ministère de l'Intérieur). Parmi ces associations officiellement recensées, 15 % (soit un peu moins de 18 000 associations) emploient des travailleurs salariés¹⁵. Les autres (plus de 101 000 associations) ne fonctionnent qu'avec une main-d'oeuvre bénévole¹⁶. Selon nos estimations, près de la moitié des associations officiellement recensées qui n'emploient pas de travailleurs salariés a probablement cessé toute activité sans pour autant le signaler publiquement. Il n'est donc pas possible d'identifier formellement dans cet ensemble les associations qui sont réellement en activité¹⁷.

La population du compte satellite

Avant de découvrir les résultats du compte satellite, il est important de préciser que le compte satellite des ISBL ne couvre pas l'ensemble du secteur associatif. Comme l'indique le tableau 2, il rassemble exclusivement des informations relatives aux activités menées par les associations qui emploient des travailleurs salariés, à l'exclusion des établissements scolaires du réseau libre dont les pouvoirs organisateurs ont adopté une forme associative.

TABLEAU 2.2. Du secteur associatif au compte satellite des ISBL, Belgique, 2001



Source : *Compte satellite (ICN)*¹⁸

14 Comme par exemple les fabriques d'église - 15 Quelques associations (par exemple des syndicats) emploient des travailleurs salariés sans avoir de personnalité juridique. Elles sont couvertes par le compte satellite - 16 Une association qui s'alloue les services de travailleurs indépendants sans recourir simultanément à du travail salarié ne sera pas considérée comme une association "employeur". Elle est reprise dans l'ensemble des associations "sans emploi salarié" et n'est pas couverte par le compte satellite. Il est cependant abusif de dire qu'elle ne fonctionne qu'avec des bénévoles - 17 Defourny et al. (1997) - 18 Le lecteur trouvera les références complètes des sources statistiques à la fin du rapport.

L'exclusion des 1554 établissements scolaires du réseau libre du compte satellite n'est pas d'ordre conceptuel mais répond plutôt à des considérations pratiques. En effet, les comptes nationaux disposent d'informations agrégées pour l'ensemble des réseaux d'enseignement du pays (enseignement libre, enseignement officiel et enseignement des communautés) mais ils estiment que *"les informations permettant de décomposer ces agrégats en fonction des réseaux ne sont toutefois pas suffisantes pour identifier de façon pertinente les flux relatifs aux associations"*¹⁹.

Sur base des tableaux présentés au chapitre 3 de la présente publication, il est cependant possible d'utiliser la mesure de l'emploi salarié dans les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre (soit 147.527 travailleurs ETP) pour estimer, de manière rudimentaire, la composante associative des agrégats relatifs à l'enseignement délivrés par les comptes nationaux²⁰. Par exemple, on estimera la valeur ajoutée des établissements scolaires du réseau libre en ventilant la valeur ajoutée de la branche "Education" mesurée par les comptes nationaux en fonction de l'importance relative de l'emploi salarié dans les différents réseaux d'enseignement. On veillera dans la suite du texte à compléter les données du compte satellite par quelques estimations sur ce pan du secteur associatif qui n'est actuellement pas couvert par le compte.

QUEL EST LE POIDS ÉCONOMIQUE DU SECTEUR ASSOCIATIF COUVERT PAR LE COMPTE ?

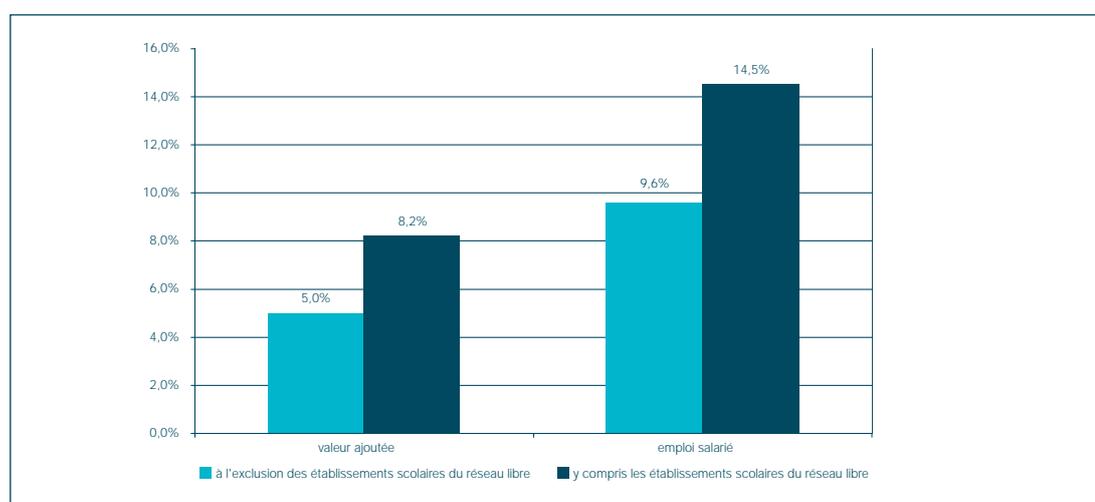
Indicateurs d'ensemble

Le secteur associatif joue un rôle quantitativement important qui peut notamment être apprécié par la contribution de ce secteur au Produit Intérieur Brut (PIB). En 2001, celle-ci s'élevait à 5,0 %, ce qui représentait une valeur ajoutée d'un peu moins de 12 milliards d'euros.

L'emploi associatif est un autre indicateur de l'ampleur de ce secteur. Les associations ont employé, au cours de l'année 2001, 333 878 salariés, ce qui représente 9,6 % de l'emploi salarié intérieur et 18,7 % de l'emploi salarié dans les services.

Lorsqu'on complète les résultats du compte satellite par des données estimées pour les établissements scolaires de l'enseignement libre, la part des associations dans le PIB passe à 8,2 % et leur part dans l'emploi salarié atteint 14,5 % (voir tableau 3).

TABLEAU 2.3. Part du secteur associatif dans l'économie belge, 2001 ⁽¹⁾



(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés

Source : *Compte satellite et comptes nationaux (ICN)*

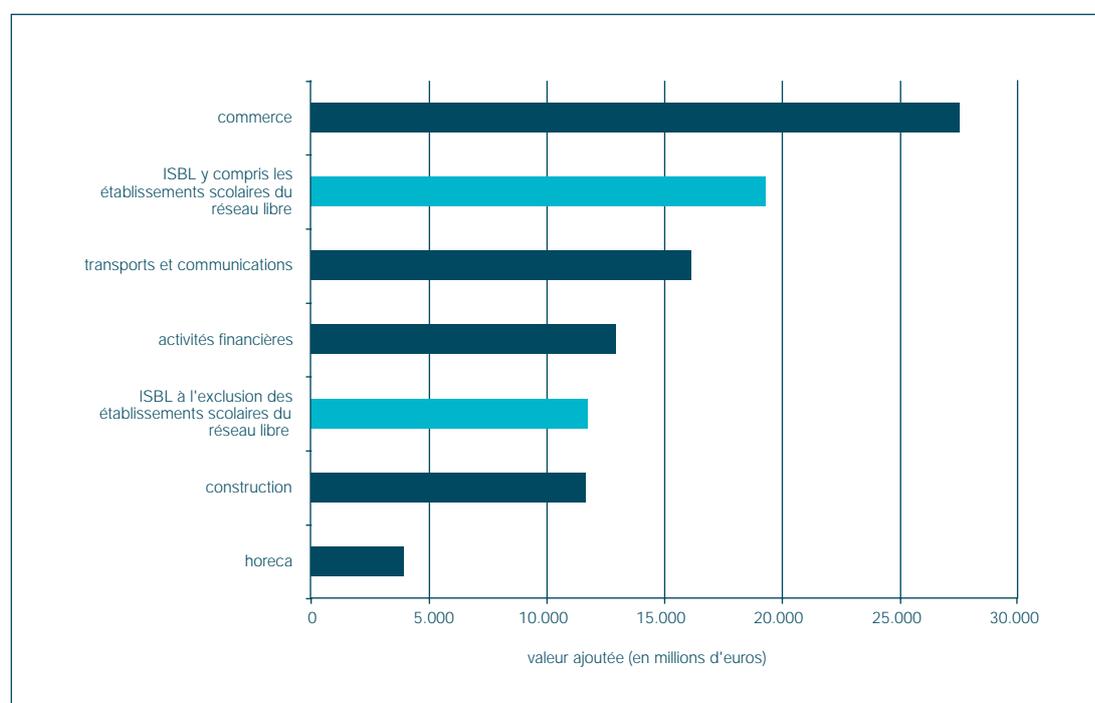
¹⁹ ICN (2004 a) - 20 La mesure de l'emploi salarié en ETP dans les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre concerne l'année 2002 tandis que les autres flux utilisés pour ce pan du secteur associatif sont relatifs à l'année 2001.

Comparaison avec le poids de certaines branches de l'économie belge

Même si le secteur associatif ne constitue pas à lui seul une branche d'activité puisqu'il rassemble des associations actives dans des branches très diverses (voir plus loin), il peut être éclairant de le comparer en taille à certaines branches de l'économie belge (voir tableau 4).

En termes de contribution au PIB, son apport est comparable à celui des branches de la construction ou des activités financières. Si on intègre la valeur ajoutée générée par les établissements scolaires du réseau libre, il dépasse en importance la branche « transports et communication » et son poids économique avoisine les deux tiers de celui de la branche « commerce ».

TABLEAU 2.4. La valeur ajoutée du secteur associatif comparée à celle de certaines branches d'activité, Belgique, 2001⁽¹⁾



(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés

Source : *Compte satellite et comptes nationaux (ICN)*

Importance relative de l'emploi et de la valeur ajoutée

Si on compare l'importance de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les associations (établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre compris), on peut s'étonner de constater que 14,5 % de l'emploi salarié ne réalise que 8,2 % de la valeur ajoutée de l'économie belge. Ce constat renvoie à la question de la productivité des travailleurs. Faudrait-il en conclure que les travailleurs des associations sont particulièrement peu productifs ?

Il faut se garder d'une telle conclusion. On peut en réalité avancer deux explications à ce résultat. Premièrement, une partie du produit intérieur brut est réalisée par le travail des indépendants. Par conséquent, 100 % de l'emploi salarié ne réalise jamais 100 % de la valeur ajoutée. On ne peut donc pas attendre une équivalence entre la part dans l'emploi salarié et la part dans le PIB.

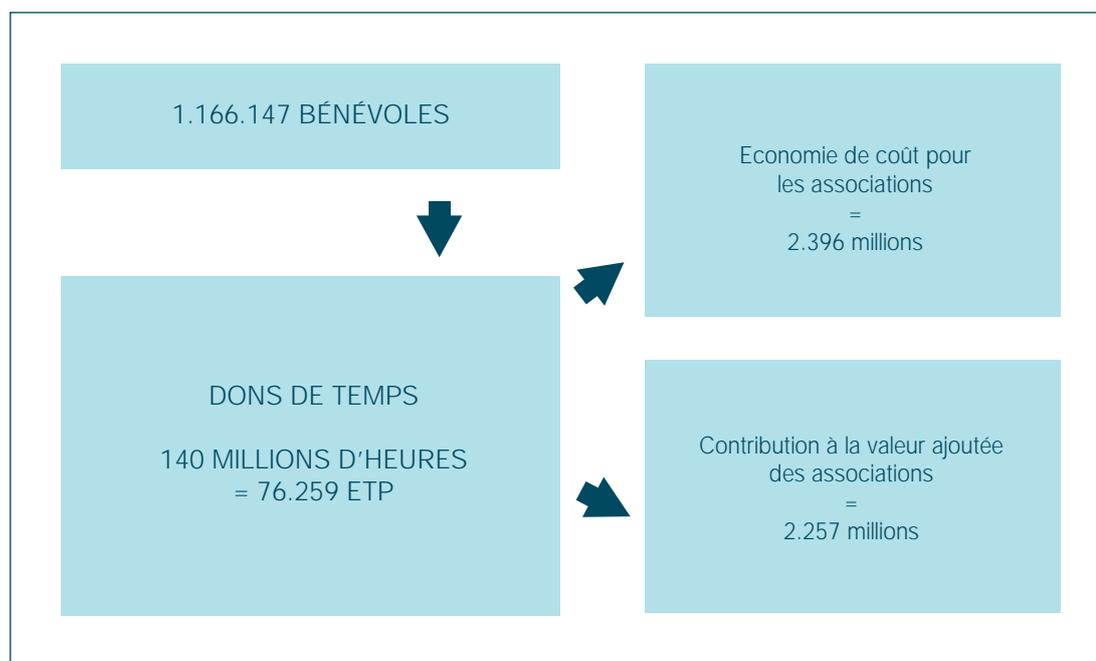
Deuxièmement, et plus fondamentalement, il faut se rappeler que la productivité "apparente" d'un travailleur (c'est-à-dire ce qu'il produit) dépend aussi de la contribution des autres facteurs de production (machines, locaux, terrains, etc.) qui sont utilisés en même temps que lui. Or, les associations utilisent peu d'autres facteurs que le travail et la productivité apparente du travailleur se confond dès lors pratiquement avec sa productivité réelle (c'est-à-dire sa contribution propre à ce qu'il produit), ce qui n'est pas le cas dans des branches d'activité à intensité capitalistique plus marquée au sein desquelles on compte peu d'associations. Dans ces autres branches, une partie importante de la production des travailleurs (et donc de la valeur ajoutée qu'ils génèrent) peut être attribuée en réalité au facteur capital.

La contribution des bénévoles

La mesure de la contribution du secteur associatif à l'économie belge ne tient pas compte d'une caractéristique fondamentale commune à de nombreuses associations : le recours au bénévolat. Le Manuel de l'ONU recommande de compléter la mesure de la production (et de la valeur ajoutée) du secteur associatif par une évaluation, en termes monétaires, de l'activité exercée au sein des associations par les bénévoles. Ceci peut se faire en estimant leur production au coût que les associations auraient à supporter si elles devaient engager des travailleurs salariés pour effectuer les mêmes tâches.

Cette estimation a fait l'objet d'une analyse complémentaire menée par le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège dans le cadre de la publication du compte satellite²¹. Selon nos calculs, les 140 millions d'heures prestées par les bénévoles permettent aux associations d'économiser 2.396 millions d'euros. Cette valorisation monétaire du travail bénévole dans les associations couvertes par le compte conduit à un accroissement de la valeur ajoutée de celles-ci qui atteint 2.257 millions d'euros pour l'année 2001.

TABLEAU 2.5. La contribution des bénévoles dans les associations du compte satellite, Belgique, 2001 ⁽¹⁾



(1) A l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés

Source : Mertens, S, Lefèbre, M. (2004)

Si on rapporte cette valeur ajoutée "augmentée" à une mesure du PIB comprenant également l'apport de ce travail bénévole, on obtient une contribution des associations (hors établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre) au PIB qui atteint 5,9 %

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS ?

Le rassemblement des associations dans un compte satellite ne doit pas masquer la grande diversité qui prévaut dans ce secteur. Cette diversité se remarque notamment au niveau des activités exercées par les associations. De très nombreuses associations exercent même simultanément plusieurs types d'activité. Or, les comptes nationaux en général, et le compte satellite en particulier, procèdent à un classement des organisations en fonction de leur activité principale (par activité principale, on entend celle qui génère la plus grande valeur ajoutée).

Les statistiques ne rendent donc pas compte du caractère "multi-activité" des associations. Ainsi, une association qui forme des travailleurs peu qualifiés en réalisant des chantiers dans le secteur du bâtiment sera considérée comme principalement active dans l'éducation et une association de commerce équitable qui contribue à l'éducation au développement sera classée avec les organisations dont l'activité principale est le commerce.

Traditionnellement, le système de classification par activités utilisé en Belgique est la nomenclature NACE-BEL (inspirée de la nomenclature d'activités NACE en vigueur dans l'Union Européenne). Pour classer les associations, le Manuel de l'ONU recommande d'utiliser une nomenclature spécifique au secteur associatif. Cette nomenclature internationale (dénommée ICNPO) a été traduite et adaptée au contexte belge. Cela a donné naissance à la nomenclature N-ISBL qui comprend six branches d'activité et vingt-deux sous-branches. Cette nomenclature et le contenu des branches d'activité sont présentés en annexe de la présente publication.

Pour l'année 2001, le classement des associations selon leur activité principale révèle une concentration dans trois grandes branches d'activité : l'action sociale ; la défense des droits, intérêts et convictions ; et la culture, les sports et les loisirs.

La répartition des associations entre les branches varie peu lorsqu'on inclut dans le calcul les 1554 établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre (dernière colonne du tableau 6).

TABLEAU 2.6. Répartition des associations par branche N-ISBL, Belgique, 2001⁽¹⁾

Branches N-ISBL	A l'exclusion des établissements scolaires du réseau libre	Y compris les établissements scolaires du réseau libre
1. Culture, sports et loisirs	23,0 %	21,0 %
2. Education et recherche	7,0 %	15,2 %
3. Santé	6,1 %	5,6 %
4. Action sociale	26,2 %	23,9 %
5. Défense des droits, intérêts et convictions	25,6 %	23,3 %
6. Autres activités des associations	12,1 %	11,0 %
TOTAL (en %)	100,0 %	100,0 %
TOTAL (en nbre d'associations)	16.091	17.645

(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés

Source : Compte satellite (ICN)

La répartition de l'emploi salarié associatif

Quand on répartit l'emploi salarié associatif entre les différentes branches d'activité, on observe que les branches de la santé, de l'action sociale et de l'éducation (si on inclut l'emploi dans les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre) sont les employeurs principaux puisqu'elles concentrent plus de 80 % de l'emploi salarié (dernière colonne du tableau 7 ci-dessous). Ce résultat n'est pas étonnant. Dans ses composantes les plus institutionnalisées, le secteur associatif est surtout actif dans la production de services qui sont reconnus et parfois même délégués par les pouvoirs publics. En contrepartie, ceux-ci octroient souvent un soutien financier qui permet aux associations concernées d'embaucher du personnel salarié.

TABLEAU 2.7. Répartition de l'emploi salarié par branche N-ISBL en pourcentage de l'emploi salarié associatif total, Belgique, 2001⁽¹⁾

Branches N-ISBL	A l'exclusion des établissements scolaires du réseau libre	Y compris les établissements scolaires du réseau libre
1. Culture, sports et loisirs	6,5 %	4,3 %
2. Education et recherche	4,0 %	36,3 %
3. Santé	34,7 %	23,0 %
4. Action sociale	33,6 %	22,3 %
5. Défense des droits, intérêts et convictions	7,0 %	4,7 %
6. Autres activités des associations	14,3 %	9,4 %
TOTAL (en %)	100,0 %	100,0 %
TOTAL (en nombre de salariés)	316.682	503.505

(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés

Sources : *Compte satellite et comptes nationaux (ICN), Centre d'Economie Sociale*

La « part de marché » des associations

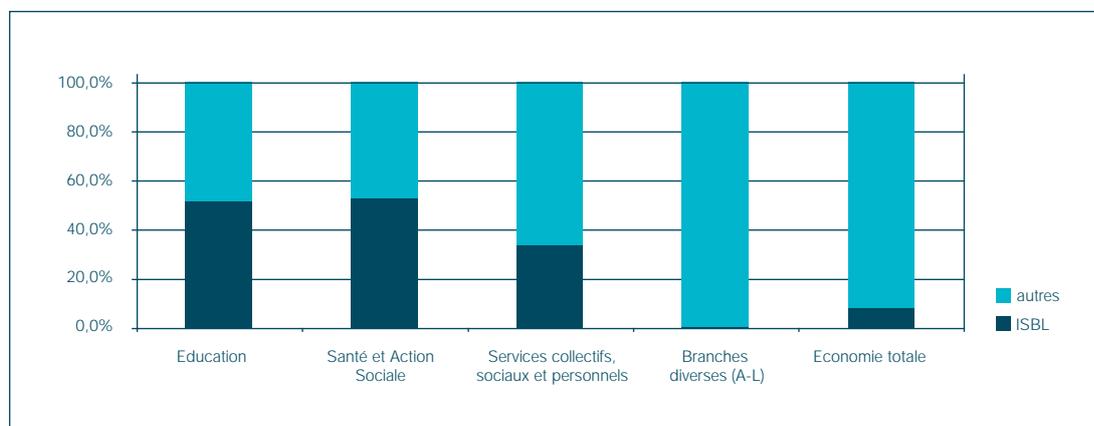
D'un point de vue strictement économique, la présence des associations dans certaines branches d'activité s'explique par les avantages comparatifs qu'offre la forme associative pour produire certains types de biens et services. Leur ancrage citoyen, leur finalité non lucrative et leur mode de gestion souvent participatif sont autant d'atouts pour déceler rapidement les besoins individuels et collectifs, proposer des réponses originales et adaptées à des besoins parfois très hétérogènes, mobiliser des dons privés et/ou bénéficier d'un soutien financier des pouvoirs publics, construire une relation de proximité avec les bénéficiaires ou encore attirer des bénévoles et du personnel salarié motivé.

Ces atouts sont particulièrement intéressants dans la production de services aux personnes et dans la production de services organisés sur une base collective (santé, éducation action sociale, culture).

En principe, le compte satellite offre la possibilité d'interpréter les données relatives aux associations en les confrontant aux données de l'économie nationale. Il réalise cet exercice dans ce qu'on appelle les tableaux intégrés²². Dans ces tableaux, le compte satellite utilise un classement des associations selon la nomenclature d'activités traditionnelle "NACE-BEL" afin de pouvoir intégrer les données associatives dans les résultats des comptes nationaux. Les tableaux intégrés permettent de s'interroger sur la « part de marché » ou le positionnement des associations dans les différentes branches d'activité de l'économie belge. Le tableau 8 donne, comme indicateur de ce positionnement, la part du secteur associatif dans la valeur ajoutée des différentes branches de l'économie belge. Cette part est particulièrement élevée dans les branches de la santé et de l'action sociale (52,7 %), de l'éducation (51,6 %), et des services collectifs, sociaux et personnels (33,6 %).

²² Ce sont les tableaux 6, 7, 8 et 9 du compte satellite publié par l'ICN (2004a).

TABLEAU 2.8. Part des associations dans la valeur ajoutée des différentes branches d'activités de l'économie belge, 2001 ^{(1) (2)}



(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés

(2) Y compris les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre

Sources : *Compte satellite et comptes nationaux (ICN), Centre d'Economie Sociale*

Le compte satellite présente également un tableau intégré reprenant l'emploi salarié par branche d'activité. On peut aussi utiliser la part que représente l'emploi salarié des associations pour évaluer la présence associative dans différentes branches.

Ce second indicateur nous semble cependant moins pertinent que celui de la valeur ajoutée parce qu'il s'appuie sur des données en nombre de travailleurs (qui offrent un moins bon reflet de l'activité réelle que ne le ferait une mesure de l'emploi en équivalent temps plein qui, elle, n'est pas disponible) et parce qu'il passe sous silence l'importante présence du travail indépendant dans certains domaines d'activité (comme la santé ou la culture).

Malgré ces deux limites importantes, nous présentons néanmoins cet indicateur au tableau 9 ci-dessous parce qu'il présente l'avantage d'être disponible pour un niveau de désagrégation des branches plus élevé. On peut notamment y distinguer utilement les services de santé des activités d'action sociale.

TABLEAU 2.9. Part des associations dans l'emploi salarié des différentes branches d'activité de l'économie belge, 2001 ⁽¹⁾

Branches diverses	0,9 %
Education	51,7 %
Santé et Action sociale	73,4 %
dont Activités pour la santé humaine	62,7 %
Action sociale	85,7 %
Services collectifs, sociaux et personnels	48,2 %
dont Assainissement, voirie et gestion des déchets	0,8 %
Activités associatives diverses	94,0 %
Activités cinématographiques et vidéo, radio, TV	6,3 %
Autres activités de spectacle et d'amusement	66,0 %
Agences de presse et autres activités culturelles	78,5 %
Activités liées au sport et autres activités récréatives	48,0 %
Services personnels	1,7 %
TOTAL	14,5 %

(1) Y compris les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre

Sources : *Compte satellite (ICN), Centre d'Economie Sociale*

Le tableau 9 permet d'affirmer que dans certaines branches (ou sous-branches) de l'économie belge, l'emploi salarié (en nombre de personnes) est essentiellement de l'emploi associatif. Ce n'est bien entendu pas surprenant pour la branche « Activités associatives diverses » qui reprend les activités des organisations économiques, patronales et professionnelles, des syndicats, des organisations religieuses et politiques ainsi que de nombreuses associations que les statisticiens classent dans cette branche après épuisement des possibilités d'un classement plus spécifique. Il s'agit donc pour le secteur associatif de la branche d'activité résiduelle dans la nomenclature officielle des comptes nationaux.

Mais la part de l'emploi associatif salarié est également très élevée dans l'action sociale et dans la sous-branche qui regroupe les agences de presse et les autres activités culturelles (bibliothèques, musées, gestion du patrimoine culturel, jardins botaniques, zoos, réserves naturelles). L'importance de l'emploi associatif dans l'action sociale et dans les autres activités culturelles s'explique principalement par la nature des services produits. Il s'agit de services collectifs qui nécessitent la mobilisation importante de ressources non marchandes (voir plus loin) et pour lesquels, comme nous l'avons exposé précédemment, les associations se profilent comme un type de prestataire qui dispose d'avantages comparatifs.

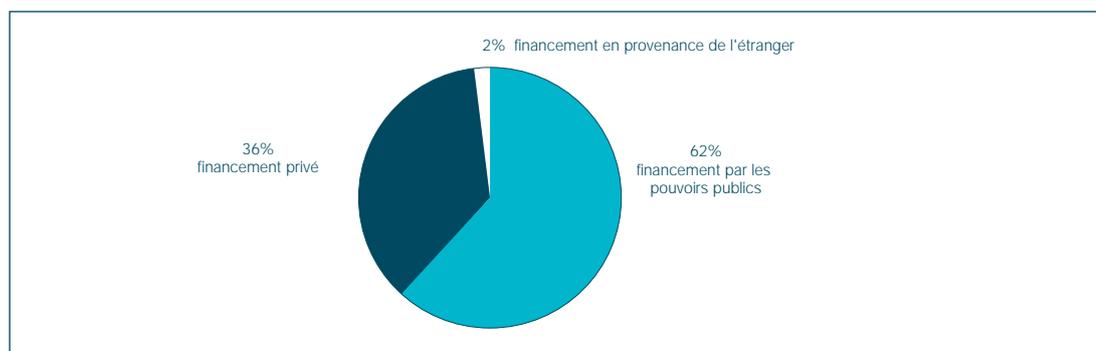
QUELLES SONT LES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS ?

Les associations présentent la particularité de recourir à différents moyens pour financer leurs activités. Cela tient, d'une part, à la multiplicité des personnes ou organisations aux yeux desquelles cette production est importante (bénéficiaires, pouvoirs publics, entreprises, autres associations, donateurs, etc.) et, d'autre part, au caractère souvent hybride des activités des associations. Il n'est en effet pas rare qu'elles combinent une activité plutôt marchande (financée par la vente) et une activité plutôt non marchande (financée par des aides publiques, par des dons ou par des cotisations).

La structure de financement des associations est généralement organisée autour de quatre grands types de ressources : les ventes, les aides publiques (ou subsides), les cotisations et les dons. Malheureusement, ces catégories ne sont pas celles utilisées par la comptabilité nationale. Pour cette raison, le Manuel de l'ONU recommande d'élaborer un tableau²³ qui s'écarte des conventions habituelles des comptes nationaux et qui, à défaut de décrire les quatre grands types de ressources cités précédemment, permet au moins de repérer l'origine des ressources.

Le tableau 10 ci-dessous permet de visualiser la répartition des principales ressources des associations selon leur origine. Nous pouvons constater que ces ressources sont principalement d'origine publique (61,8 %). Les entreprises, les autres associations et les particuliers apportent plus de 36 % de ces ressources. Le "reste du monde" (institutions européennes, entreprises et ménages des autres pays) contribue à concurrence de 2 %.

TABLEAU 2.10. Origine des principales ressources des associations, Belgique, 2001⁽¹⁾



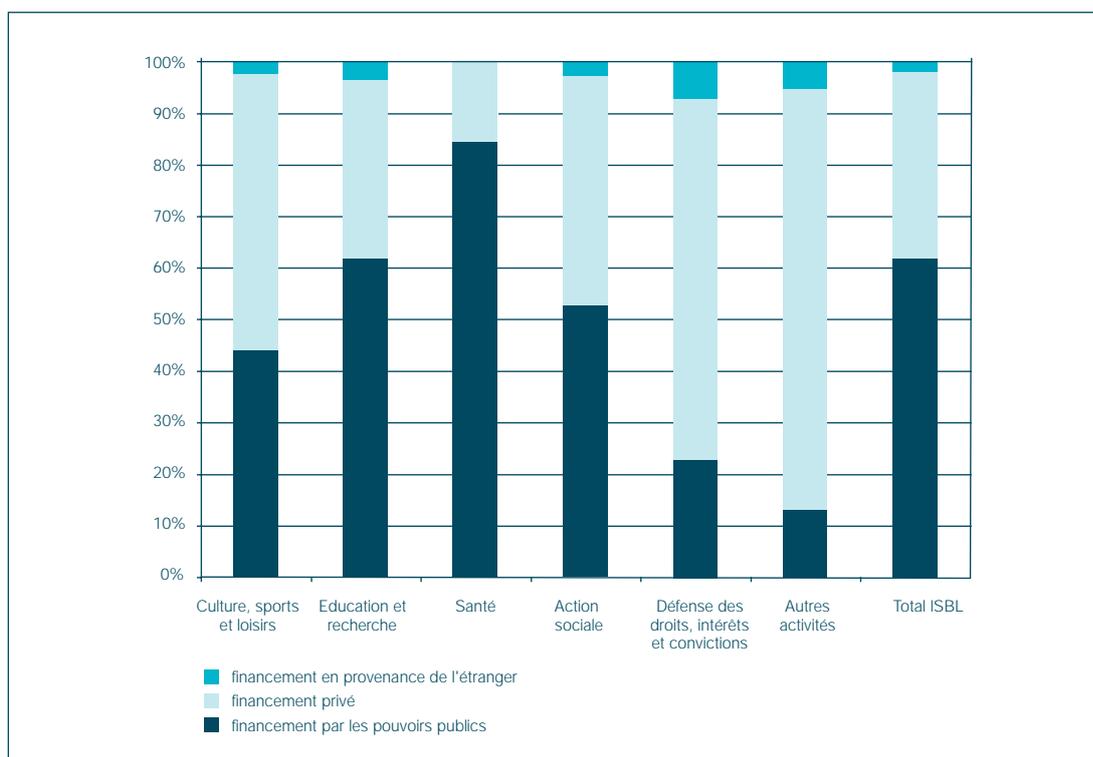
(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

Source : *Compte satellite (ICN)*

Le compte satellite permet également de détailler l'origine de ces ressources par branches (et sous-branches) d'activité. Une fois de plus, ce détail permet d'analyser plus finement le secteur associatif, qui ne présente pas un profil homogène dans la structure de son financement.

Les branches de la santé, de l'éducation et de la recherche (hors établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre) et de l'action sociale dépendent largement du financement public. Dans les branches qui offrent des services moins institutionnalisés, le financement reste majoritairement d'origine privée. Les associations culturelles, sportives et de loisirs peuvent demander une contribution à leurs membres (sous forme de prix ou de cotisation). Les associations qui défendent les droits, intérêts et convictions (syndicats, organisations religieuses, organisations de défense des droits de l'homme, organisations de défense des consommateurs, organisations de protection de l'environnement, etc.) sont par nature des associations qui reposent sur leur *membership*. Elles s'appuient sur les cotisations des membres et sur les dons des sympathisants. Enfin, la branche "Autres activités des associations" rassemble des associations qui exercent des activités non typiquement associatives (agriculture biologique, construction, commerce, horeca, activités financières, services aux entreprises, etc.). Ces activités sont principalement financées par la vente des biens ou des services produits. Ceci explique l'importance du financement d'origine privée dans cette branche.

TABLEAU 2.11. Origine des principales ressources des associations, par branche N-ISBL, Belgique, 2001 ⁽¹⁾



(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

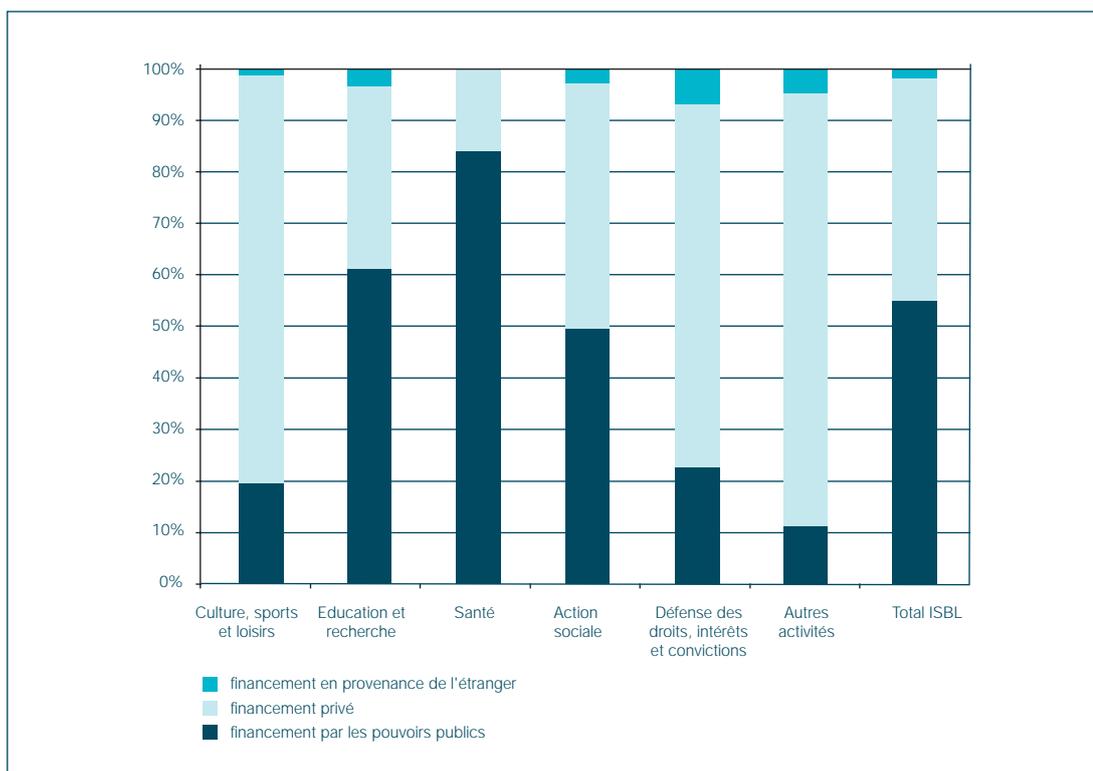
Source : Compte satellite (ICN)

L'impact de la prise en compte du bénévolat dans la structure des ressources

Au tableau 11, les apports du secteur privé (financement privé) prennent la forme de ressources provenant de la vente, de cotisations et de dons mais le bénévolat n'est pas pris en compte. Or, il constitue une ressource d'origine privée très importante. Si, comme on l'a déjà fait précédemment, on impute une valeur monétaire au travail bénévole et que l'on considère l'économie de coût réalisée par les associations (2.396 millions d'euros) comme un don en nature effectué par les ménages, la part du financement privé passe globalement de 36 % à 43 % (voir tableau 12).

Le changement le plus spectaculaire apparaît dans la branche de la culture, des sports et des loisirs où les apports du secteur privé sont alors multipliés par 1,5 (on passe de 54 à 80 %). Cette branche est en réalité la branche de prédilection des bénévoles puisqu'elle mobilise près de 70 % de leur activité (voir plus loin). Dans les autres branches, la part du financement privé augmente, mais de façon nettement moins significative.

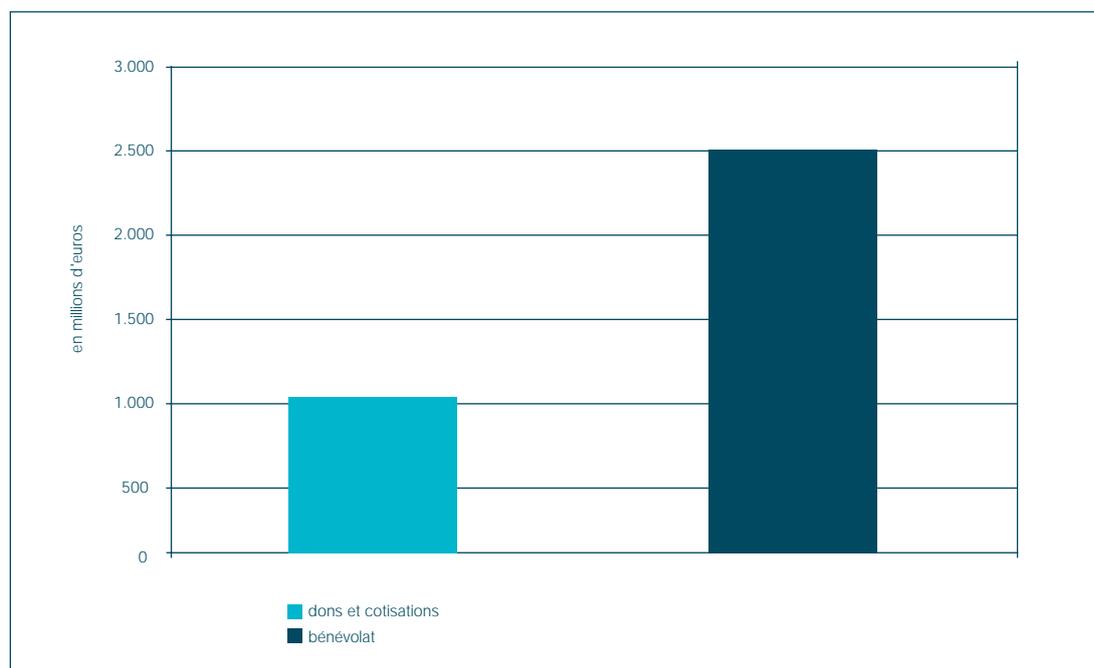
TABLEAU 2.12. Origine des principales ressources des associations (avec valorisation monétaire du bénévolat), par branche N-ISBL, Belgique, 2001 ⁽¹⁾



(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

Sources : Compte satellite et comptes nationaux (ICN), Mertens, S. et Lefèbre, M. (2004)

Lorsqu'on prend en compte cette ressource particulière (et spécifique au secteur associatif) que constitue le bénévolat, on est en mesure d'évaluer la totalité des contributions volontaires apportées par les ménages aux associations. Ces contributions s'expriment plutôt par un don de temps puisque la valeur monétaire attribuée au bénévolat (2 396 millions d'euros) équivaut à deux fois et demi les dons (et certaines cotisations qui s'apparentent à des dons) versés à l'ensemble des associations (930 millions d'euros) (tableau 13).

TABLEAU 2.13. Apports volontaires des ménages(1) dans les associations, 2001⁽²⁾

(1) Les cotisations reprises dans ce tableau sont celles que la comptabilité nationale assimile à des dons, c'est-à-dire les cotisations versées aux associations considérées comme non marchandes.

(2) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

Sources : Compte satellite et comptes nationaux (ICN), Mertens, S., Lefèbvre, M. (2004)

L'affectation des ressources publiques et des ressources volontaires des ménages

Enfin, on peut compléter la description des modalités de financement du secteur associatif par une analyse des priorités des pouvoirs publics et des ménages exprimées implicitement dans le choix des domaines qu'ils décident de soutenir. Au tableau 14, nous reprenons la répartition par branche d'activité des ressources d'origine publique et des ressources apportées sur une base volontaire par les ménages (dons, cotisations aux associations non marchandes et bénévolat).

Les ressources d'origine publique sont concentrées dans le domaine de la santé (64,3 %) et dans celui de l'action sociale (21,1 %). Globalement, les ménages allouent leurs ressources volontaires de préférence aux associations culturelles, sportives et de loisirs (52,3 %), aux associations d'action sociale (28,5 %) et aux associations de la branche résiduelle "Autres activités des associations" (13,0 %) qui comprend de nombreuses ONG de développement. Le tableau 14 permet de distinguer, parmi les apports volontaires des ménages (colonne 2), le bénévolat (colonne 3) et les dons et cotisations (colonne 4). Leur apport sous forme de don de temps est concentré dans la branche de la culture, des sports et des loisirs (69,6 %) tandis que les dons et une partie des cotisations supportent plutôt les associations à l'œuvre dans les services sociaux (71,0 %).

TABLEAU 2.14. Répartition de certaines ressources par branche N-ISBL, Belgique, 2001⁽¹⁾

Branches N-ISBL	Ressources d'origine publique	Ressources volontaires des ménages	Bénévolat	Dons et cotisations ⁽²⁾ des ménages
1. Culture, sports et loisirs	4,8 %	52,3 %	69,6 %	7,8 %
2. Education et recherche	5,5 %	1,0 %	0,6 %	1,9 %
3. Santé	64,3 %	2,6 %	2,0 %	4,1 %
4. Action sociale	21,1 %	28,5 %	12,1 %	71,0 %
5. Défense des droits, intérêts et convictions	2,1 %	2,6 %	0,7 %	7,4 %
6. Autres activités des associations	2,2 %	13,0 %	15,0 %	7,9 %
TOTAL (en %)	100,0 %	100,0 %	100,0	100,0 %
TOTAL (en milliers d'euros)	11.993 578	3.326 325	2.396 310	930.014

(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

(2) Les cotisations reprises dans ce tableau sont celles que la comptabilité nationale assimile à des dons, c'est-à-dire les cotisations versées aux associations considérées comme non marchandes.

Sources : *Compte satellite et comptes nationaux (ICN), Mertens, S. et Lefèbvre, M. (2004)*

COMMENT SE PRÉSENTENT LES COÛTS DE PRODUCTION DES ASSOCIATIONS ?

Au sens des comptes nationaux, les coûts de production reprennent quatre grands types de dépenses : les achats de biens et services intermédiaires (qui comprennent aussi les paiements pour prestations de services des indépendants), la rémunération des salariés, la consommation de capital fixe qui peut approximativement être assimilée aux amortissements et un ensemble intitulé « autres impôts nets sur la production » qui représente un poste d'ajustement (on y ajoute les impôts qui augmentent le coût des facteurs de production – par exemple une taxe sur le matériel et on en soustrait ce qui réduit le coût des facteurs de production – par exemple les interventions de l'Etat pour compenser le déficit de productivité de certaines catégories de travailleurs).

Structure des coûts de production des associations

Le tableau 15 décrit la structure des coûts de production des associations classées par selon la nomenclature spécifique au secteur associatif (la N-ISBL). Le résultat global (pour l'ensemble des associations couvertes par le compte satellite) révèle le caractère intensif en main d'œuvre de leur production. En effet, la *rémunération des salariés* constitue plus de la moitié de leurs coûts de production (55,4 %). Même si cette proportion varie selon la branche d'activité. (de 41,3 % dans la branche de la culture, des sports et des loisirs à 68,0 % dans la branche de l'action sociale), elle reste plus élevée que la proportion observée dans l'ensemble de l'économie belge (26,1 %) ²⁴.

Le coût de la main d'œuvre pourrait être plus élevé encore si on pouvait isoler dans le poste "consommation intermédiaire" les frais liés aux prestations des indépendants qui contribuent directement à la production des associations (par exemple, les honoraires des médecins indépendants dans les hôpitaux). Notons également que si on prenait en considération le coût implicite du travail bénévole, les rémunérations (et l'ensemble des coûts de production) augmenteraient "fictivement" de 2 396 milliards d'euros. Dans ce cas, la part des rémunérations (réelles et fictives) dans les coûts de production (réels et fictifs) passerait de 55,4 % à 60,6 % ²⁵.

²⁴ Voir tableau 16 - 25 Ce résultat est présenté dans Mertens et Lefèbvre (2004), p. 7.

L'importance relative de la *consommation intermédiaire* (40,0 %) dans les coûts de production témoigne du caractère intégré de la production associative : autrement dit, celle-ci s'inscrit pleinement dans le circuit de l'activité économique du pays, non seulement en mobilisant du travail salarié qu'elle rémunère, mais également en achetant des biens et des services nécessaires à la réalisation des activités des associations. Le poids de la consommation intermédiaire varie également selon l'activité principale des associations. Il atteint une valeur moyenne maximale de 52,6 % dans la branche de la culture, des sports et des loisirs et prend une valeur moyenne minimale dans les services d'action sociale (26,9 %).

La *consommation de capital fixe* mesure le déclin de la valeur des actifs fixes (machines et équipement, matériel de transport, terrains, gisements, etc.) causés par leur utilisation dans le processus de production. Elle avoisine en moyenne un peu plus de 5 %.

Les *autres impôts nets sur la production* sont légèrement négatifs pour l'ensemble du secteur associatif (-0,7 %) mais ce résultat masque une diversité importante. Les impôts nets sont légèrement positifs dans toutes les branches à l'exception de la branche "Autres activités des associations" (branche 6). Cette branche rassemble la plupart des Entreprises de Travail Adapté (ETA) qui perçoivent des aides publiques en compensation de la plus faible productivité de leurs travailleurs. Ces aides sont considérées comme des "autres subventions sur la production" parce qu'elles réduisent les coûts de production supportés par ces entreprises. Elles sont donc déduites des coûts de production dans le poste d'ajustement "autres impôts nets sur la production". En branche 6, ce poste est par conséquent négatif.

TABLEAU 2.15. Composition des coûts de production⁽¹⁾ des associations, par branche N-ISBL, Belgique, 2001⁽²⁾

Branches N-ISBL	P.2	D.1	K.1	D29-D39	TOTAL
1. Culture, sports et loisirs	52,6 %	41,3 %	5,1 %	1,0 %	100,0 %
2. Education et recherche	37,4 %	54,9 %	7,2 %	0,5 %	100,0 %
3. Santé	41,6 %	52,4 %	5,9 %	0,1 %	100,0 %
4. Action sociale	26,9 %	68,0 %	4,8 %	0,3 %	100,0 %
5. Défense des droits, intérêts et convictions	46,4 %	49,6 %	3,1 %	0,9 %	100,0 %
6. Autres activités des associations	46,3 %	57,7 %	5,7 %	-9,6 %	100,0 %
TOTAL	40,0 %	55,4 %	5,4 %	-0,7 %	100,0 %

(1) P.2 : consommation intermédiaire, D.1 : rémunérations des salariés, K.1 : consommation de capital fixe, D.29-D.39 : autres impôts nets sur la production

(2) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

Source : *Compte satellite (ICN)*

Comparaison au sein des branches

Un des objectifs avoués du compte satellite est de faciliter la comparaison en termes de modes de fonctionnement entre les associations et les autres types d'organisations (privées ou publiques) à l'œuvre dans les mêmes branches d'activité. On pourrait par exemple se demander si, pour un même niveau et une même qualité de production, elles font face aux mêmes coûts de production. Répondre à cette question exige de disposer d'indicateurs fiables et précis sur la production en volume des différentes organisations (exemple : le volume de l'aide alimentaire ou médicale pour les ONG humanitaires, le nombre d'étudiants corrigé par un coefficient de réussite pour les organisations de formation, le nombre de consultation et de

prêts pour les bibliothèques, le nombre de traitement par groupe homogène de maladie pour les hôpitaux, etc.). Bien entendu, des indicateurs partiels existent déjà dans de très nombreux champs mais ils doivent pour la plupart être améliorés de manière à prendre en considération également les aspects qualitatifs.

Le Manuel de l'ONU recommande que le compte satellite produise, à terme, ce genre d'indicateurs. Cette question n'est toutefois pas propre au compte satellite. De nombreux travaux en cours (notamment au sein des organismes en charge des comptes nationaux) visent à améliorer ces mesures. Quand celles-ci seront utilisées dans les comptes nationaux, elles apparaîtront aussi dans le compte satellite, rendant alors possible la comparaison entre les différentes formes d'organisations.

En attendant, on peut se contenter de comparer les organisations en termes de structure des coûts de production²⁶. La prépondérance de la rémunération des salariés (D.1) observée dans la plupart des branches du secteur associatif est-elle spécifique à ce secteur ou s'observe-t-elle aussi d'une manière générale dans les organisations présentes dans les mêmes domaines d'activité ?

Idéalement, pour répondre à ce genre de question, il faudrait pouvoir disposer des données relatives aux associations et aux autres organisations, par branche d'activité. Malheureusement, hormis pour certains tableaux intégrés, le compte satellite n'utilise pas le même système de classement par activité que les comptes nationaux. Les associations sont classées selon la N-ISBL et les comptes nationaux classent les organisations productrices par code NACE-BEL. A l'avenir, il est probable que l'ICN résolve ce problème en n'utilisant plus que la nomenclature NACE-BEL, tant dans les comptes nationaux que dans le compte satellite.

D'ici là, il est toutefois possible de procéder prudemment à des comparaisons basées sur des regroupements par branches « relativement comparables ». Au tableau 16, nous avons rassemblé les données des branches N-ISBL 1 et 5 (« culture, sports et loisirs » et « défense des droits, intérêts et convictions ») de manière à reconstituer un ensemble qui puisse être comparé à la branche NACE O « Services collectifs, sociaux et personnels ». Nous avons également rassemblé les branches N-ISBL 3 et 4 (« santé » et « action sociale ») pour les comparer à la branche NACE N « Santé et action sociale ». La branche N-ISBL 2 « Education et recherche » (qui ne couvre pas les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre) est confrontée à la branche NACE M. « Education », qui comprend ces établissements. Enfin, la branche N-ISBL 6 « Autres activités des associations » reprend des organisations actives dans toutes les branches de l'économie. Elle est comparée à un ensemble constitué des branches NACE A à K.

Les lignes correspondant aux branches NACE (qui reprennent les données pour l'ensemble des organisations actives dans ces branches) sont grisées. Les lignes correspondant aux branches N-ISBL (qui reprennent uniquement les données pour les associations actives dans ces branches) sont laissées en blanc.

²⁶ Pour être tout à fait complète, l'analyse des coûts de production devrait également porter sur le coût d'utilisation du capital. Or, celui-ci n'est que partiellement repris dans la consommation intermédiaire et dans la consommation de capital fixe. Pour une synthèse sur cette question dans les débats entre experts de comptabilité nationale, voir Mertens (2002).

TABLEAU 2.16. Composition des coûts de production(1) des organisations, Belgique, 2001⁽²⁾

	P.2	D.1	K.1	D29-D39	TOTAL
1. Culture, sports et loisirs et 5. Défense des droits, intérêts et convictions	49,3%	45,7%	4,1%	1,0%	100,0%
O. Services collectifs, sociaux et personnels	60,9%	28,7%	9,7%	0,6%	100,0%
2. Education et recherche	37,4%	54,9%	7,2%	0,5%	100,0%
M. Education	11,4%	82,3%	6,3%	0,0%	100,0%
3. Santé et 4. Action sociale	36,9%	57,3%	5,5%	0,2%	100,0%
N. Santé et action sociale	44,7%	52,0%	5,3%	-2,1%	100,0%
6. Autres activités des associations	46,3%	57,7%	5,7%	-9,6%	100,0%
A-K Activités diverses	71,0%	20,5%	7,7%	0,8%	100,0%
TOTAL Secteur associatif	40,0%	55,4%	5,4%	-0,7%	100,0%
TOTAL Economie	65,5%	26,1%	7,8%	0,6%	100,0%

(1) P.2 : consommation intermédiaire, D.1 : rémunérations des salariés, K.1 : consommation de capital fixe, D29-D39 : autres impôts nets sur la production

(2) Les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre ne sont pas repris dans la ligne correspondant aux activités d'éducation et de recherche des associations mais bien dans la ligne reprenant les activités d'éducation pour l'ensemble de l'économie.

Sources : *Compte satellite et comptes nationaux (ICN)*

Prenons d'abord les deux dernières lignes du tableau 16. Globalement, le secteur associatif présente un profil de production plus intensif en main d'œuvre. La rémunération des salariés représente 55,4 % des coûts de production des associations alors que, comme nous l'avons déjà mentionné, cette proportion n'atteint que 26,1 % quand on considère l'ensemble des producteurs dans l'économie belge. Cette proportion reste également plus élevée dans les associations lorsqu'on procède à une lecture par branche. La seule exception se situe dans le champ de l'éducation. Elle peut s'expliquer aisément par le simple fait que le compte satellite ne couvre pas les très nombreux établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre qui sont classés dans la branche NACE Education.

Le profil moyen des associations des branches « Santé » et « Action sociale » est fort proche de celui de l'ensemble des organisations (associatives, privées et publiques) actives dans ces deux domaines. Par contre, on peut observer que les associations présentent une structure des coûts de production plus spécifique dans les activités des branches N-ISBL 1 et 5, structure que l'on ne retrouve pas dans l'ensemble des organisations qui prestent des services collectifs, sociaux et personnels. La part des rémunérations dans ces branches y est 1,6 fois plus importante pour les associations que pour l'ensemble des producteurs. Enfin, on ne peut s'empêcher de constater que, dans les branches moins typiquement « associatives », les associations diffèrent substantiellement du profil moyen des producteurs. La rémunération des salariés dans la branche N-ISBL « Autres activités des associations » représente 57,7 % des coûts de production alors qu'elle ne représente que 20,5 % des coûts de production de l'ensemble des producteurs rassemblés dans les branches NACE A à K (« activités diverses »).

Les comparaisons auxquelles nous avons osé procéder ci-dessus seraient bien plus pertinentes si on disposait de données rassemblées en branches d'activité complètement comparables. On pourrait alors comparer les associations aux organisations non associatives (en soustrayant des données des comptes nationaux les données relatives aux associations qui seraient délivrées par le compte satellite). Ces nouvelles possibilités d'analyse seront sans doute ouvertes dès la publication du prochain compte satellite (en janvier 2006).

QUESTIONS SPÉCIFIQUES LIÉES À L'EMPLOI EN ASSOCIATIONS

Le chapitre 3 du présent rapport est spécifiquement dédié à une analyse en profondeur de l'emploi salarié associatif. Cependant, le compte satellite présente quelques données intéressantes sur l'emploi qui méritent une première analyse : le nombre de salariés, leur volume de travail exprimé en heures, leur rémunération, le nombre de bénévoles et leur volume de travail exprimé en équivalents temps plein. Ces données sont disponibles pour l'ensemble du secteur associatif et par branche d'activités selon la nomenclature N-ISBL.

Ici aussi, l'utilisation de la nomenclature N-ISBL limite les possibilités de comparaison entre l'emploi salarié dans les associations et l'emploi salarié dans le reste de l'économie. Seules les données relatives au nombre de salariés dans les associations sont également présentées selon la nomenclature NACE. Elles ont d'ailleurs permis d'évaluer le positionnement des associations dans les branches d'activité de l'économie belge (voir tableau 9 ci-dessus).

Le compte satellite ne donne aucune information sur le recours au travail des indépendants. Dans certaines branches d'activité, cela peut donner une image biaisée de l'utilisation réelle du travail. Ainsi, dans toutes les organisations actives dans la santé et dans l'action sociale, l'emploi indépendant représente 11 % de l'emploi total (en nombre de personnes). On peut vraisemblablement supposer que certaines de ces personnes délivrent des prestations pour le compte de structures associatives (hôpitaux, organisations de soins à domicile, etc.).

Une mesure de l'emploi salarié en ETP

Les associations (à l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre) ont employé, au cours de l'année 2001, 333 878 salariés. Leur volume de travail est estimé à 475 milliards d'heures de travail. L'ICN ne fournit pas de données en équivalent temps plein (ETP). Si on pose l'hypothèse simplificatrice qu'un ETP preste 1840 heures de travail par an, on peut évaluer le volume de travail presté par les salariés des associations à 258.000 ETP. Si on y ajoute les 147.257 ETP du réseau de l'enseignement libre, on obtient un volume de travail salarié dans les associations qui s'élève à 405 257 ETP.

TABLEAU 2.17. Emploi salarié et bénévolat dans les associations (en nombre de personnes et en ETP), Belgique, 2001⁽¹⁾

	A l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre	Etablissements scolaires du réseau de l'enseignement libre	Total secteur associatif (y compris les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre)
Nbre de travailleurs salariés	333.878	169.628 ⁽²⁾	503.506
Milliers d'heures	475.439	n.d.	n.d.
ETP	258.000 ⁽³⁾	147 527	405.257
Nbre de bénévoles	1.166.147	n.d.	n.d.
ETP	76 259	n.d.	n.d.

(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés

(2) Ce nombre est obtenu en appliquant au nombre total de salariés dans l'enseignement (fourni par les comptes nationaux) la proportion d'emploi salarié (mesurée en ETP) dans le réseau de l'enseignement libre en 2002 (fournie par l'analyse de l'emploi réalisée au chapitre 3).

(3) Ce nombre est obtenu en divisant le nombre total d'heures prestées par les salariés par 1840 (le nombre annuel moyen d'heures estimées pour constituer un emploi à temps plein).

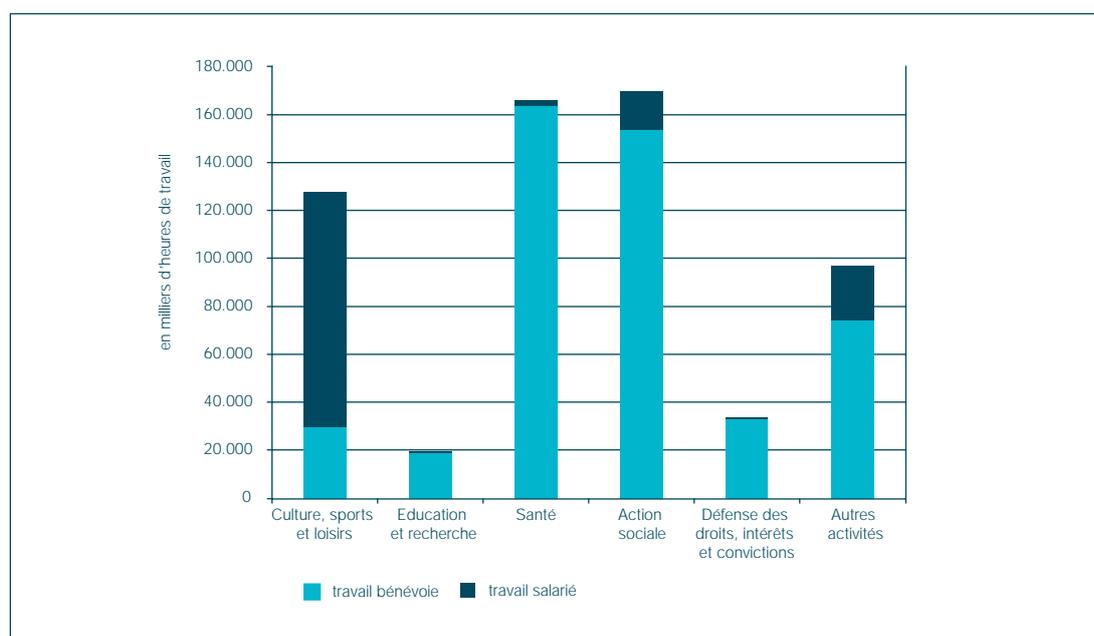
Sources : *Compte satellite et comptes nationaux (ICN), Mertens, S., Lefèbvre, M. (2004)*

L'articulation emploi salarié - bénévolat

Les associations couvertes par le compte satellite recourent simultanément à du travail salarié et à du bénévolat. Ce bénévolat peut parfois se limiter aux personnes qui siègent, à titre gratuit, dans les conseils d'administration mais il prend plus souvent la forme d'une participation active aux services délivrés par les associations.

D'une manière générale, dans les associations qui emploient des travailleurs salariés, on compte 3,5 bénévoles pour un travailleur salarié. Toutefois, en volume de travail, le rapport s'inverse : les bénévoles représentent un peu moins d'un quart du volume de travail total (salariés plus bénévoles) dans les associations. L'articulation "travail salarié-bénévolat" prend des allures différentes selon l'activité principale des associations (voir tableau 18). Ainsi, le bénévolat constitue la principale force de travail dans la branche de la culture, des sports et des loisirs (69,7 %) et une proportion non négligeable de cette force de travail dans les services sociaux (11,6 %) et dans la branche rassemblant les "autres activités des associations" (16,1 %) (branche qui, pour rappel, rassemble de nombreuses ONG de développement). Dans les trois autres branches, le bénévolat ne représente pas plus de 1,5 % de la force de travail.

TABLEAU 2.18. Force de travail (emploi salarié et bénévolat) dans les associations, estimations en milliers d'heures de travail, détails par branche N-ISBL, Belgique, 2001⁽¹⁾



(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

Sources : Compte satellite (ICN), Mertens, S., Lefèbre, M. (2004)

La croissance de l'emploi salarié dans les associations

Le compte satellite publié en 2004 par l'ICN présente des données relatives à deux années consécutives, 2000 et 2001. Il est donc particulièrement tentant d'évaluer la croissance de l'emploi salarié dans les associations couvertes par ce compte, même si cette question est traitée de manière plus approfondie dans le chapitre 3. De 2000 à 2001, le nombre de travailleurs salariés a crû de 17.196 unités, ce qui représente un taux de croissance de 5,4 %. L'augmentation du nombre de travailleurs recrutés par les associations ne signifie toutefois pas que le volume réel de l'emploi a crû également. En effet, le nombre d'heures de travail prestées pourrait très bien être resté stable ou avoir diminué. Afin d'évaluer la croissance de l'emploi salarié en volume, nous préférons calculer les taux de croissance sur base de l'évolution du nombre d'heures prestées plutôt sur base des changements dans le nombre de travailleurs.

Le tableau 19 présente l'évolution du volume de l'emploi salarié calculé de cette manière dans les différentes branches du secteur associatif. Toutes branches confondues, le volume de l'emploi salarié a augmenté de 5,1 %. Les résultats sont toutefois fort différents selon la branche d'activité considérée. Ainsi, l'emploi croît partout, sauf dans la branche qui regroupe les activités de "défense des droits, intérêts et convictions", qui marque un net recul (-14,6 %)²⁷. On observe les plus grosses progressions dans les activités culturelles, sportives et de loisirs (+ 24,8 %) et dans la branche de l'éducation et de la recherche (+ 15,0 %).

TABLEAU 2.19. Taux de croissance du volume de l'emploi salarié dans les associations (mesuré en nombre d'heures) 2000-2001⁽¹⁾

	2000-2001
Dans les associations⁽¹⁾	+ 5,1 %
1. Culture, sports et loisirs	+ 24,8 %
2. Education et recherche	+ 15,0 %
3. Santé	+ 3,4 %
4. Action sociale	+ 6,3 %
5. Défense des droits, intérêts et convictions	- 14,6 %
6. Autres activités	+ 8,1 %

(1) à l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre

Source : *Compte satellite (ICN)*

Le tableau 20 reprend, pour cette même période, l'évolution de l'emploi salarié (mesuré en heures de travail) dans l'économie nationale (lignes grisées du tableau). Ce tableau permet de procéder à une contextualisation approximative des chiffres associatifs. Comme dans le tableau 16, ceux-ci sont regroupés au sein de branches à peu près comparables à celles utilisées pour classer les producteurs de l'ensemble de l'économie belge.

De 2000 à 2001, le nombre d'heures de travail salarié a augmenté de 1,6 % dans l'ensemble de l'économie belge. Une croissance plus soutenue de l'emploi s'observe cependant dans les branches "Education" (+ 2,6 %), "Santé et Action sociale" (+ 4,3 %) et "Services collectifs sociaux et personnels" (+ 5,1 %). Dans la mesure où les associations se concentrent principalement dans ces branches, on pourrait expliquer la croissance de l'emploi associatif observée au tableau 20 par un "effet branche". En réalité, dans chaque branche (à l'exception notable de la branche "Services collectifs, sociaux et personnels"), la croissance de l'emploi est systématiquement plus importante au sein des associations qu'elle ne l'est en moyenne pour l'ensemble de la branche.

27 Avant de confirmer ce recul, il faut attendre les résultats du prochain compte satellite.

Les comparaisons opérées ici présentent toutefois une limite importante dans la mesure où elles s'appuient sur des ensembles qui ne sont qu'à peu près comparables. Elles visent surtout à démontrer l'intérêt qu'il y aurait à utiliser une nomenclature d'activité qui soit commune au compte satellite et aux comptes nationaux afin de pouvoir, de façon tout à fait pertinente, procéder à de telles comparaisons.

TABLEAU 2.20. Taux de croissance du volume de l'emploi salarié (mesuré en nombre d'heures) dans les associations et dans l'économie en général, 2000-2001 ^{(1) (2)}

	2000-2001
1. Culture, sports et loisirs et 5. Défense des droits, intérêts et convictions	+ 0,5 %
O. Services collectifs, sociaux et personnels	+ 5,1 %
2. Education et recherche	+ 15,0 %
M. Education	+ 2,6 %
3. Santé et 4. Action sociale	+ 4,8 %
N. Santé et action sociale	+ 4,3 %
6. Autres activités des associations	+ 8,1 %
A-K Activités diverses	+ 1,4 %
TOTAL Secteur associatif	+5,1 %
TOTAL Economie	+ 1,6 %

(1) Les lignes correspondant aux branches NACE (qui reprennent les données pour l'ensemble des organisations actives dans ces branches) sont grisées. Les lignes correspondant aux branches N-ISBL (qui reprennent uniquement les données pour les associations actives dans ces branches) sont laissées en blanc. (2) Les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre ne sont pas repris dans la ligne correspondant aux activités d'éducation et de recherche des associations. Ils sont par contre bien inclus dans les activités d'éducation pour l'ensemble de l'économie.

Sources : Compte satellite et comptes nationaux (ICN)

Le coût du travail salarié dans les associations

Le compte satellite produit des données sur les rémunérations des salariés (la rémunération des salariés comprend leur salaire brut augmenté des cotisations sociales à charge des employeurs). Puisque l'on dispose également du nombre d'heures prestées, il est possible de calculer le coût salarial horaire moyen dans les associations.

En moyenne, une heure de travail salarié prestée dans une association coûte à son employeur 22 euros. Ce montant varie selon l'activité principale des associations. Il est plus élevé que la moyenne dans les branches de la santé (28,15 euros), de l'éducation (hors établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre) et de la recherche (24,97 euros) et dans celle de la défense des droits, des intérêts et des convictions (23,80 euros). Le coût salarial horaire moyen semble particulièrement bas dans la branche résiduelle "autres activités des associations" (15,80 euros).

Toutes branches confondues, le coût salarial horaire du secteur associatif est légèrement inférieur au coût salarial horaire moyen en vigueur dans l'ensemble de l'économie belge (25,50 euros) et au coût salarial horaire moyen que l'on observe dans l'administration publique (23,39 euros).

Pour procéder à des comparaisons plus fines, il faudrait à nouveau disposer de données qui seraient produites par branche selon une même nomenclature d'activités.

TABLEAU 2.21. Coût salarial horaire moyen, Belgique, 2001

	/ heure
Dans les ISBL⁽¹⁾	22,00
1. Culture, sports et loisirs	19,55
2. Education et recherche	24,97
3. Santé	28,15
4. Action sociale	18,18
5. Défense des droits, intérêts et convictions	23,80
6. Autres activités des associations	15,80
Dans l'ensemble de l'économie	25,50
Branches diverses	26,24
Administration publique	23,39
Education ⁽²⁾	30,48
Santé et Action sociale	23,21
Services collectifs, sociaux et personnels	21,17
Services domestiques	11,09

(1) A l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre

(2) Y compris les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre

Sources : Compte satellite et comptes nationaux (ICN)

MISE EN PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Parce qu'ils sont élaborés dans le respect d'une méthodologie adoptée au niveau international, les tableaux du compte satellite peuvent être utilisés pour procéder à des comparaisons entre les différents pays qui disposent d'un tel outil statistique.

La mise en œuvre du compte satellite à travers le monde est soutenue par les efforts conjoints de l'Université Johns Hopkins et de la division statistique des Nations Unies. Elle a formellement commencé dans sept pays : l'Australie, la Belgique, le Canada, la France, Israël, l'Italie et les Etats-Unis. Seuls l'Australie, la Belgique et le Canada ont publié des résultats.

L'Australie est le premier pays à avoir publié un compte satellite dans une version simplifiée. Ce compte a été publié en 2002 et porte sur l'année financière 1999-2000²⁸. La Belgique est le premier pays à avoir élaboré un compte satellite complet. Celui-ci a été publié en 2004 et porte sur les années 2000 et 2001²⁹. Enfin, le Canada a publié un compte satellite partiel portant sur la période 1997-1999. Les tableaux les plus détaillés de ce compte portent surtout sur le bénévolat. Il s'intitule d'ailleurs "compte satellite des ISBL et du bénévolat"³⁰.

Aujourd'hui, les résultats du compte satellite belge ne peuvent donc être comparés qu'à ceux du compte satellite australien et du compte satellite canadien. Malheureusement, comme nous venons de le signaler, ces deux pays n'ont pas publié de compte satellite complet, n'autorisant donc pas une comparaison complète portant sur l'ensemble des tableaux.

Principaux résultats

Si l'on prend le PIB annuel par habitant, les trois pays ont des niveaux de développement économique comparable (voir tableau 22). La taille de l'Australie et celle du Canada rendent cependant toute comparaison en valeur absolue non pertinente puisque ces pays ont une population de deux à trois fois plus importante que celle de la Belgique. Par contre, on peut sans problème comparer la contribution du secteur associatif au PIB et à l'emploi salarié dans chacun des trois pays.

Le secteur associatif réalise 3,3 % du PIB australien, 6,9 % du PIB canadien et 5,0 % (ou 8,2 % si on comptabilise aussi la production des établissements scolaires du réseau libre) du PIB belge. La densité associative est donc plus élevée en Belgique et au Canada qu'en Australie. Notons toutefois que ce dernier pays a décidé de ne pas inclure dans son compte satellite les universités et les hôpitaux gérés par des congrégations religieuses.

TABLEAU 2.22. Principaux résultats des comptes satellites australien, canadien et belge

	Australie 1999-2000	Canada 1999 ou 2000	Belgique 2001
Nombre d'habitants	19.157 000	31.021.300	10.281.000
PIB/habitant (en \$ US)	19.256	22.732	22.121
Nombre d'ISBL	n.d.	n.d.	16.091
Nombre de salariés en ISBL	604.000	n.d.	338.878 ⁽¹⁾ 503.505 ⁽²⁾
Part des ISBL dans l'emploi salarié (en nombre de personnes)	6,8 %	n.d.	9,6 % ⁽¹⁾ 14,5 % ⁽²⁾
Part des ISBL dans le PIB	3,3 %	6,9 %	5,0 % ⁽¹⁾ 8,2 % ⁽²⁾
Nombre de bénévoles	4.396.000	n.d.	1.166.147
ETP bénévoles	285.000	538.907	76.259

(1) A l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

(2) Y compris les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

Sources : Compte satellite et comptes nationaux (ICN), Mertens, S., Lefèbvre, M. (2004), Australian Bureau of Statistics (2002), Statistics Canada (2004), www.oecd.org

Les activités des associations

Au-delà des résultats d'ensemble, il peut être intéressant de comparer la structure du secteur associatif en termes d'activité, dans les différents pays. Cette comparaison n'est toutefois possible qu'entre l'Australie et la Belgique car le Canada publie très peu de tableaux détaillés par branche d'activité.

Les deux pays utilisent des variantes nationales de la nomenclature d'activité recommandée par le Manuel de l'ONU (la N-ISBL en Belgique). Seules, les quatre premières branches de leurs systèmes de classification sont communes. Nous avons dès lors regroupé les associations classées dans les autres branches au sein d'une branche résiduelle.

TABLEAU 2.23. Répartition de l'emploi salarié associatif par branche d'activité, Australie et Belgique

Branches	Australie	Belgique ⁽¹⁾
1. Culture, sports et loisirs	6,5%	4,3%
2. Education et recherche	4,0%	36,3%
3. Santé	34,7%	23,0%
4. Action sociale	33,6%	22,3%
5. Branche résiduelle	7,0%	14,1%
TOTAL (en %)	100,0%	100,0%
TOTAL (en nombre de salariés)	8 938 000	503 505

(1) Y compris les établissements scolaires du réseau libre

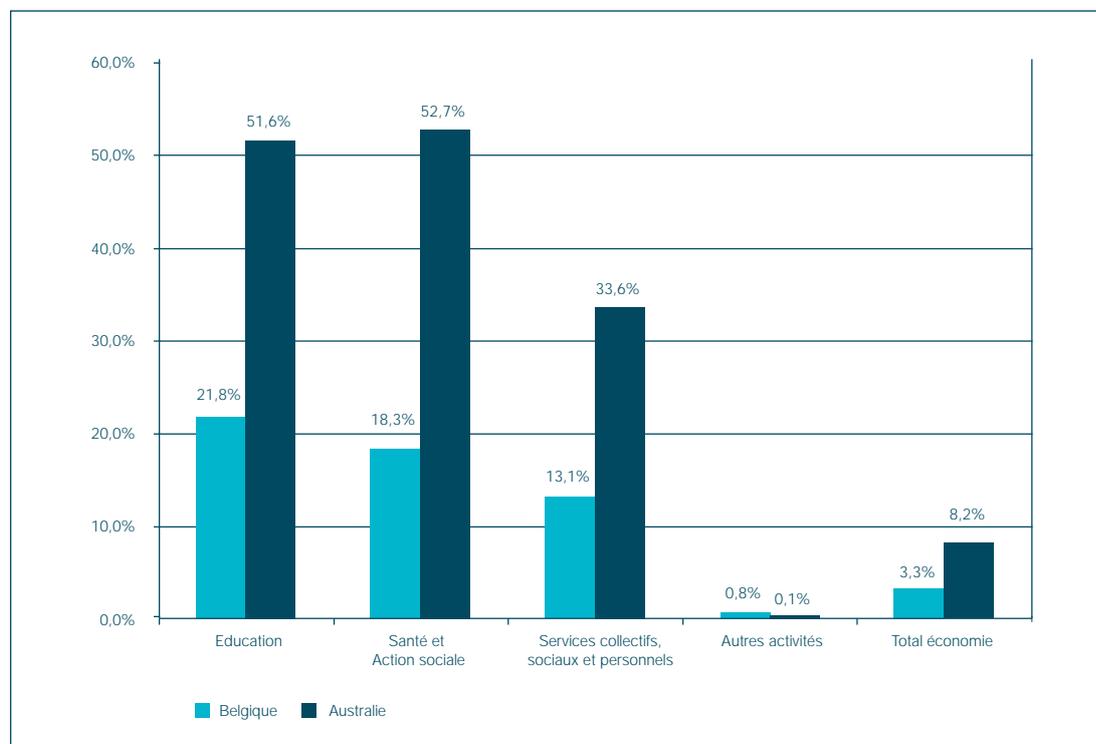
Sources : *Compte satellite (ICN), Australian Bureau of Statistics (2002)*

Dans les deux pays, on observe que les branches de la santé et de l'action sociale rassemble une grosse proportion de l'emploi salarié associatif (environ 70 % en Australie et 45 % en Belgique). La différence s'observe surtout dans la branche de l'éducation mais elle tient peut être en partie au fait, déjà énoncé, que l'Australie n'a pas repris les universités dans son compte satellite des ISBL.

Si l'on regarde le positionnement des associations dans les branches d'activité de l'économie des deux pays, on observe des différences importantes. Dans toutes les branches typiquement associatives, les associations belges sont beaucoup plus présentes que leurs homologues australiennes. Selon les experts australiens, ceci peut s'expliquer, d'une part, par un soutien des pouvoirs publics au secteur associatif beaucoup moins important que ce que l'on observe en Belgique et, d'autre part, par une nette tendance de la société australienne à évoluer vers un modèle où les services sociaux, éducatifs et de santé ne sont plus réservés à des prestataires (publics ou privés) sans but lucratif mais subissent la concurrence d'organisations à but de lucre³¹.

31 Lyons et al. (1999).

TABLEAU 2.24. Part des associations dans la valeur ajoutée des différentes branches de l'économie, Australie et Belgique ⁽¹⁾



(1) Les données belges comprennent les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.
Sources : Compte satellite (ICN), Australian Bureau of Statistics (2002)

Le bénévolat dans les associations

Dans les trois pays, le bénévolat constitue une ressource très importante pour le secteur associatif. Avant de regarder de plus près sa contribution à la force de travail à l'œuvre dans les associations, il paraît intéressant de rapporter les différentes mesures du bénévolat en associations au nombre d'habitants de chaque pays. A première vue, le bénévolat semble beaucoup plus répandu en Australie et au Canada que dans notre pays. Plus d'un australien sur cinq exerce une activité en tant que bénévole et l'emploi bénévole par millier d'habitants est deux fois moins élevé en Belgique (7 ETP) que dans les deux autres pays (15 ETP en Australie et 17 ETP au Canada). En réalité, les statisticiens canadiens et australiens ont pris l'option de compter le bénévolat dans toutes les associations, y compris celles qui n'emploient pas de travailleurs salariés. En Belgique, nous avons opté pour une mesure du travail bénévole dans les associations qui soit cohérente avec la population couverte par le compte satellite (à savoir uniquement les associations qui emploient de travailleur salariés). Contrairement aux chiffres australiens et canadiens, les résultats belges ne concernent donc pas l'ensemble du bénévolat associatif puisqu'ils ne couvrent pas le bénévolat dans les associations sans emploi rémunéré.

Les bénévoles sont présents dans les différentes branches d'activité. En Belgique, nous avons constaté que leur force de travail (mesurée en ETP) était principalement concentrée dans les branches de la culture, des sports et des loisirs (69,7 %) et, dans une moindre mesure, dans celle des « autres activités » (16,1 %) ³² et dans la branche de l'action sociale (11,6 %). Dans les deux autres pays, le bénévolat (mesuré en ETP) est plus équitablement réparti entre la branche de la culture, des sports et des loisirs (environ 25 %), la branche résiduelle (29,7 % et 34,0 %) et l'action sociale (31,0 et 20,4 %). Ces différences pourraient être à nouveau expliquées par la différence au niveau de la population couverte.

³² Dans le tableau 25, ce résultat est groupé avec celui de la branche « défense des droits, intérêts et convictions » pour permettre la comparaison entre pays.

TABLEAU 2.25. Répartition du bénévolat (mesuré en ETP) par branche d'activité, Australie, Canada, Belgique

	Australie ⁽¹⁾	Canada ⁽¹⁾	Belgique ⁽³⁾
1. Culture, sports et loisirs	24,4 %	25,9 %	69,7 %
2. Education et recherche	9,7 %	10,6 %	0,5 %
3. Santé	5,2 %	9,2 %	1,5 %
4. Action sociale	31,0 %	20,4 %	11,6 %
5. Branche résiduelle	29,7 %	34,0 %	16,7 %
TOTAL (en %)	100,0 %	100,0 %	100,0 %
TOTAL (en ETP)	285.000	538.907	76 259

(1) Le bénévolat est mesuré dans toutes les associations.

(2) Le bénévolat est mesuré dans les associations couvertes par le compte satellite, c'est-à-dire les associations qui emploient des travailleurs salariés, à l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

Sources : Compte satellite (ICN), Mertens, S. et Lefèbre, M. (2004), Australian Bureau of Statistics (2002), Statistics Canada (2004)

C'est également parce que les canadiens et les australiens ont comptabilisé le travail bénévole dans les associations qui n'emploient pas de travailleur salarié que le rapport entre le bénévolat et le travail salarié y est largement supérieur à celui que l'on peut observer en Belgique. Le rapport entre la valeur monétaire estimée pour le travail bénévole et la valeur totale du travail en associations (rémunérations des salariés augmentée de la valeur monétaire du bénévolat) atteint plus de 30 % en Australie, plus de 20 % au Canada et 18,6 % en Belgique.

Structure des ressources et des coûts de production

En principe, les tableaux du compte satellite devraient également permettre de comparer la composition des coûts de production et la structure des ressources des associations.

Le Canada ne publie pas d'informations détaillées sur les coûts de production et l'Australie n'a pas tout à fait suivi les conventions du Manuel de l'ONU pour présenter les coûts de production de ses associations. Nous sommes dès lors seulement en mesure de comparer le ratio entre la consommation intermédiaire et les rémunérations des salariés. Plus celui-ci est élevé, plus les associations utilisent des biens et services produits par d'autres entités pour délivrer leur propre production. Toutes branches confondues, ce rapport est légèrement plus élevé en Belgique qu'en Australie.

Il faudrait disposer de données plus fines pour comprendre s'il s'agit là de l'expression d'un recours plus important au travail indépendant (qui, on le rappelle, est comptabilisé dans la consommation intermédiaire). On notera également que ce rapport varie beaucoup d'une branche à l'autre et que, dans certaines branches, il est même plus élevé en Australie qu'en Belgique.

TABLEAU 2.26. Importance relative de la consommation intermédiaire et des rémunérations des salariés dans les coûts de production des associations, Australie, Belgique

	Australie	Belgique ⁽¹⁾
Mesurée par le rapport entre la consommation intermédiaire (P.2) et la rémunération des salariés (D.1)		
1. Culture, sports et loisirs	167,4 %	127,4 %
2. Education et recherche	29,7 %	68,2 %
3. Santé	42,4 %	79,4 %
4. Action sociale	46,6 %	39,6 %
5. Branche résiduelle	102,2 %	85,6 %
TOTAL du secteur associatif	68,1 %	72,2 %

(1) A l'exclusion des associations qui n'emploient pas de travailleurs salariés et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.

Sources : *Compte satellite (ICN), Australian Bureau of Statistics (2002)*

Procéder à une comparaison des tableaux portant sur les ressources des associations ne nous paraît pas pertinent pour deux raisons. Premièrement, la Canada ne publie pas de tableaux des ressources par branches d'activité. Deuxièmement, l'Institut des Comptes Nationaux et le Bureau Australien des Statistiques (ABS) ne traitent pas de la même façon certaines des aides publiques accordées aux associations. Les Australiens les considèrent plus volontiers comme des subsides tandis que les Belges les assimilent fréquemment à des ventes, suivant en cela les directives d'Eurostat, l'instance européenne chargée des statistiques au sein de l'Union.

Cette dernière considération nous amène à conclure que les possibilités de comparaisons internationales existent en principe mais que leur pertinence reste encore dans une large mesure conditionnée par les progrès d'harmonisation qui doivent être réalisés au niveau de la population couverte par les comptes satellites et sur le plan du traitement des ressources par les comptables nationaux.

SYNTHÈSE DU CHAPITRE : PRONOSTIC SUR L'ÉVOLUTION FUTURE DU COMPTE SATELLITE BELGE

En Belgique, l'élaboration du compte satellite des institutions sans but lucratif est désormais envisagée sur une base annuelle. Comme on l'a déjà mentionné, la première publication date de février 2004 et porte sur les années 2000 et 2001. Pour des raisons de révision des méthodes utilisées dans l'ensemble des comptes nationaux, la deuxième publication du compte satellite n'a pas eu lieu en février 2005. L'Institut des Comptes Nationaux prévoit de publier les prochaines données à la fin de l'année 2005 ou au début de l'année 2006. Elles porteront sur les années 2000 à 2003³³.

Le compte satellite n'a pas été conçu comme un instrument statistique figé. Au contraire, par nature, il constitue plutôt un "cadre évolutif de l'organisation de l'information"³⁴. Ce cadre est appelé à évoluer en fonction de trois facteurs : les besoins exprimés par les utilisateurs du compte, la disponibilité des données et les progrès réalisés au niveau théorique ou conceptuel par les experts en comptabilité nationale.

Les besoins des utilisateurs

Le compte satellite belge a déjà été présenté à de nombreuses reprises, en Belgique et à l'étranger. Au cours de ces séances de présentation, les utilisateurs potentiels du compte (représentants des autorités politiques, du monde académique et du secteur associatif) ont exprimé le souhait de voir le nouvel outil

statistique mieux rencontrer certains de leurs besoins. Nous reprenons ci-dessous les quatre "souhais" les plus souvent exprimés par les utilisateurs et nous précisons dans quelle mesure ils pourront être réalisés dans les prochaines éditions du compte satellite.

(1) L'analyse dans le temps et dans l'espace

La plupart des utilisateurs souhaitent que les données statistiques du compte satellite puissent les aider à procéder à des comparaisons dans le temps et dans l'espace. En couvrant quatre années d'activité associative, la prochaine publication du compte satellite offrira de nouvelles possibilités d'analyse dans le temps. On pourra par exemple observer, au sein de chaque branche, l'évolution en termes d'emploi (en nombre de personnes ou en nombre d'heures prestées) et les changements dans la structure des coûts de production ou dans les modalités de financement des associations.

L'analyse dans l'espace pourrait emprunter deux voies : celle de la comparaison entre les trois Régions belges et celle de la comparaison internationale. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu que l'Institut des Comptes Nationaux présente des données sur les associations ventilées par Région. La seule ventilation possible concerne les données relatives à l'emploi. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un chapitre dans le présent rapport. Quant aux possibilités de comparaison internationale, elles dépendent avant tout de l'état d'avancement du compte satellite dans les autres pays. Le statut pionnier de la Belgique dans cette matière la prive malheureusement du potentiel que représente en principe, en termes de comparaison avec d'autres pays, notamment européens, un compte satellite établi sur une base internationale commune.

(2) L'usage d'une nomenclature d'activités commune

Le potentiel analytique du compte satellite pourrait être renforcé si les tableaux du compte satellite qui offrent un détail par branche d'activités utilisaient la nomenclature en vigueur dans les comptes nationaux (NACE-BEL). Cela permettrait de procéder à des comparaisons entre le secteur associatif et les autres formes organisationnelles (privées ou publiques) au sein de chaque branche d'activité. L'Institut des Comptes Nationaux semble s'orienter dans cette voie.

Il faut cependant garder à l'esprit que l'abandon de la nomenclature N-ISBL limiterait les possibilités de comparaison sur le plan international puisque les autres pays produiront vraisemblablement leurs tableaux en suivant la nomenclature d'activités spécifique au secteur associatif, proposée par le Manuel de l'ONU. Il faut donc espérer que l'amélioration de la nomenclature standard (sur laquelle est basée la NACE) dans les branches plus typiquement associatives convaincra progressivement les concepteurs du compte satellite d'abandonner la nomenclature spécifique (l'ICNPO ou ses variantes nationales comme la N-ISBL au profit de la nomenclature standard (de type NACE).

(3) Le niveau de détail des ressources d'origine publique

Les utilisateurs regrettent que le compte satellite n'offre pas plus de détails sur la nature des interventions des pouvoirs publics dans les associations. Ce manque de détails s'explique à la fois par les conventions internationales de la comptabilité nationale qui s'imposent à l'Institut des Comptes Nationaux et par le mode de transmission des données budgétaires des administrations publiques à la Banque nationale de Belgique. La première limite ne pourrait être dépassée que si des progrès théoriques étaient réalisés dans ce domaine par les experts en comptabilité nationale. La question n'est en tout cas pas à l'ordre du jour des débats internationaux actuels en comptabilité nationale. Dépasser la seconde limite supposerait des ajustements importants, qui entraîneraient inévitablement un coût administratif d'adaptation.

(4) L'élargissement du compte satellite à l'économie sociale

Certains utilisateurs ont manifesté le désir d'élargir le champ couvert par le compte satellite au secteur de l'économie sociale (en y ajoutant les mutuelles et les sociétés coopératives et/ou à finalité sociale).

L'élargissement du compte satellite à l'économie sociale a précisément été discuté lors d'un séminaire européen qui s'est tenu à Bruxelles en avril 2004³⁵.

Selon la définition retenue au niveau européen, l'économie sociale rassemble les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Dans le contexte belge, les associations et les fondations sont couvertes par le compte satellite des institutions sans but lucratif. Si l'on souhaite élargir la couverture du compte à l'économie sociale, il convient donc de centrer les efforts sur les mutuelles et les sociétés coopératives et/ou à finalité sociale. Tant en nombre d'organisations qu'en mobilisation de l'emploi salarié, la composante associative reste toutefois la plus importante. C'est également celle pour laquelle les conventions des comptes nationaux semblent les plus problématiques. Cela justifie que la première étape du compte satellite de l'économie sociale soit précisément l'élaboration d'un compte des associations. Techniquement, rien ne s'oppose toutefois au développement de statistiques plus complètes sur l'économie sociale. Cette extension nécessitera toutefois un travail méthodologique préalable, travail méthodologique pour la réalisation duquel la Commission Européenne a récemment émis un appel d'offre.

La disponibilité des données

La disponibilité des données constitue le deuxième groupe de facteurs susceptibles de faire évoluer le compte satellite. On pourrait, dans les prochaines années, assister à trois modifications majeures dans la disponibilité des données.

(1) Les nouvelles obligations comptables des ASBL et des fondations

Le compte satellite utilise comme sources principales de données les déclarations des employeurs à l'ONSS, les budgets des administrations publiques et une enquête annuelle réalisée par l'Institut national de statistiques (INS) auprès des associations qui emploient des travailleurs salariés (à l'exception des hôpitaux et des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre).

La nouvelle loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations (2 mai 2002, M.B. du 11 décembre 2002) redéfinit les obligations de comptabilité et de publicité des comptes de ces trois types d'organisations. Cette loi prévoit notamment que les comptes annuels des plus grandes associations seront centralisés à la Banque nationale de Belgique. A terme, le compte satellite utilisera cette nouvelle source de données. L'enquête de l'INS restera cependant nécessaire pour collecter de l'information sur les associations de taille plus modeste.

(2) Le recensement du bénévolat

Le Manuel de l'ONU recommande explicitement de recenser des données sur le bénévolat dans les associations couvertes par le compte satellite. Aucun fichier statistique officiel ne comprend de telles données. Pour appréhender le travail bénévole, une enquête nationale ad hoc a été réalisée en 2003 par le Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, avec le soutien financier de la Plate-forme francophone du volontaria³⁶. Les données ont ensuite été intégrées au compte satellite et cette intégration a fait l'objet d'une analyse complémentaire ponctuelle menée par le même Centre de recherches³⁷. L'Institut des Comptes Nationaux ne reprendra pas l'organisation d'une telle enquête à son compte. Sans apport extérieur, les prochaines publications du compte satellite des associations ne comprendront plus de tableaux présentant des données sur le bénévolat.

(3) Le traitement des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre

Les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre ont été écartés de la population du compte satellite pour des raisons pragmatiques liées au manque d'informations suffisantes permettant d'identifier, dans les statistiques de l'éducation, les données relatives à l'enseignement libre. Ce choix

35 Initié en novembre 2001 à Gand, lors de la conférence européenne sur l'économie sociale, le débat européen sur cette question a connu de nouveaux développements en avril 2004 à Bruxelles lors d'un "Séminaire sur le compte satellite de l'économie sociale" organisé conjointement par la Commission Européenne (DG Entreprise), le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège et l'Université Johns Hopkins.

pourrait être remis en question si les comptables nationaux disposaient de moyens pour identifier, de façon pertinente, les flux relatifs aux associations dans ce secteur d'activité.

Les avancées théoriques et conceptuelles

Enfin, la troisième catégorie de facteurs qui pourraient à l'avenir induire des modifications du compte satellite sont les avancées théoriques et conceptuelles. Deux chantiers importants devraient occuper les statisticiens et les économistes soucieux de faire progresser le compte satellite des institutions sans but lucratif.

(1) Le traitement des ressources d'origine publique

Premièrement, comme nous l'avons déjà mentionné, le traitement actuel des ressources d'origine publique dans les comptes nationaux n'est pas satisfaisant puisque la plupart des aides publiques sont assimilées à des ventes. Cette limite n'est pas imputable à l'Institut des Comptes Nationaux mais plutôt aux concepteurs du système international actuel de comptabilité nationale (c'est-à-dire principalement la division statistique des Nations Unies et Eurostat). Or, ceux-ci ne réviseront les conventions en vigueur dans les comptes nationaux que s'ils sont convaincus par des travaux scientifiques de la nécessité de procéder à une telle révision.

(2) Les indicateurs physiques de l'output

Deuxièmement, pour réaliser des analyses de productivité dans les services non marchands, les économistes ont besoin d'indicateurs physiques de la production. Il s'agit là d'un défi important pour les chercheurs qui exigera d'eux une très bonne connaissance des services qu'ils entendent mesurer. Cette tâche ne peut se concevoir sans une collaboration étroite entre le milieu académique, les organismes statistiques et les producteurs (notamment associatifs) des services concernés.

³⁶ La Plate-forme Francophone du Volontariat a pour objet la reconnaissance et la promotion du volontariat et regroupe des fédérations et associations coupoles représentant les secteurs collaborant avec les bénévoles.

³⁷ Mertens et Lefèbre (2004).

Chapitre 3

ANALYSE DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES ASBL

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le rappeler, les associations jouent un rôle économique important. Elles mobilisent en effet des ressources financières et humaines non négligeables en vue de répondre à des besoins souvent fondamentaux en matière de santé, d'aide sociale, de culture... Une manière d'illustrer le poids économique des associations est de dénombrer les emplois que génèrent leurs activités. Selon les données du "compte satellite des institutions sans but lucratif" que nous avons présentées dans le second chapitre, environ 334 000 salariés travaillaient en 2001 dans les associations en Belgique (hors secteur de l'enseignement). A elles seules, les branches de la santé et de l'action sociale employaient plus des deux tiers de ces personnes.

Les données du compte satellite ne sont toutefois disponibles pour l'instant qu'au niveau national. Aucune analyse régionale n'est donc possible au départ de ces chiffres. Pour obtenir une vue de l'emploi associatif par Régions (Bruxelles, Flandre, Wallonie), il faut se tourner vers les statistiques disponibles auprès de l'Office national de la sécurité sociale (ONSS). Nous nous proposons ici d'exploiter ces données et de présenter les chiffres de l'emploi associatif dans les trois Régions du pays en nous focalisant sur sa principale composante, à savoir l'emploi salarié dans les ASBL (on trouvera dans le chapitre suivant quelques chiffres sur l'emploi salarié dans les fondations d'utilité publique). L'analyse porte essentiellement sur les années 1998 et 2002³⁸.

Indépendamment du fait que ces deux années ne correspondent pas à celles qui sont actuellement disponibles pour le compte satellite (2000 et 2001), les chiffres analysés ici ne sont pas tout à fait comparables non plus, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, ils sont exprimés en équivalents temps plein (ETP), alors que le compte satellite se réfère au nombre de salariés. En second lieu, ces données ne concernent que les seules ASBL, tandis que le compte satellite globalise les chiffres de l'emploi dans toutes les formes d'associations (ASBL, AISBL, fondations, et même certaines associations de fait). Enfin, contrairement aux chiffres du compte satellite, ceux du présent chapitre comprennent l'ensemble de l'emploi dans les ASBL de l'enseignement, en ce compris le personnel subventionné des établissements scolaires de l'enseignement libre.

Rappelons à cet égard que les écoles et institutions d'enseignement du réseau libre sont gérées par des pouvoirs organisateurs érigés en ASBL. Ceux-ci occupent du personnel propre (comptabilisé dans les chiffres de l'ONSS) mais aussi et surtout du personnel enseignant financé par les Communautés flamande, française et germanophone, personnel qu'il convient également de prendre en compte pour avoir une vue réellement exhaustive de l'emploi dans les ASBL. Dans le même sens, nous incluons également dans l'emploi salarié des ASBL certains des travailleurs liés aux "programmes de résorption du chômage" (PRC), à savoir les emplois TCT (Troisième Circuit de Travail) à Bruxelles, DAC (Derde Arbeidscircuit) en Flandre et PRIME en Wallonie. En effet, bien que relevant des services subrégionaux de l'emploi, ces travailleurs ont en fait été occupés dans des ASBL.

Le tableau 1 résume la situation en reprenant les chiffres relatifs à ces trois catégories d'emplois dans les ASBL en 2002 (personnel propre, enseignants subventionnés, emplois PRC).

38 En raison de la réforme du système des déclarations ONSS introduite en 2003, 2002 est actuellement la dernière année pour laquelle on dispose de données statistiques détaillées sur l'emploi dans les trois Régions.

TABLEAU 3.1 Emplois salariés dans les ASBL en 2002, par catégories (équivalents temps plein – ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
1. Personnel propre (déclarations ONSS)	37.110,6	139.343,1	60.305,4	236.759,1
2. Enseignants subventionnés du réseau libre	17.917,8	84.937,9	41.635,6	144.491,3
3. Emplois PRC	848,9	861,7	6.677,3	8.387,9
TOTAL	55.877,3	225.142,7	108.618,3	389.638,3

Sources : Centre d'Economie Sociale ³⁹

Au niveau de l'ensemble du pays, c'est donc près de 390 000 ETP, soit 13,5% du total de l'emploi salarié, qui sont occupés dans les ASBL. Une telle contribution à l'emploi mérite bien un examen approfondi et, pour ce faire, il est utile de commencer par une mise en perspective de ces chiffres. En effet, ainsi qu'on l'a rappelé, les associations constituent la composante privée du secteur non marchand (les mutuelles mises à part). Mais quel est le poids du secteur associatif au sein du non-marchand? C'est à cette question que nous commencerons par répondre, avant d'étudier en détail les données régionales relatives aux seules ASBL.

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES EMPLOIS NON MARCHANDS ENTRE ASBL ET SECTEUR PUBLIC ?

Les ASBL, en tant que composante privée du secteur non marchand, jouent un rôle important dans la production de services individuels et collectifs. En effet, dans la définition large du secteur non marchand, les associations fournissent environ le tiers des emplois; au sens restreint, c'est-à-dire si on se limite aux branches d'activité principales que sont la santé, l'action sociale, l'éducation et la culture, elles contribuent pour plus de la moitié (56,2%) du total des emplois hors marché (tableau 2)⁴⁰. Autrement dit, la majorité des emplois non marchands (au sens restreint) sont localisés dans les organisations associatives. Le tableau 2 permet par ailleurs de voir que l'emploi non marchand est en croissance sur la période 1998-2002, et que cette croissance caractérise tant la composante privée que la composante publique du secteur.

TABLEAU 3.2. Répartition de l'emploi salarié non marchand entre les ASBL et le secteur public en 2002 (ETP) (ETP)

	1998		2002		Croissance (%)
	ETP	ETP %	ETP	ETP %	
Non marchand au sens large					
ASBL	349.294,3	33,4%	389.638,3	34,2%	+11,6%
Secteur public	697.886,8	66,6%	749.252,4	65,8%	+7,4%
TOTAL	1.047.181,1	100,0%	1.138.890,8	100,0%	+8,8%
Non marchand au sens restreint					
ASBL	335.193,9	57,6%	373.349,1	56,2%	+11,4%
Secteur public	247.091,9	42,4%	291.052,8	43,8%	+17,8%
TOTAL	582.285,8	100,0%	664.401,9	100,0%	+14,1%

Sources : Centre d'Economie Sociale

³⁹ La plupart des chiffres présentés dans ce chapitre résultent de traitements effectués sur des données brutes communiquées directement par l'ONSS, l'ONSS-APL et l'INS. Ces données ne font pas l'objet de publications - ⁴⁰ L'emploi non marchand est obtenu en additionnant les chiffres relatifs au secteur public et aux ASBL. Il n'a pas été tenu compte de l'emploi dans les AISBL, les fondations et les mutuelles, qui est quantitativement nettement moins important.

Il est utile de comparer cette répartition privé/public au niveau national à celle qui prévaut dans les trois Régions (tableau 3). Pour l'ensemble du non-marchand, l'importance des ASBL est évidemment nettement plus faible à Bruxelles, où se concentrent nombre d'emplois publics. Par contre, dans la définition restreinte du secteur, le poids des ASBL dans le non-marchand à Bruxelles devient comparable à celui dans les autres Régions.

TABLEAU 3.3. Répartition de l'emploi salarié non marchand entre les ASBL et le secteur public dans les trois Régions en 2002 (ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
Non marchand au sens large				
ASBL	24,6%	40,5%	30,6%	34,2%
Secteur public	75,4%	59,5%	69,4%	65,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,00%	100,0%
Non marchand au sens restreint				
ASBL	53,4%	59,6%	51,5%	56,2%
Secteur public	46,6%	40,4%	48,5%	43,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,00%	100,0%

Source : Centre d'Economie Sociale

Il faut noter que le rôle dévolu aux associations apparaît un peu plus important en Région flamande, surtout si on le compare à la Wallonie. Pour juger de cette différence, il convient de rapporter le nombre d'emplois au chiffre de la population. Ce chiffre permet en effet, dans une certaine mesure, de mesurer la demande potentielle pour les services non marchands. Le tableau 4 reprend ainsi le nombre moyen d'emplois équivalents temps plein dans le non-marchand par mille habitants en Flandre et en Wallonie (nous prenons le non-marchand au sens restreint pour éviter l'incidence des administrations et entreprises publiques)

Il est remarquable de constater que le taux d'encadrement de la population en termes de services de santé, d'action sociale, d'éducation, de culture,... est quasi identique en Flandre et en Wallonie (60,9 et 61,0 ETP respectivement par mille habitants en 2002). Toutefois, on relève également que la Wallonie fait davantage appel aux initiatives publiques : cela tient au rôle plus important qui est traditionnellement dévolu aux pouvoirs locaux (communes, intercommunales, provinces) du côté wallon en matière de services d'éducation, de santé et d'aide sociale.

TABLEAU 3.4. Nombre moyen d'emplois salariés dans le non marchand (au sens restreint) en Flandre et en Wallonie par mille habitants en 2002 (ETP)

	Secteur public	ASBL	TOTAL
Flandre	24,6	36,3	60,9
Wallonie	29,6	31,4	61,0

Sources : Centre d'Economie Sociale (population au 1/1/2002 selon l'Institut national des statistiques)

EN RÉSUMÉ

La majorité (56,2%) des emplois non marchands (au sens restreint) sont localisés dans les associations. Par rapport à la Flandre, le rôle dévolu aux associations est un peu moins important en Région wallonne, notamment en raison du fait que celle-ci fait davantage appel aux initiatives publiques émanant des pouvoirs locaux.

COMMENT L'EMPLOI DANS LES ASBL EST-IL RÉPARTI ENTRE LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉS ?

Intéressons-nous maintenant aux seules ASBL et interrogeons-nous d'abord sur le type de services qu'elles proposent. Certaines activités sont-elles davantage privilégiées que d'autres par le monde associatif ? La lecture verticale du tableau 5 va nous permettre de répondre à cette interrogation : pour chacune des trois Régions et pour l'ensemble du pays, il indique en effet la manière dont l'emploi associatif est réparti entre les différentes branches d'activités.

TABLEAU 3.5. Part de chaque branche dans l'emploi salarié des ASBL en 2002 (ETP)

Branche	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Pays	
	ETP	ETP%	ETP	ETP%	ETP	ETP%	ETP	ETP%
1. Culture, sports et loisirs	4.029,3	7,2	6.820,4	3,0	4.409,5	4,1	15.259,3	3,9
2. Education et recherche	19.402,93	4,7	89.938,73	9,9	43.825,0	40,3	153.166,63	9,3
3. Santé	10.227,8	18,3	44.576,1	19,8	20.588,2	19,0	75.392,1	19,3
4. Action sociale	10.757,6	19,3	68.567,6	30,5	26.731,2	24,6	106.056,4	27,2
5. Défense des droits, intérêts et convictions	2.524,9	4,5	1.250,1	0,6	885,7	0,8	4.660,7	1,2
6. Autres activités	8.085,9	14,5	13.128,1	5,8	5.501,4	5,1	26.715,4	6,9
7. PRC	848,9	1,5	861,7	0,4	6.677,3	6,1	8.387,9	2,2
TOTAL	55.877,3	100,0	225.142,7	100,0	108.618,3	100,0	389.638,3	100,0

Source : Centre d'Economie Sociale

Précisons d'abord qu'à quelques nuances près, qu'il n'est pas nécessaire de détailler ici, la nomenclature d'activités reprise dans ce tableau est identique à celle du compte satellite que nous commentons dans le chapitre 2 de cette étude. Le lecteur se reportera donc à ce chapitre pour une description du contenu des six branches d'activités. A celles-ci, on a toutefois ajouté ici une septième branche pour répertorier les emplois relevant des programmes de résorption du chômage (PRC) qui, dans les statistiques de l'emploi disponibles, ne sont pas ventilés par type d'activités mais sont conventionnellement comptabilisés à part. On signalera également que l'emploi dans les entreprises de travail adapté (ETA) est ici classé dans la branche de l'action sociale, alors que dans le compte satellite ces organismes sont repris dans la branche 6 "Autres activités". Rappelons à cet égard que la branche 6 regroupe un nombre non négligeable d'ASBL relevant de secteurs liés au marché tels que le commerce, l'Horeca, le bâtiment,....

Le tableau révèle que ce sont les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre qui mobilisent le plus d'emplois associatifs, avec près de deux cinquièmes des emplois (39,3%). Viennent ensuite les ASBL de l'action sociale (27,2%) et de la santé (19,3%). Au total, ces trois branches représentent la très grande majorité (85,8%) des emplois associatifs en Belgique.

Les différences régionales

La structure de l'emploi dans les ASBL présente quelques divergences entre les Régions. On remarque tout d'abord le cas particulier des emplois PRC, dont la concentration est relativement plus importante en Wallonie; cela résulte simplement du fait que l'abandon de ce type de statut s'est fait plus tardivement dans cette Région, où ils sont actuellement progressivement transformés en emplois relevant de la mesure APE (Aide à la Promotion de l'Emploi). Du fait que les emplois PRC sont fictivement regroupés dans une branche spécifique, le poids plus important de la Région wallonne dans cette branche implique une certaine sous-évaluation des pourcentages relatifs aux autres branches.

Cela précisé, on relève une représentation relativement plus marquée à Bruxelles qu'ailleurs des emplois des branches de la culture (7,2%), de la défense des droits et intérêts (4,5%) et des branches résiduelles (14,5%). Cela signifie qu'en ce qui concerne l'emploi associatif, la Région bruxelloise se "spécialise" davantage dans ces branches que les deux autres Régions. Soulignons également le cas de l'action sociale, dont le poids dans l'emploi associatif varie sensiblement d'une Région à l'autre : ainsi, elle est relativement plus présente en Flandre (30,5%) qu'en Wallonie (24,6%) et à Bruxelles (19,3%). On donnera plus loin quelques éléments d'interprétation de ces chiffres.

Le poids des acteurs institutionnels

Les données qui précèdent mettent en lumière l'importance des "acteurs institutionnels" du secteur associatif ; par là, il faut entendre les ASBL comme les établissements d'enseignement et les hôpitaux, qui occupent une place à part dans le secteur. En effet, de par leur statut d'ASBL, ces institutions relèvent formellement du monde associatif, mais en raison de leur taille et de leurs modalités particulières de financement, on préfère parfois les répertorier séparément, pour les distinguer des autres acteurs associatifs. Si on applique ici cette distinction, on obtient une vue quelque peu différente de la structure du monde associatif. Le tableau 6 montre en effet qu'en excluant les établissements d'enseignement et les hôpitaux, l'emploi associatif, qui concerne encore plus de 177 000 ETP en Belgique, est majoritairement concentré dans l'action sociale (59,8%), les autres branches arrivant relativement loin derrière.

TABLEAU 3.6. L'emploi salarié dans les ASBL en 2002, les "acteurs institutionnels" étant classés à part (ETP)

Branche	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Pays	
	ETP	ETP%	ETP	ETP%	ETP	ETP%	ETP	ETP%
1. Culture, sports et loisirs	4.029,3	13,8	6 820,4	6,9	4 409,5	9,0	15.259,3	8,6
2. Education (sauf établis. d'enseign.)	1.375,9	4,7	2 603,6	2,6	1 660,1	3,4	5.639,6	3,2
3. Santé (sauf hôpitaux)	1.477,5	5,1	6 304,6	6,3	2 972,9	6,1	10.755,0	6,1
4. Action sociale	10.757,6	37,0	68.567,6	68,9	26.731,2	54,7	106.056,4	59,8
5. Défense des droits, intérêts et convictions	2.524,9	8,7	1 250,1	1,3	885,7	1,8	4.660,7	2,6
6. Autres activités	8.085,9	27,8	13.128,1	13,2	5 501,4	11,3	26.715,4	15,0
7. PRC	848,9	2,9	861,7	0,9	6.677,3	13,7	8.387,9	4,7
SOUS-TOTAL	29.100,0	100,0	99.536,1	100,0	48.838,1	100,0	177.474,2	100,0
Etablissements d'enseignement	18.027,0		87.335,1		42.164,9		147.527,0	
Hôpitaux	8.750,3		38.271,5		17.615,3		64.637,1	
TOTAL GÉNÉRAL	55.877,3		225.142,7		108.618,3		389.638,3	

Source : Centre d'Economie Sociale

EN RÉSUMÉ

Ensemble, l'éducation, l'action sociale et la santé représentent la très grande majorité (85,8%) des emplois associatifs en Belgique. Si on met à part les "acteurs institutionnels" que sont les établissements d'enseignement et les hôpitaux, c'est dans l'action sociale qu'est majoritairement concentré l'emploi associatif (59,8% des emplois).

Par rapport aux deux autres Régions, Bruxelles se distingue par une concentration plus importante des emplois associatifs dans les branches de la culture, de la défense des droits et intérêts ainsi que dans les branches résiduelles.

TABLEAU 3.7 Nombre moyen d'emplois salariés dans les ASBL par mille habitants dans les trois Régions et pour les différentes branches d'activités en 2002 (ETP)

Branche	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
1. Culture, sports et loisirs	4,1	1,1	1,3	1,5
2. Education et recherche	19,8	15,1	13,0	14,9
3. Santé	10,5	7,5	6,1	7,3
4. Action sociale	11,0	11,5	8,0	10,3
5. Défense des droits, intérêts et convictions	2,6	0,2	0,3	0,5
6. Autres activités	8,3	2,2	1,7	2,6
7. PRC	0,9	0,1	2,0	0,8
TOTAL	57,1	37,7	32,3	37,8

Source : Centre d'Economie Sociale (population au 1/1/2002 selon l'Institut national des statistiques)

Observons d'abord qu'au niveau national, ce sont les ASBL des branches de l'éducation, de l'action sociale et de la santé qui génèrent le plus d'emplois par mille habitants, avec respectivement 14,9, 10,3 et 7,3 emplois (en équivalents temps plein). Les autres branches, et en particulier la culture, les sports et les loisirs, occupent comparativement un nombre nettement plus réduit de travailleurs salariés.

Bruxelles se distingue par un nombre d'emplois associatifs par mille habitants supérieur à la moyenne nationale, et ce, quelle que soit la branche d'activités considérée. On ne peut bien entendu négliger ici l'effet d'attraction qu'exerce la capitale sur la localisation du siège social de certaines ASBL, mais il convient aussi d'évoquer le caractère spécifiquement urbain de la Région bruxelloise : en effet, les zones urbaines concentrent en général relativement plus d'activités de services que les zones rurales, en particulier pour certaines branches comme la culture, l'éducation ou la santé.

Comparée à la Wallonie, la Flandre compte plus d'emplois associatifs par mille habitants (37,7 contre 32,3). Cela se vérifie au niveau de la plupart des branches, et notamment de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Nous savons cependant que cette différence est essentiellement liée à la répartition privé/public de la fourniture des services non marchands. Celle-ci, rappelons-le, diffère en effet entre les deux Régions, le rôle imparti aux pouvoirs publics locaux étant plus important dans le sud du pays et ce, au détriment du secteur associatif (tableau 4).

QUELLE A ÉTÉ LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES ASBL ENTRE 1998 ET 2002 ?

Nous avons relevé plus haut que le secteur non marchand en général, et le monde associatif en particulier, bénéficiaient en termes d'emplois d'un taux de croissance remarquablement élevé, surtout comparé à celui de l'économie en général (tableau 2). Que représente concrètement cette croissance ? Existe-t-il des différences significatives selon la Région et la branche d'activités considérées ?

Le tableau 8 montre qu'entre 1998 et 2002, pas moins de 40.344 emplois ETP ont été créés en Belgique dans les ASBL, ce qui représente en moyenne 10 000 emplois supplémentaires par an. D'après les derniers chiffres disponibles auprès de l'ONSS, cette évolution s'est maintenue en 2003, avec près de 7 000 emplois ETP nouveaux.

Plus de la moitié de ces emplois (21.532,3 entre 1998 et 2002) sont localisés en Région flamande. Il faut toutefois signaler que le taux de croissance de l'emploi associatif y est légèrement inférieur à celui des deux autres Régions. En d'autres termes, si la Flandre crée, en chiffres absolus, plus d'emplois dans les associations, la croissance des activités associatives y semble légèrement moins marquée qu'à Bruxelles et en Wallonie.

TABLEAU 3.8 Croissance de l'emploi salarié dans les ASBL entre 1998 et 2002 (ETP)

	1998 ETP	2002 ETP	Croissance ETP	%
Bruxelles	49.050,4	55.877,3	+6.826,9	+13,9%
Flandre	203.610,4	225.142,7	+21.532,3	+10,6%
Wallonie	96.633,5	108.618,3	+11.984,8	+12,4%
PAYS	349.294,3	389.638,3	+40.344,0	+11,6%

Source : Centre d'Economie Sociale

Quelles sont les branches d'activités qui contribuent le plus à cette augmentation de l'emploi associatif ? Selon le tableau 9, parmi les 40.344 emplois créés entre 1998 et 2002, plus de la moitié (21.722,8) relevaient de l'action sociale et environ le quart (10.446,9) de la branche de la santé (institutions hospitalières principalement). On remarque encore qu'à l'exception de la branche fictive 7 (emplois PRC)⁴¹, toutes les branches montrent une croissance non négligeable de l'emploi associatif au cours de la période considérée : l'évolution la plus forte s'observe notamment dans la culture (+45,4%) et l'action sociale (+25,8%), et la plus faible dans l'éducation (+2,6%).

41 La réduction des emplois PRC résulte de leur transformation progressive, à Bruxelles et en Flandre, en emplois de type ACS (agents contractuels subventionnés), qui sont eux statistiquement repris auprès de leurs employeurs respectifs dans les branches 1 à 6. Le lecteur sera attentif au fait que cette transformation se traduit à la fois par une diminution des effectifs de la branche 7 et par une augmentation des effectifs des branches 1 à 6. Il en résulte donc une certaine surévaluation des chiffres relatifs à ces branches pour Bruxelles et la Flandre. Cette surévaluation ne modifie cependant pas fondamentalement la configuration des données du tableau 11.

TABLEAU 3.9. Croissance de l'emploi salarié dans les ASBL entre 1998 et 2002 par branches d'activités (ETP)

Branche	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Pays	
	ETP	ETP%	ETP	ETP%	ETP	ETP%	ETP	ETP%
1. Culture, sports et loisirs	+1.678,9	+71,4%	+1.016,2	+17,5%	+2.070,8	+88,5%	+4.765,9	+45,4%
2. Education et recherche	+995,5	+5,4%	+1.590,0	+1,8%	+1.242,3	+2,9%	+3.827,8	+2,6%
3. Santé	+1.393,7	+15,8%	+5.869,1	+15,2%	+3.184,1	+18,3%	+10.446,9	+16,1%
4. Action sociale	+3.109,0	+40,6%	+14.896,9	+27,8%	+3.716,9	+16,2%	+21.722,8	+25,8%
5. Défense des droits, intérêts et convictions	+358,3	+16,5%	+227,5	+22,3%	+332,9	+60,2%	+918,8	+24,6%
6. Autres activités	+1.735,3	+27,3%	+794,4	+6,4%	+1.294,9	+30,8%	+3.824,6	+16,7%
7. PRC	-2.443,9	-74,2%	-2.861,8	-76,9%	+142,8	+2,2%	-5.162,9	-38,1%
TOTAL	+6.826,9	+13,9%	+21.532,3	+10,6%	+11.984,8	+12,4%	+40.344,0	+11,6%

Source : Centre d'Economie Sociale

Si l'on combine le critère du nombre d'emplois créés à celui du pourcentage de croissance, l'action sociale apparaît donc comme la branche d'activités contribuant le plus à l'évolution de l'emploi associatif en Belgique. Concrètement, une analyse plus fouillée des chiffres disponibles permet de voir que les secteurs concernés par cette évolution sont les institutions pour personnes handicapées (15,7% de la croissance de l'emploi dans l'action sociale), les maisons de repos pour personnes âgées (18,3%) et surtout, les activités sociales sans hébergement ; celles-ci, en effet, contribuent pour plus de la moitié (55,5%, soit 21 722,8 emplois ETP) de la croissance des emplois sociaux. Il s'agit essentiellement des services suivants :

- les services à domicile ou "de proximité" ;
- certaines activités d'accueil et de réadaptation professionnelle de personnes sans travail ou marginalisées (armée du salut, par exemple) ;
- des services spécialisés et centres de jour pour certaines catégories de personnes (réfugiés, drogués, sans-abri,...) ;
- des organismes de consultation et de conseil (planning familial, adoption, orientation scolaire,...) ;
- des organismes de bienfaisance et de collecte de fonds ;
- certaines ONG.

Au niveau de chacune des trois Régions également, c'est l'action sociale qui participe le plus à l'augmentation de l'emploi et ce, tout particulièrement en Flandre, avec près de 15 000 emplois supplémentaires entre 1998 et 2002 : ce chiffre représente plus des deux tiers des emplois associatifs créés en Flandre au cours de la période (21 532,3), mais aussi plus du tiers du total des emplois associatifs créés en Belgique (40.344,0).

La santé apparaît également sur le plan régional comme le second lieu de création d'emplois en termes absolus, sauf à Bruxelles où, mis à part les branches résiduelles (6), c'est la culture qui joue ce rôle. On relève d'ailleurs dans cette branche un taux de croissance particulièrement important (+71,4%), tout comme d'ailleurs en Wallonie (+88,5%), et ce, principalement en raison du développement des activités de spectacle, mais aussi de la formation permanente.

Les évolutions positives de l'emploi associatif que l'on vient d'épingler ont bien entendu de nombreuses causes, qui diffèrent d'une Région à l'autre et varient selon la branche d'activités considérée. On peut néanmoins avancer que la croissance de l'emploi dans les ASBL résulte de la convergence de deux facteurs conjoints, dont il n'est toutefois pas aisé de démêler les influences respectives :

- d'une part, des *politiques publiques* dans l'ensemble plus favorables, que l'on peut globalement ranger en trois catégories : le Maribel social instauré fin 1995 à l'échelon fédéral, les mesures régionales d'aides à l'emploi (PRC, ACS,...) et les politiques sectorielles d'agrément et de subventionnement des activités associatives ou non marchandes ;
- d'autre part, une *dynamique interne* au monde associatif. Ce dernier, en effet, a toujours été le lieu d'émergence de nombreuses initiatives spontanées destinées à répondre aux besoins changeants de la population dans les domaines très diversifiés des services aux personnes, et en particulier des services sociaux. Nous verrons dans la dernier chapitre de cette étude que de nombreux acteurs du monde associatif considèrent l'augmentation de l'emploi constatée ces dernières années davantage comme la résultante d'une réponse aux besoins que comme un effet direct des subsides publics.

EN RÉSUMÉ

Entre 1998 et 2002, environ 40 000 emplois ETP ont été créés en Belgique dans les ASBL, dont plus de la moitié en Région flamande. Toutefois, si cette Région créée, en chiffres absolus, plus d'emplois associatifs que les deux autres, elle montre aussi un taux de croissance comparativement plus faible au cours de la période étudiée.

Sur les 40 000 nouveaux emplois générés, plus de la moitié et environ le quart relèvent respectivement de l'action sociale et de la santé. En termes de taux de croissance, l'évolution la plus forte s'observe notamment dans la culture (+45,4%) et dans l'action sociale (+25,8%).

Le rôle de l'action sociale dans la croissance de l'emploi associatif, qui se manifeste tant au niveau régional que sur le plan national, s'explique principalement par le développement des activités sociales dites "sans hébergement" (services à domicile, accueil de personnes défavorisées, centres de jour, ...). Si les politiques publiques n'y sont pas étrangères, ce développement est aussi imputable à une dynamique de croissance interne au monde associatif.

LA TAILLE DES ASBL DÉPEND-T-ELLE DE LA BRANCHE D'ACTIVITÉS CONSIDÉRÉE ?

On sait que le monde associatif se caractérise par la diversité des activités réalisées, des modes de financement, du statut des travailleurs, etc. Il montre également une grande variété en terme de taille des ASBL, mesurée ici par le nombre d'emplois qu'elles occupent. Si on rapporte, pour chaque branche d'activités, le nombre d'emplois salariés (mesuré en ETP) au nombre d'ASBL employeurs, on obtient un chiffre moyen d'emplois salariés par ASBL qui donne une indication de la taille des ASBL de la branche.

Ainsi, le tableau 10 révèle qu'au niveau du pays, ce sont les acteurs institutionnels qui sont les employeurs les plus importants : en effet, tant les ASBL de l'éducation (écoles du réseau libre) que celles de la santé (institutions hospitalières pour l'essentiel) se caractérisent par un niveau d'emplois élevé, avec respectivement un chiffre moyen de 91,2 et 54,2 emplois par institution⁴². A l'inverse, les ASBL de la culture, de la défense des droits et, dans une moindre mesure, de l'action sociale, sont plutôt de petites organisations en termes de nombre de salariés.

Le même constat peut être établi dans chacune des trois Régions. On épinglera par ailleurs le fait qu'en moyenne, la taille des ASBL est plus importante en Flandre dans la plupart des branches : cela se vérifie en particulier dans l'éducation, la santé et l'action sociale.

TABLEAU 3.10. Répartition des ASBL employeurs par classes d'emplois et pour les différentes branches d'activités en 2002 (sauf éducation et hors PRC)

Branche	Bruxelles	Flandre	Wallonie	PAYS
1. Culture, sports et loisirs	4,9	5,1	3,9	4,6
2. Education et recherche	70,0	102,9	83,0	91,2
3. Santé	46,5	64,3	43,1	54,2
4. Action sociale	11,3	29,3	16,8	21,7
5. Défense des droits et intérêts	6,5	3,8	3,9	4,9
6. Autres activités	7,6	5,8	4,3	5,8
TOTAL	14,8	28,6	19,4	22,7

Source : Centre d'Economie Sociale

Il est possible d'affiner l'analyse précédente en étudiant la répartition des ASBL par *classes d'emplois* : le tableau 11 reprend en effet, pour chacune des branches d'activités (à l'exception de l'éducation, pour laquelle les données ne sont pas disponibles), le nombre d'ASBL employant en Belgique de 1 à 4 travailleurs salariés, de 5 à 9 travailleurs, de 10 à 19 travailleurs, etc. Il en ressort qu'au niveau du pays, plus de la moitié (55,7%) des ASBL répertoriées ont une dimension réduite et occupent moins de cinq travailleurs, et que la très grande majorité (83,0%) emploient moins de 20 personnes. Comme on pouvait s'y attendre sur base du tableau précédent, les branches de la culture et de la défense des droits et intérêts se caractérisent par un nombre relativement important de petites associations (par exemple, pour la culture, 71,7% des ASBL, soit 2.274 unités, occupent moins de cinq travailleurs), alors qu'à l'inverse, la branche de la santé regroupe des ASBL de taille relativement importante : 264 associations, soit 39,2% des effectifs de la branche, y emploient 20 travailleurs ou plus.

⁴² Pour être exact, il s'agit du nombre d'emplois par établissement (ou siège d'activité), une même ASBL pouvant avoir plusieurs établissements.

Enfin, on observera que si l'action sociale regroupe des ASBL qui occupent en moyenne nettement moins de travailleurs que celles de l'éducation et de la santé (tableau 10), elle n'en est pas moins caractérisée également par un nombre non négligeable d'associations de grande taille : ainsi, on y dénombre 243 ASBL de 100 travailleurs ou plus, et près d'une centaine dépassant 200 travailleurs. Parmi ces dernières, on relève principalement des institutions pour personnes handicapées (65 ASBL), dont 37 sont des entreprises de travail adapté (ETA).

TABLEAU 3.11. Répartition des ASBL employeurs par classes d'emplois et pour les différentes branches d'activités en 2002 (sauf éducation et hors PRC)

Classes d'emplois (Nbre de trav.)	1	3	4	5	6	TOTAL	
	Culture	Santé	Social	Déf droits	Autres	Nbre	%
1 à 4	2.274	206	1.324	558	2.520	6.882	55,7%
5 à 9	411	104	742	130	557	1.944	15,7%
10 à 19	271	99	650	66	342	1.428	11,6%
20 à 49	167	94	646	49	205	1.161	9,4%
50 à 99	34	34	362	11	67	508	4,1%
100 à 199	7	33	146	4	20	210	1,7%
200 à 449	6	46	77	0	12	141	1,1%
500 à 999	0	31	10	0	5	46	0,4%
1000 et +	0	26	10	0	2	38	0,3%
TOTAL Nbre	3.170	673	3.967	818	3.730	12.358	100,0%
%	25,7%	5,4%	32,1%	6,6%	30,2%	100,0%	

Source : Centre d'Economie Sociale

EN RÉSUMÉ

Les ASBL de l'éducation et de la santé se caractérisent par un niveau d'emploi élevé (en moyenne 91,2 et 54,2 emplois ETP par institution), alors que les associations de la culture, de la défense des droits et, dans une moindre mesure, de l'action sociale, sont plutôt de petites organisations en termes de nombre de salariés. Un nombre non négligeable d'institutions sociales (principalement des institutions pour personnes handicapées) emploient toutefois plus d'une centaine de travailleurs.

SYNTHÈSE DU CHAPITRE les chiffres-clé de l'emploi salarié dans les ASBL

Avec près de 390 000 emplois ETP, les ASBL représentent à elles seules 13,5% de l'emploi salarié en Belgique. Nous concluons ce chapitre en synthétisant en un seul tableau les chiffres les plus significatifs qui permettent de mieux situer une telle contribution à l'emploi (tableau 12).

On mettra plus particulièrement en exergue, d'une part, le poids important des associations dans le non-marchand, qui fournissent plus de la moitié (56,2%) des emplois du secteur, et d'autre part, le taux de croissance de l'emploi associatif (+11,6% entre 1998 et 2002), soit plus de 40 000 emplois ETP créés sur quatre ans pour l'ensemble de la Belgique et ce, majoritairement dans l'action sociale. Sur le plan régional, on retiendra que si on se réfère au chiffre de la population, le nombre d'emplois associatifs est en moyenne plus élevé à Bruxelles (57,1 emplois par mille habitants), ce qui s'explique par sa spécificité de capitale. Quant à la différence entre la Flandre (37,7 emplois par mille habitants) et la Wallonie (32,3 emplois par mille habitants), elle tient au rôle plus important traditionnellement dévolu en Wallonie aux pouvoirs publics locaux en matière de services d'éducation, de santé et d'aide sociale.

TABLEAU 3.12. Les chiffres-clé de l'emploi salarié dans les ASBL en 2002 (ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
Nombre d'emplois (ETP)	55.877,3	225.142,7	108.618,3	389.638,3
Répartition des emplois par Région	14,3%	57,8%	27,9%	100%
Croissance des emplois de 1998 à 2002				
- en nombre d'ETP	+6.826,9	+21.532,3	+11.984,8	+40.344,0
(dont action sociale)	(+3.109,0)	(+14.896,9)	(+3.716,9)	(+21.722,8)
- en %	+13,9%	+10,6%	+12,4%	+11,6%
Emplois par mille habitants	57,1	37,7	32,3	37,8
Part des emplois des ASBL				
- dans le non-marchand au sens large (1)	24,6%	40,5%	30,6%	34,2%
- dans le non-marchand au sens restreint (1)	53,4%	59,6%	51,5%	56,2%
Part des emplois des ASBL situés dans				
- la culture, les sports et les loisirs	7,2%	3,0%	4,1%	3,9%
- l'éducation	34,7%	39,9%	40,3%	39,3%
- la santé	18,3%	19,8%	19,0%	19,3%
- l'action sociale	19,3%	30,5%	24,6%	27,2%

(1) Rappelons que la définition large du non-marchand n'exclut aucune branche d'activités, alors que la définition restreinte se limite à certaines branches, à savoir principalement la santé, l'action sociale, l'éducation et la culture.

Source : Centre d'Economie Sociale

Chapitre 4

LES FONDATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE,
CATALYSEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Avec la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, les fondations d'utilité publique se sont vues à nouveau confirmer en Belgique leur statut d'acteur au sein de la société. Pourtant, le citoyen et les pouvoirs publics savent fort peu de choses sur le monde des fondations. Que sont ces fondations? Combien sont-elles? Dans quel but sont-elles créées? Quel rôle jouent-elles? Quel est leur impact sur l'emploi et le bénévolat?

QU'EST-CE QU'UNE FONDATION?

Les fondations sont des organisations indépendantes sans but lucratif qui, à partir de motivations philanthropiques, oeuvrent pour l'intérêt général. Ou comme le formule la loi: "La création d'une fondation est le résultat d'un acte juridique émanant d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales consistant à affecter un patrimoine à la réalisation d'un but désintéressé déterminé". Contrairement à d'autres organisations, telles que les associations, les coopératives ou les entreprises, une fondation n'a ni membres ni associés.

Selon l'European Foundation Centre, il existe quatre types de fondations. La grande majorité des fondations belges sont des fondations indépendantes. Elles se chargent elles-mêmes de trouver leurs ressources financières et disposent d'une autonomie de décision. Un petit groupe de fondations sont liées à l'autorité publique. Elles sont créées par les pouvoirs publics afin de réaliser des objectifs collectifs, entre autres dans les secteurs de l'enseignement, des arts et de l'énergie. Notre pays ne compte que quelques fondations d'entreprise. La Fondation Roi Baudouin gère cependant une quinzaine de "fonds d'entreprise" depuis 1993. Ces fonds ne sont pas de véritables fondations mais constituent une alternative à celles-ci. Il s'agit de partenariats temporaires qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre. Enfin, les fondations communautaires ou fonds régionaux sont un phénomène très récent en Belgique. On n'en dénombre pour l'instant que quelques-unes.

Le législateur belge fait également une distinction entre les "fondations d'utilité publique" et les "fondations privées". Une fondation est reconnue d'utilité publique lorsqu'elle vise la réalisation d'une œuvre de nature philanthropique, philosophique, religieuse, scientifique, artistique, pédagogique ou culturelle.

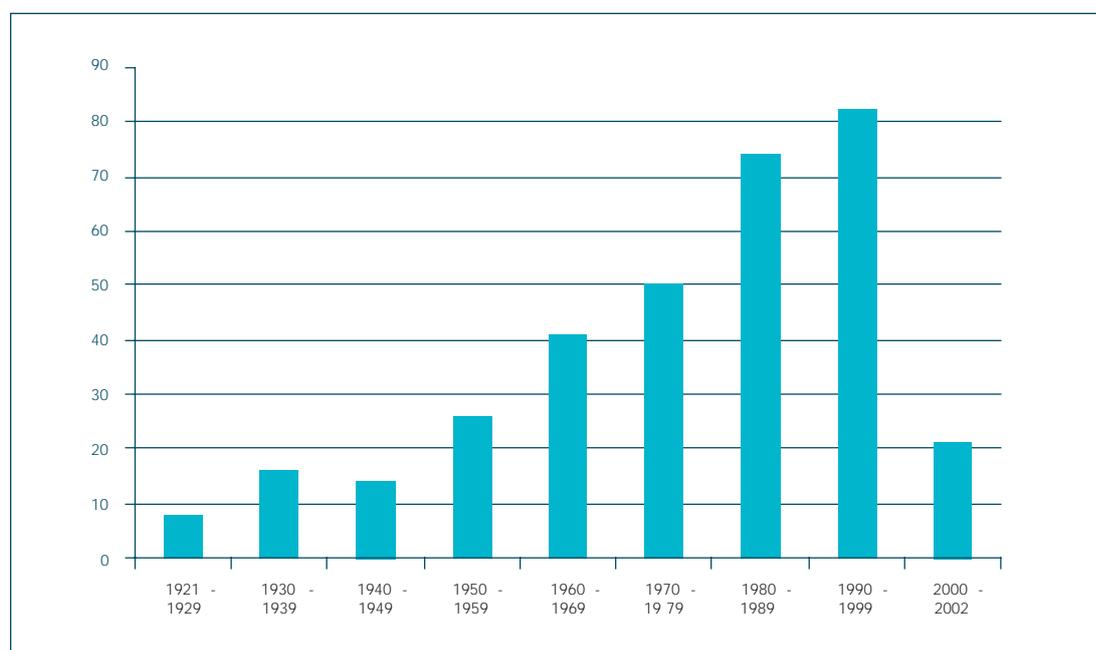
Certaines fondations recourent exclusivement à leur capital propre pour financer des bourses, des prix, des projets ou d'autres initiatives qu'elles soutiennent ou mettent elles-mêmes sur pied. Elles se servent pour cela d'une partie des revenus financiers de leur capital. D'autres fondations organisent aussi des campagnes de récolte de fonds et essaient d'obtenir des moyens financiers auprès du public ou des pouvoirs publics.

Jusqu'à très récemment, les fondations avaient peu de contacts entre elles. La création du Réseau belge des Fondations le 17 février 2004 a cependant quelque peu changé la donne. Le réseau se veut une plate-forme de services et un forum d'échanges pour ses membres. Il entend également créer au sein de la société, les conditions et l'environnement propices au développement de la philanthropie et à la croissance du secteur.

COMBIEN Y A-T-IL DE FONDATIONS?

Notre pays compte beaucoup moins de fondations que d'associations. Rappelons qu'en décembre 2004, le nombre total de fondations enregistrées était de 439, contre 113 513 pour les ASBL (voir chapitre 1). Nous possédons d'ailleurs peu de fondations comparativement à d'autres pays occidentaux. Il est clair toutefois que ce secteur est en expansion (voir graphique), la Belgique suivant en cela la tendance internationale.

TABLEAU 4.1. Le nombre de nouvelles fondations en Belgique entre 1921 et 2002



(1) Les données belges comprennent les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre.
Source : HIVA (Hoger Instituut voor de Arbeid), 2004

Le graphique montre aussi que plus de la moitié de toutes les fondations actuellement actives, soit 323, ont été créées après 1980. Nous pouvons encore y ajouter ce qu'on appelle les "fonds nominatifs". Créés par des individus, des associations ou des entreprises (il s'agit alors de "fonds d'entreprise", comme on l'a indiqué plus haut), ces fonds poursuivent les mêmes objectifs que les fondations traditionnelles, mais ne disposent pas d'un statut légal autonome. Leur gestion est confiée à la Fondation Roi Baudouin. Il s'agit-là d'un phénomène relativement récent : plus de 70 fonds nominatifs ont été créés ces vingt dernières années.

La Belgique compte de nombreuses petites fondations pour seulement quelques-unes de grande taille. Les 15 fondations les plus importantes possèdent ensemble 85% du total des actifs.

DANS QUEL BUT SONT-ELLES CRÉÉES?

Les fondations d'utilité publique sont créées pour réaliser des œuvres à caractère philanthropique, philosophique, religieux, scientifique, artistique, pédagogique ou culturel. Elles cherchent à réaliser leur mission en accordant des bourses ou des subventions à des individus ou à des groupes de personnes. Une étude menée en 2001 auprès de 119 fondations fait état d'une dépense totale d'environ 150 millions d'euros. L'étude montre également que le principal terrain d'action des fondations est celui de l'art et de la culture⁴³. Ce secteur bénéficie en effet de 13% de toutes les aides octroyées. Mais les sciences sociales, l'enseignement et la formation de base ainsi que les sciences en général bénéficient aussi d'une attention privilégiée de la part des fondations.

En affectant leurs ressources, les fondations choisissent de répondre à des besoins spécifiques (l'accompagnement de drogués ou l'aide à des quartiers pauvres, par exemple) ou bien de soutenir des projets novateurs (comme l'étude ou le soutien de nouvelles formes de bénévolat).

Ce sont principalement des individus (51% des dépenses) qui sont les bénéficiaires directs des fondations. Une analyse plus approfondie nous apprend également que ces individus sont souvent soutenus pour le rôle qu'ils jouent dans leur communauté ou, plus largement, dans la société. Mais une grande partie des moyens sont aussi investis dans des projets d'organisations sans but lucratif, des initiatives d'intérêt général pour la société et des projets novateurs (comme les réseaux de recherche).

QUEL EST L'IMPACT DES FONDATIONS SUR L'EMPLOI?

Une petite centaine de fondations emploient du personnel salarié. Même si bon nombre d'entre elles se limitent à un travailleur, d'autres occupent un nombre non négligeable de personnes. On dénombre en moyenne 62 personnes employées par fondation, ce qui représente 53 équivalents temps plein⁴⁴. Au total, comme le montre le tableau, les fondations occupent dans notre pays plus de 5.000 emplois équivalents temps plein.

Lorsque l'on considère la répartition par secteur, on constate que l'enseignement et la recherche se taillent la part du lion: plus de deux tiers des emplois au sein des fondations se situent dans ce secteur (62,5% en 2003). Ces chiffres s'expliquent par la présence de deux fondations particulièrement importantes, le Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek (FWO) et le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS), qui occupent respectivement environ 1.100 et 1.500 personnes.

Le secteur des soins de santé est marqué par la présence de deux grandes fondations, le Prins Leopold Instituut voor Tropische Geneeskunde et le Centre Neurologique William Lenox. Ensemble, elles fournissent du travail à quelque 500 personnes.

Dans le secteur social, la fondation la plus importante est la Fondation Marguerite Marie Delacroix, avec environ 300 travailleurs. Enfin, quelques autres fondations occupent une centaine de personnes : c'est le cas de l'Europa College (enseignement et recherche), du Publiektheater Gent (culture) et du Toneelhuis (culture).

43 Develtere, Van Ootegem & Raymaekers (2004) - 44 Develtere, Van Ootegem & Raymaekers (2004).

TABLEAU 4.2. L'emploi dans les fondations en Belgique (ETP)

Secteur	2002		2003	
	ETP	ETP %	ETP	ETP %
1. Culture, sport et loisirs	361,0	7,2%	370,3	7,3%
2. Enseignement et recherche	3.172,6	63,2%	3.190,4	62,5%
3. Soins de santé	573,0	11,4%	609,1	11,9%
4. Action sociale	511,3	10,2%	523,3	10,3%
5. Défense des droits, intérêts et convictions	8,2	0,2%	8,2	0,2%
6. Autres	390,5	7,8%	399,6	7,8%
TOTAL	5.016,4	100,0%	5.100,7	100,0%

Source : Centre d'Economie Sociale

Les fondations contribuent aussi à l'emploi de manière indirecte. En octroyant des bourses ou des subsides, elles permettent en effet l'embauche de travailleurs dans le secteur des arts, des sciences et du non-marchand. On peut donc parler d'un effet multiplicateur.

QUEL EST L'IMPACT DES FONDATIONS SUR LE BÉNÉVOLAT?

Comme toutes les associations, les fondations recourent aussi à un grand nombre de bénévoles. Sans bénéficier de la moindre rémunération matérielle ou financière, ceux-ci siègent dans des conseils d'administration, des comités de sélection ou des groupes de pilotage, ou se chargent de récolter des fonds. Ils contribuent à garantir un mode de décision démocratique et répercutent la voix de la société au sein de la fondation.

Une fondation compte en moyenne quatre-vingt bénévoles. On constate toutefois d'importantes différences d'une fondation à l'autre. Le temps que les bénévoles investissent de manière désintéressée se situe entre un et trois jours par mois.

On peut également parler d'un effet multiplicateur concernant les bénévoles. En effet, de nombreux programmes mis sur pied et soutenus par les fondations belges favorisent l'engagement de volontaires, la participation de la communauté et le capital social local. L'enquête menée auprès d'un ensemble d'acteurs du monde associatif en Belgique (chapitre 5) montre que les fondations sont devenues pour diverses associations d'importants partenaires dans le financement et la réalisation de leurs projets. Certaines fondations remplissent aussi une fonction de forum où les pouvoirs publics, les associations et les entreprises peuvent se rencontrer et échanger leurs idées concernant d'importants enjeux de société.

SYNTHÈSE DU CHAPITRE

En Belgique, le monde des fondations reste inconnu du grand public, des pouvoirs publics et des autres secteurs de la vie associative. La loi du 2 mai 2002 et la récente création du Réseau belge des Fondations pourraient cependant changer la donne. Ces dernières décennies ont vu la création d'un nombre croissant de fondations. Actuellement, on dénombre 439 fondations enregistrées. L'art et la culture constituent leurs principaux domaines d'action. Ce sont surtout des individus qui bénéficient des bourses et des subsides octroyés par les fondations, mais de nombreuses associations font aussi l'objet d'un soutien. Les fondations représentent dans notre pays environ 5.000 emplois équivalents temps plein. Elles contribuent également de manière indirecte à la création et au maintien de l'emploi par le soutien financier qu'elles accordent à des individus et à des organisations. Une fondation fonctionne en moyenne avec quatre-vingt bénévoles. Ici aussi, on relève un effet multiplicateur puisque de nombreuses fondations soutiennent des associations qui font elles-mêmes appel à des bénévoles.

Chapitre 5

LE POINT DE VUE DU SECTEUR ASSOCIATIF EN
BELGIQUE À TRAVERS QUELQUES GRANDS ACTEURS

Afin de mieux cerner la manière dont le secteur associatif perçoit sa propre réalité, une enquête a été menée durant les mois de mai et juin 2005 auprès des responsables de 35 fédérations et confédérations d'institutions sans but lucratif (ISBL) réparties sur l'ensemble du pays et actives dans divers secteurs : culture, sport et loisirs, enseignement, soins de santé, services sociaux et défense des droits et intérêts (voir liste en annexe). Afin de compléter l'analyse quantitative du compte satellite (chapitre 2), nous avons en effet voulu recueillir les avis des acteurs eux-mêmes du secteur associatif belge. Comment évaluent-ils les évolutions des dernières années concernant le cadre légal, politique et social? Quelles tendances voient-ils émerger en ce qui concerne le bénévolat, l'emploi et les moyens financiers du monde associatif? Comment évaluent-ils la situation actuelle et à quelles évolutions s'attendent-ils pour les années à venir?

Cette étude exploratoire n'avait nullement pour objectif d'obtenir un tableau parfaitement représentatif, d'un point de vue statistique, de la totalité du secteur associatif belge. Cependant, les représentants des fédérations, en tant que témoins privilégiés bénéficiant d'une vue d'ensemble, semblent tout à fait à même de fournir un éclairage pertinent sur ce qui se vit dans le domaine spécifique dans lequel ils oeuvrent. L'objectif à terme étant d'établir un baromètre reflétant l'évolution du secteur associatif en Belgique, nous avons, dès cette première étape, recouru à des indicateurs qui permettent de quantifier tant les évolutions passées que celles attendues pour l'avenir. Nous n'avons pas établi de totaux pour les différents secteurs, étant donné les différences d'échelle entre ces derniers.

La majorité (20 sur 35) des fédérations étudiées ne comptent que des ASBL parmi les organisations qu'elles représentent. On relève aussi, dans les autres fédérations, des fondations (représentées par le Réseau belge des Fondations) et quelques associations de fait. Un peu plus de la moitié des fédérations indiquent qu'elles sont actives dans plusieurs secteurs.

UN NOUVEAU CADRE JURIDIQUE POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

Le cadre juridique a un impact particulièrement important sur la vie du secteur associatif. La nouvelle loi du 2 mai 2002 sur les ASBL, les ASBL internationales et les fondations, qui modifie celle de 1921, laisse peu d'acteurs du secteur associatif indifférents, que ce soit en Flandre ou en Wallonie.

La nouvelle législation ouvre-t-elle des perspectives d'avenir positives? Il est encore un peu tôt pour évaluer toutes les conséquences du nouveau cadre juridique. Seize fédérations ne constatent et n'attendent en tout cas que peu, voire pas d'effets pour leur secteur. La relation entre les associations et les pouvoirs publics se poursuit dans le même esprit qu'auparavant. Diverses clauses introduites par la nouvelle loi, comme celle relative aux responsabilités des administrateurs, étaient déjà appliquées dans la pratique. Quinze organisations se montrent plus satisfaites de la nouvelle législation sur les ASBL, et ce pour plusieurs raisons. Elles estiment notamment que la nouvelle loi incite à davantage de transparence, notamment sur le plan financier. Certains voient également un avantage dans le fait que le nouveau cadre juridique prévoit une simplification administrative, entre autres en ce qui concerne les dons. D'autres apprécient la sécurité juridique accrue, les incitations à une plus grande professionnalisation et les possibilités d'augmentation des moyens que la nouvelle loi peut apporter.

Seuls trois des responsables interrogés signalent que leur secteur est moins satisfait du nouveau cadre juridique que de l'ancien. Ils déplorent que la législation relative aux ASBL ne soit pas adaptée aux besoins des associations qui développent des activités commerciales. Ils font également remarquer que la nouvelle loi n'établit pas suffisamment de distinctions entre petites et grandes ASBL. Ainsi, les nouvelles obligations comptables pour les petites ASBL sont-elles considérées comme trop lourdes. D'après ces responsables, la nouvelle loi ne fait qu'accroître la complexité de la gestion administrative ainsi que les frais y afférents.

La nouvelle loi a incité plusieurs associations de fait à opter pour un statut d'ASBL. Il est frappant de constater que cette conversion semble se produire davantage en Wallonie qu'en Flandre. Comme le montre cependant le tableau suivant, la nouvelle loi n'a pas influencé le rythme actuel de création de nouvelles ASBL.

En revanche, le nouveau cadre législatif a incité des ASBL non actives à se dissoudre (selon le tableau, le nombre d'ASBL dissoutes a en effet plus que doublé en 2004 par rapport à 2003). Selon les représentants du secteur, il est possible aussi que certaines ASBL se dissolvent en raison de la complexité de la nouvelle législation et continuent à fonctionner comme des associations de fait.

TABLEAU 5.1. Création et dissolution d'ASBL en Belgique (1990-2004)

Année	Nombre d'ASBL créées	Nombre d'ASBL dissoutes	Total des ASBL enregistrées
1990	3.673	912	75.472
1991	3.797	1.209	78.060
1992	3.957	1.072	80.945
1993	4.028	1.157	83.816
1994	4.384	1.065	87.135
1995	4.996	993	91.138
1996	4.550	643	95.045
1997	4.165	894	98.316
1998	4.162	801	101.677
1999	3.971	449	105.199
2000	4.086	506	108.779
2001	4.190	511	112.458
2002	4.156	695	115.919
2003	3.866	958	118.827
2004	4.213	1.982	121.058

Source : Institut national des statistiques

Les possibilités qu'offre le statut actuel des associations en matière de transparence et de responsabilité interne et externe sont, d'après la plupart des personnes interrogées, plus grandes qu'il y a cinq ans. Par contre, rares sont les représentants du monde associatif qui signalent une progression en ce qui concerne la flexibilité de l'organisation, l'accès aux subsides ou aux marchés, la fiscalité,...

CONCERNANT LES RÉGLEMENTATIONS SECTORIELLES, LES AVIS DIVERGENT

Les différents secteurs du monde associatif sont également soumis à diverses réglementations sectorielles qui s'appliquent aux soins de santé, à l'enseignement, à l'économie sociale, à l'aide sociale, au sport ou à d'autres domaines. L'appréciation de cette réglementation varie considérablement. Quatorze des responsables interrogés (8 en Flandre, 5 en Wallonie et 1 au niveau fédéral) signalent que leur secteur est plus satisfait actuellement qu'il y a cinq ans; 12 (3 en Flandre, 6 en Wallonie et 3 au niveau fédéral) sont moins satisfaits; pour 7 interlocuteurs enfin, le niveau de satisfaction est resté inchangé. En général, le camp des mécontents est plus important en Wallonie qu'en Flandre.

Les raisons d'une plus grande satisfaction sont très diverses. Certains font remarquer que les procédures administratives sont plus claires, plus simples et plus souples qu'avant. En Flandre, l'"Actieplan Reguleringsmanagement" qui doit permettre au gouvernement flamand de réaliser la simplification administrative et d'améliorer la qualité de la législation flamande, n'est pas étranger à cette évolution. La nouvelle législation prévoit également, dans certains secteurs, un plus grand souci de la qualité. Par ailleurs, l'introduction du financement par enveloppe a donné lieu à une assez grande satisfaction. Ce système permet simultanément

une plus grande liberté en matière d'initiative et d'affectation des ressources, plus de responsabilité et souvent l'octroi de davantage de moyens aux organisations subsidiées en échange d'une professionnalisation et d'une qualité accrues.

Dans la partie francophone du pays, on évoque également à plusieurs reprises la simplification résultant du remplacement de divers statuts d'emplois particuliers par la mesure d'Aide à la Promotion de l'Emploi (APE).

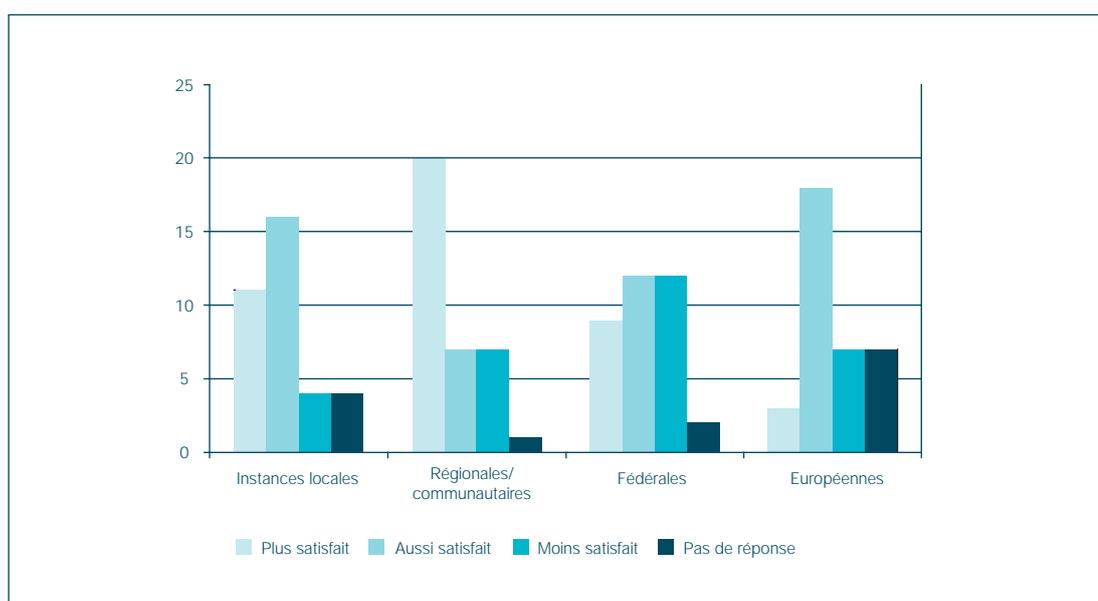
Certains secteurs sont cependant moins satisfaits. Ils déplorent la "sur-réglementation", une plus grande charge de travail, un recul de la sécurité juridique, le manque de lisibilité de la législation ainsi que l'adoption d'un système de subventions par projet. Du côté francophone, on évoque souvent la récente application du nouveau Décret relatif à la formation permanente. Le secteur craint que ce décret n'apporte aucune simplification administrative.

Globalement, pour ce qui est de la transparence, de la responsabilité (interne et externe) et des subsides, les personnes interrogées voient nettement plus de possibilités dans les réglementations sectorielles qu'il y a cinq ans. En ce qui concerne la fiscalité, l'encadrement administratif et l'accès aux marchés, les possibilités restent, selon la plupart, inchangées. Ce n'est qu'au niveau de la flexibilité qu'on ne voit se dessiner aucune tendance nette.

LA RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS : EXISTENCE DE DISPARITÉS

Les associations belges entretiennent des contacts avec une multitude d'instances publiques: locales, provinciales, communautaires, régionales, fédérales et européennes. Nos témoins privilégiés perçoivent en général une plus grande satisfaction qu'il y a cinq ans concernant la politique menée dans leur secteur, avec toutefois des disparités selon le thème considéré et l'instance publique concernée. Ainsi, pour ce qui est des subsides, les responsables interrogés se montrent plutôt satisfaits. C'est également le cas pour la politique menée en matière de normes et de souci de la qualité.

TABLEAU 5.2. Opinion concernant les relations avec les pouvoirs publics par rapport à 2000



Comme le montre le graphique, le degré de satisfaction concernant les pouvoirs régionaux et communautaires a nettement augmenté dans les deux parties du pays ces cinq dernières années. Pour ce qui est des instances fédérales, seule une minorité, parmi les responsables interrogés, constate dans leur secteur un degré de satisfaction plus élevé. Le degré de satisfaction relatif aux autorités locales ne semble pas avoir beaucoup changé. C'est également le cas pour les fédérations qui entretiennent des contacts avec les instances européennes.

La hausse du degré de satisfaction concernant la relation avec les *instances régionales et communautaires* est plus nette du côté flamand. La raison invoquée pour expliquer cette hausse est que les pouvoirs publics flamands font preuve de plus de considération qu'auparavant pour le monde associatif et se concertent davantage avec les associations des différents secteurs. On évoque également les plans stratégiques, des directives plus claires et la diminution des charges administratives.

Un degré de satisfaction moindre, que ce soit dans la partie néerlandophone ou francophone du pays, s'explique généralement par des promesses non tenues, un excès de règles, ...

Concernant la relation avec *les instances fédérales*, les avis divergent davantage. On note cependant quelques éléments de satisfaction. Ainsi, 2002 a vu la création du Conseil supérieur des Volontaires, organe de concertation et de consultation où les bénévoles peuvent exprimer leurs préoccupations. Quelques secteurs sont reconnus comme de véritables interlocuteurs et ont désormais une relation plus structurée avec les services fédéraux. On apprécie aussi tout ce qui a pu réduire les obligations administratives.

Si le degré de satisfaction est moindre qu'il y a cinq ans, c'est lié à plusieurs raisons. Certains signalent que le secteur est méconnu ou qu'il n'y a pas de concertation structurée avec le monde associatif. D'autres trouvent les services fédéraux moins accessibles qu'avant, se plaignent de la rigidité des administrations ou du manque de compétences des pouvoirs publics.

Quand le degré de satisfaction est plus élevé à l'égard de la relation avec les *autorités communales*, il s'explique par un dialogue accru, de nouveaux partenariats (en matière d'environnement par exemple) et par l'augmentation des subsides pour les associations. Dans quelques domaines, on signale toutefois que les communes font souvent concurrence au bénévolat et aux associations locales. Cela se remarque avant tout dans le travail socioculturel et dans la formation, et ce uniquement du côté flamand.

En ce qui concerne la relation avec les *institutions européennes*, huit personnes interrogées n'ont pas répondu à la question car elles n'entretiennent pas de relation avec ces institutions. Seuls quelques responsables trouvent que la relation de leur secteur avec les institutions européennes s'est améliorée depuis 2000, en raison d'une meilleure reconnaissance de leur action.

Quand les responsables interrogés affichent une moindre satisfaction, c'est souvent lié aux Fonds européens. Ils se plaignent de l'accès difficile aux subsides européens, de l'absence de directives claires, d'une inflation de la législation et du contrôle, de même que du montant limité des subsides et des paiements tardifs. A cela s'ajoute le fait que les initiatives ou organisations à caractère plus idéologique éprouvent plus de difficultés à bénéficier de reconnaissance et de financement.

La politique européenne place également le monde associatif devant un paradoxe. Beaucoup de normes en matière d'environnement ou d'hygiène sont approuvées et accueillies favorablement par la majorité des associations, mais celles-ci ne disposent malheureusement pas des moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre.

Quelques-uns enfin citent le pouvoir provincial et s'en déclarent satisfaits. Il est question par exemple des Steunpunten Vrijwilligerswerk (Points d'appui pour le Bénévolat) qui ont vu le jour en Flandre et à Bruxelles.

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON-MARCHAND A CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉ CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

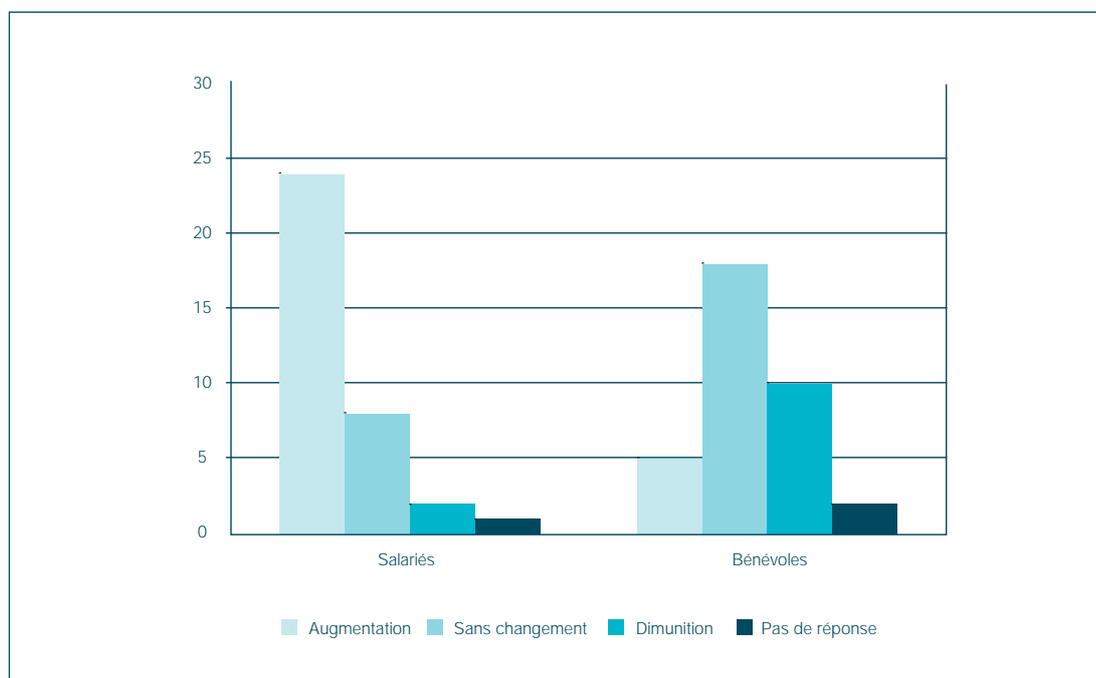
Le nombre d'emplois (en ETP) n'aurait baissé que dans un seul des secteurs étudiés. Une minorité des responsables interrogés (8) font état d'un statu quo, tandis qu'une nette majorité (25) signalent une augmentation du nombre d'emplois par rapport à il y a cinq ans.

L'augmentation médiane est de 10%. Le Bond Beter Leefmilieu (BBL), le Centre d'Action Laïque et le Koepel van Buurt- en Nabijheidsdiensten enregistrent de fortes augmentations. Le BBL impute la hausse du nombre d'emplois à un mouvement de rattrapage dans l'octroi de subsides au secteur environnemental. Le développement du secteur des services de proximité, qui en était à ses balbutiements en 2000, est actuellement pleinement soutenu, tant par le gouvernement fédéral que par les instances régionales (surtout du côté flamand), entre autre dans le cadre d'une politique d'activation. Le Réseau des Fondations belges attire l'attention sur le fait que l'emploi n'a que fort peu augmenté dans les fondations, mais que le secteur lui-même, du fait de son soutien à d'autres associations, a permis d'augmenter l'emploi dans le monde associatif.

En général, les personnes interrogées considèrent l'évolution du nombre d'emplois comme positive. Elles y voient des possibilités accrues de réaliser leur objectif social et de développer leur offre de services de manière professionnelle et qualitative. Plusieurs d'entre elles signalent que cette évolution est avant tout le résultat d'une dynamique propre et non pas de subsides supplémentaires. Les responsables expriment cependant des préoccupations importantes. Près d'un quart d'entre eux (8) signalent que cette augmentation de l'emploi n'est pas suffisante pour répondre aux besoins croissants. La charge de travail augmente également. Ils ajoutent que les exigences imposées par les autorités subsidiaires ont également fortement augmenté au cours de la même période. Dès lors, l'augmentation du personnel ne constitue pas une augmentation "nette".

En ce qui concerne l'évolution attendue de l'emploi pour les deux prochaines années, seuls deux responsables, parmi les personnes interrogées, s'attendent à une baisse dans leur secteur. Pour la moitié des secteurs, les personnes interrogées voient l'emploi rester stable. En effet, la revalorisation des barèmes salariaux laisse moins de marge pour créer des emplois, et on voit peu, voire pas de signaux attestant que les pouvoirs publics souhaiteraient favoriser les secteurs concernés. Seize personnes interrogées pronostiquent par contre une augmentation de l'emploi dans leur secteur ; elles estiment en effet que des subsides liés à des projets pourraient offrir la possibilité d'engager de la main-d'œuvre temporaire, ou que la mobilisation syndicale pourrait mettre le gouvernement sous pression. De nombreux responsables de l'échantillon pensent toutefois que le délai de deux ans est trop court pour voir de grands changements. Certains plans pluriannuels couvrent déjà cette période.

TABLEAU 5.3. Opinion relative au nombre d'emplois salariés et au nombre de bénévoles entre 2000 et 2005.



LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS : ÉVOLUTION POSITIVE

D'après la plupart des personnes interrogées, les conditions de travail du personnel dans les secteurs concernés se sont améliorées. Les récents accords concernant le secteur non marchand, résultats d'une importante mobilisation sociale dans le secteur, n'y sont pas étrangers. Les meilleures conditions de travail sont imputées à de meilleures relations de travail (arrachées par les syndicats), à une politique salariale plus avantageuse, à une politique d'aménagement du temps de travail (crédit-temps) plus favorable pour les plus âgés et à des possibilités plus intéressantes pour concilier travail et famille. Mais il est également fait mention d'éléments structurels et organisationnels tels que l'élargissement de l'encadrement du personnel, la professionnalisation des secteurs, l'amélioration de la politique en matière de ressources humaines, l'informatisation et les possibilités offertes en matière de formation permanente.

Il importe toutefois d'apporter quelques nuances. Plusieurs organisations, dont la Fédération Wallonne des Associations d'Environnement (IEW), ne sont pas soumises aux nouveaux accords. Les petites associations voient moins de chances d'améliorer leurs conditions de travail. De nombreux secteurs signalent des problèmes tels qu'une pression et une charge de travail accrues. La professionnalisation exige des efforts continus de tous les travailleurs. Il faut sans cesse acquérir de nouvelles compétences. Travailler sur la base de projets pose également des problèmes d'organisation et d'insécurité de travail chez le personnel. Le syndrome du "burn-out" se fait sentir chez beaucoup. En dépit des adaptations des conditions de travail, le bien-être du personnel de ces associations est finalement moindre.

LE BÉNÉVOLAT : EN BAISSÉ, DIFFÉRENT ET DE PLUS GRANDE QUALITÉ ?

La question de savoir comment le nombre de bénévoles a évolué ces cinq dernières années génère une seule constante : presque aucun secteur ne dispose de chiffres exacts. Les réponses se basent donc plutôt sur la perception subjective des répondants. Celle-ci est loin d'être positive. Un peu plus de la moitié (18) de

nos interlocuteurs pensent que le nombre de bénévoles est resté inchangé, 10 d'entre eux pensent détecter une baisse et seuls 5 d'entre eux (Boerenbond, Centre d'Action Laïque, Caritas, Verbond van Sociale Ondernemingen et Plate-forme francophone pour le volontariat) parlent d'une augmentation, mais encore est-elle minime (maximum 15%). Ils imputent cette augmentation au nombre croissant d'organisations dans leur domaine, de même qu'au vieillissement de la population qui fait en sorte qu'un groupe relativement important de citoyens dispose de plus de temps pour s'engager dans le bénévolat.

Plusieurs facteurs sont sources d'inquiétude. Beaucoup reconnaissent un courant social sous-jacent d'individualisme, qui a tendance à freiner toute forme d'action ou d'engagement collectif pour la communauté. Lorsque le nombre de membres des associations reste stable ou même lorsqu'il augmente, cela ne se traduit pas automatiquement par autant ou plus d'engagement actif. Les bénévoles déplorent un afflux insuffisant de jeunes; il semble que la pression toujours plus importante des études hypothèque lourdement l'engagement de ceux-ci. Ce groupe important de la population n'a dès lors plus guère l'occasion d'acquérir de l'expérience en matière de bénévolat. Les bénévoles "décrochent" aussi en raison de la pression du travail. Ils ne peuvent ou ne veulent plus s'engager que pour de courtes périodes bien délimitées et pour des initiatives concrètes. Par ailleurs, la complexité croissante de la vie associative fait en sorte que de nombreux bénévoles craignent d'assumer des responsabilités dans la gestion d'une organisation.

Quelques points positifs émergent malgré tout. Ainsi, on voit s'accroître l'engagement des minorités ethniques. Les médias, certaines entreprises et les fondations s'intéressent à l'engagement social bénévole, voire le soutiennent activement. De nouvelles formes de bénévolat voient le jour. L'engagement et l'accompagnement bénévole de courte durée augmentent, mais ne sont pas spécialement "visibles". Et beaucoup estiment que bon nombre de "jeunes pensionnés" souhaitent se rendre utiles à la société et disposent du temps nécessaire pour cela.

Point positif également, presque tous les responsables interrogés estiment que, par rapport à il y a cinq ans, les conditions générales de travail des bénévoles se sont améliorées. Plus qu'auparavant, l'encadrement professionnel du bénévolat offre aux citoyens actifs un environnement de qualité. C'est d'ailleurs une nécessité car les bénévoles doivent prendre des responsabilités dans un environnement plus complexe, en respectant de nouvelles réglementations et de nouvelles exigences financières et administratives. Ils doivent même devenir plus "professionnels". L'instauration d'un statut spécifique pour les bénévoles constitue une avancée, tout comme la reconnaissance sociale accrue et les possibles indemnités financières.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU SECTEUR ASSOCIATIF AUGMENTENT...

La toute grande majorité (28) des responsables interrogés font état d'une augmentation des moyens financiers disponibles ces cinq dernières années. L'augmentation va de 3% à une multiplication par quatre des ressources. Elle s'élève en valeur médiane à 15%. Cinq responsables font mention d'un statu quo et un seul signale une baisse.

Cette évolution est dans une large mesure accueillie positivement car elle permet aux associations de fournir de meilleurs services. Il subsiste cependant beaucoup de scepticisme. L'augmentation n'est souvent pas proportionnelle aux besoins croissants. Une minorité craint d'ailleurs une diminution des moyens disponibles dans un proche avenir. C'est le cas entre autres des associations environnementales, tant dans la partie néerlandophone que dans la partie francophone du pays. La plupart des secteurs pensent que les moyens disponibles n'augmenteront pas beaucoup ces prochaines années; ceux qui prévoient une légère augmentation sont en effet majoritaires. L'augmentation attendue est surtout imputée aux accords du secteur non marchand, mais se manifeste aussi clairement dans l'enseignement et la formation permanente. Seule la Vlaamse Sportfederatie s'attend à une augmentation très considérable des moyens et ce en raison des promesses gouvernementales.

... GRÂCE À UN FINANCEMENT PUBLIC ACCRU

Pour la plupart des secteurs du monde associatif, les subventions publiques constituent le plus gros apport financier. Nombreux sont ceux qui ont vu le financement public de leur secteur augmenter durant les cinq dernières années. Cette augmentation va de 3% à une multiplication par quatre des moyens (dans le cas du Koepel van Buurt- en Nabijheidsdiensten). L'augmentation médiane s'élève à 15%. Une majorité s'attend d'ailleurs à ce que le financement public continue à progresser les deux prochaines années (20) ou reste stable (9). Toutefois, dans de nombreux cas, les enveloppes budgétaires sont fixées jusqu'en 2007, laissant présager peu de progression.

Mais une minorité de responsables interrogés (6) prévoit quant à elle un avenir plus sombre. Ces responsables notent une baisse des subventions publiques de 2 à 20% les cinq dernières années. C'est l'Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF) qui enregistre la plus forte baisse. Ces secteurs craignent aussi que leurs subsides continuent à baisser dans les deux prochaines années (de 2% à 15%).

... GRÂCE AU RECOURS ACCRU AU FINANCEMENT PRIVÉ NON COMMERCIAL

Les associations ne font pas seulement appel aux pouvoirs publics pour leur financement. Beaucoup signalent d'ailleurs que les subventions publiques sont insuffisantes ou augmentent insuffisamment pour répondre aux besoins croissants. A cela s'ajoute le fait que nombre d'entre elles souhaitent disposer de moyens propres suffisants pour conserver leur autonomie. Elles s'efforcent donc d'élargir leur éventail de ressources.

Le financement privé non commercial, autrement dit les dons et les cotisations des membres, a augmenté dans la plupart des secteurs (16) ces cinq dernières années ou est resté similaire (13). Il est frappant de constater que la Flandre fait plus souvent mention d'une augmentation que la Wallonie où il est plutôt question d'un statu quo.

La stabilité ou l'augmentation des moyens privés non commerciaux serait due à l'accroissement du nombre de membres dans certaines associations ou à l'augmentation de la cotisation. Elle est en tout cas considérée comme un indicateur de confiance de la part du public. Reste la question de savoir jusqu'où on peut encore augmenter les cotisations sans pour autant exclure certains groupes-cibles.

Quelques responsables signalent le fait que les dons sont très fluctuants et dépendants de campagnes spécifiques. Une partie des donateurs serait aussi moins fidèles et moins liés à une seule organisation.

La plupart des secteurs s'attendent à ce que les moyens privés non commerciaux augmentent encore légèrement dans un avenir proche, de 2% à 10%, ou au moins se stabilisent. Pour certains, c'est le résultat d'une évolution sociale. Ainsi le Réseau des Fondations belges espère encore voir la création de nouveaux fonds par des philanthropes fortunés. Pour d'autres, cette augmentation se base sur une nécessité: une hausse de la cotisation est indispensable pour survivre.

... ET GRÂCE AUX PREMIÈRES EXPÉRIENCES DE FINANCEMENT COMMERCIAL

Actuellement, le secteur associatif recourt fort peu aux activités commerciales pour pourvoir à son financement.

Mais l'idée selon laquelle le monde associatif ne peut plus faire fi du commercial poursuit son chemin. D'après les représentants du secteur qui y sont favorables, c'est d'abord le signe que de nouvelles activités à caractère social peuvent aussi, dans une certaine mesure, se financer par le marché. En second lieu, le recours aux activités commerciales assure aux associations une certaine autonomie par rapport aux pouvoirs publics. Enfin, c'est une tendance qui confirme la professionnalisation du secteur, professionnalisation qui entraîne une amélioration de sa capacité à répondre aux besoins sociaux.

D'autres se montrent plus méfiants et se demandent s'il est souhaitable de s'aventurer sur le terrain commercial. Ainsi, le Secrétariat flamand de l'Enseignement catholique estime inopportun de faire de la publicité pour des entreprises dans le secteur de l'enseignement. D'autres doivent faire face à une certaine concurrence avec le secteur privé. Dans certains secteurs, le débat sur la "commercialisation" des activités fait rage et les réticences sont fortes, notamment dans le monde des organisations non gouvernementales de coopération au développement. Pour de nombreux bénévoles et professionnels de ce secteur, cela pose des questions éthiques. Ils craignent que la frontière entre commercial et non commercial s'estompe et que de nouvelles formules de collecte de fonds ne voient le jour, avec le risque que les associations ne se fassent concurrence et que le secteur dans son ensemble ne soit poussé à adopter des pratiques plus commerciales.

Les associations peuvent aussi, à l'instar des entreprises privées, réaliser des missions pour les pouvoirs publics à des conditions "commerciales". Ce faisant, d'après certains, une association peut compromettre son rôle de contre-pouvoir vis-à-vis des autorités publiques.

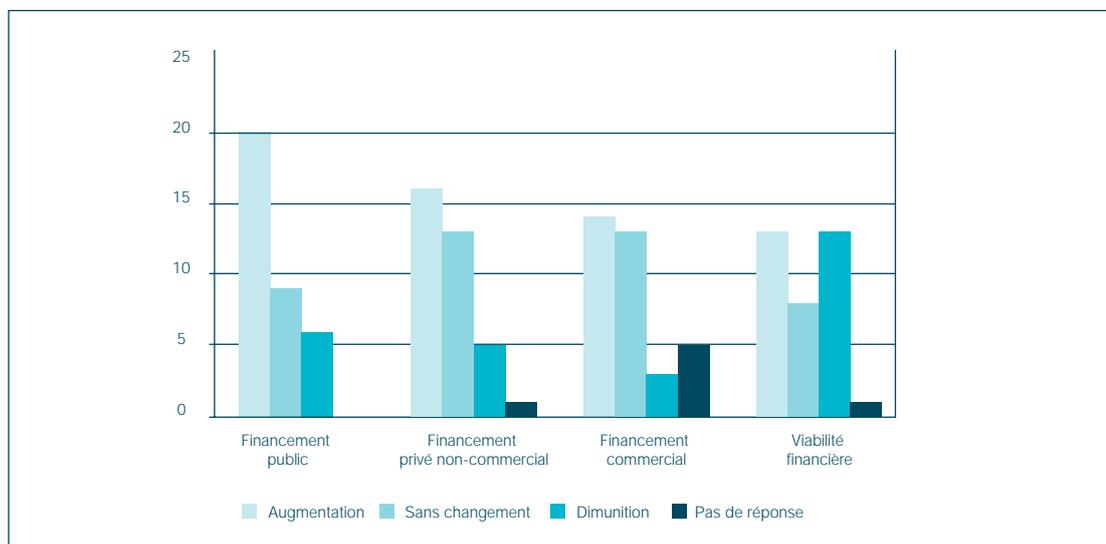
On note une augmentation des rentrées commerciales dans 14 secteurs. Cette croissance oscille entre 5% et 30%, avec une valeur médiane de 15%, et résulte souvent de rentrées publicitaires. Treize des responsables interrogés déclarent que les revenus commerciaux sont restés identiques et trois voient cette source financière baisser. Un responsable impute la diminution des rentrées commerciales dans son secteur à la rigueur de la réglementation. Ainsi, seules les écoles d'une certaine dimension peuvent disposer d'une cafétéria. En contrepartie, l'Etat accorde certes davantage de subsides, mais ils ne suffisent pas à compenser ce manque.

A peu près la moitié (15) des responsables interrogés s'attendent à ce que les rentrées commerciales augmentent légèrement ces deux prochaines années. La hausse attendue oscille entre 1% et 15%.

... MAIS CELA N'ENTRAÎNE PAS AUTOMATIQUEMENT UNE PLUS GRANDE VIABILITÉ FINANCIÈRE

Quel impact ce "cocktail" variable de ressources financières diverses a-t-il sur la viabilité des associations? On observe ici de grandes différences entre les secteurs. Dans moins de la moitié des cas (13), on estime que la viabilité financière s'est améliorée ces cinq dernières années et qu'elle s'est simplement maintenue dans 8 cas. Treize responsables constatent une fragilisation dans leur secteur. Il semblerait que ce sont surtout les grandes organisations qui aient pu conserver ou améliorer leur capacité financière, alors que les petites associations ont beaucoup plus de mal et ce, dans tous les secteurs.

TABLEAU 5.4. Opinion relative à l'évolution des moyens financiers entre 2000 et 2005



Comme on vient de le suggérer, l'amélioration de la viabilité financière des associations s'explique dans de nombreux cas par l'augmentation des subsides, des moyens propres et des actions commerciales. Une meilleure organisation et une gestion plus professionnelle ont également contribué à renforcer la capacité financière dans plusieurs secteurs.

Mais ni l'élargissement de la gamme des financements, ni l'optimisation de l'organisation et de la gestion ne permettent de rassurer totalement le monde associatif. Beaucoup signalent que les revenus provenant de subsides et d'organismes tiers sont souvent variables (les entreprises et les fondations ne sont pas épargnées par les effets de mode), ou bien sont payés trop tardivement. Or, les systèmes de préfinancement ne sont pas courants et de nombreuses associations doivent faire appel à des emprunts ou à leurs propres réserves pour couvrir leurs charges. Entre-temps, les frais de personnel et de fonctionnement augmentent, tout comme les frais bancaires. On impose sans cesse de nouvelles exigences, que ce soit en matière de qualité, de sécurité, d'obligations environnementales, administratives ou financières; pour y répondre, il faut davantage de moyens. La préoccupation majeure reste le fait que les rentrées (bien qu'en augmentation) soient insuffisantes pour répondre aux besoins sans cesse croissants.

Les associations vivent donc largement dans l'insécurité en ce qui concerne leur viabilité financière future. Cet aspect est perçu très différemment par les intéressés. Trois groupes se dessinent. Pour un tiers des responsables interrogés, les capacités financières devraient augmenter, mais pas à court terme. Un autre tiers s'attend plutôt à un statu quo. Pour ces deux groupes, les subventions publiques constituent la variable la plus cruciale. Si elles augmentent, leur viabilité sera renforcée; dans le cas contraire, la situation sera beaucoup plus problématique. Un dernier groupe de responsables se montre plus pessimiste. Ceux-ci sont en effet d'avis que la viabilité financière de leur secteur va régresser. Une diminution des subsides, une baisse des dons et le fait que les tâches ne cessent de se multiplier étayent leur intuition.

LE SOUTIEN MORAL DE L'OPINION PUBLIQUE SE RENFORCE

Un point fait l'unanimité au sein du monde associatif, quel que soit le secteur envisagé : aucun des acteurs interrogés ne constate une diminution de l'appréciation de l'opinion publique au cours des cinq dernières années. Au contraire, une très grande majorité des responsables interrogés (26) estime que l'opinion publique apprécie davantage le secteur associatif en 2005 qu'il y a cinq ans. Ils fondent cette affirmation sur plusieurs facteurs : la demande pour les services qu'ils fournissent augmente, les listes d'attente s'allongent, les médias s'intéressent davantage au secteur et les enquêtes de satisfaction confirment cette tendance.

Comment expliquer cette appréciation croissante? Il y a des raisons externes telles qu'une perception généralement favorable de la cohésion sociale que les associations contribuent à créer, et du rôle joué par les volontaires. La désignation d'un Ministre (par exemple pour l'économie sociale) confère également une légitimité publique. Les médias y contribuent eux aussi lorsqu'ils portent leur attention sur certains segments du monde associatif. Les Jeux Olympiques, par exemple, ont donné une image positive du monde sportif. Certains secteurs y sont attentifs et soignent davantage leur communication externe. Cela nous amène aux causes internes de l'appréciation du public. Celui-ci apprécie le professionnalisme accru des travailleurs et des bénévoles ainsi qu'un fonctionnement transparent. Pour certaines organisations, une modernisation du fonctionnement et un changement de nom ont eu un impact positif.

Cependant, quelques secteurs ne bénéficient pas encore de cette appréciation du public et sont trop souvent associés, aux yeux de celui-ci, à de l'amateurisme.

L'APPRÉCIATION DES POUVOIRS PUBLICS A ÉGALEMENT AUGMENTÉ

La plupart des secteurs trouvent que l'appréciation des pouvoirs publics pour leur travail a augmenté (22) ou est restée stable (7) ces cinq dernières années. Ils associent ce fait à une revalorisation générale du monde associatif. Celui-ci est davantage considéré comme un partenaire important susceptible de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la création d'emplois. Les représentants flamands constatent que les choses évoluent davantage au niveau du gouvernement flamand que du côté du gouvernement fédéral.

D'une part, la professionnalisation du fonctionnement de nombreuses associations, de même que leur reconnaissance formelle (et le nouveau cadre juridique) ne sont pas étrangères à cette tendance à une appréciation accrue de la part des institutions publiques. Ces instances découvrent les associations comme étant des acteurs professionnels dotés de compétences précieuses.

Quelques organisations (5), surtout du côté francophone, s'estiment moins appréciées. Ainsi, le fait qu'une petite association reçoive un subside n'est pas nécessairement en soi un gage d'appréciation mais peut ressembler à une opération "charitable" à l'égard d'un "quémandeur". De plus, la subsidiation peut avoir pour conséquence l'instrumentalisation des organisations associatives, qui perdent ainsi leur rôle de groupe de pression.

ATTENTION ACCRUE DES MÉDIAS : LE MÉRITE EN REVIENT AUX ASSOCIATIONS ELLES-MÊMES

L'intérêt des médias pour le travail des associations a, d'après de nombreux secteurs, augmenté (16) ou est resté inchangé (15). Ce ne sont pourtant pas les médias qui ont découvert (ou redécouvert) leur existence. En fait, ce sont plutôt des facteurs externes, tels qu'une étude universitaire ou l'attention qu'un Ministre parvient à obtenir pour un secteur, qui ont contribué à placer le monde associatif sous les projecteurs. Les associations y ont également contribué elles-mêmes en abordant les médias d'une manière plus professionnelle ou par le biais d'actions qui ont fait parler d'elles.

Quelques responsables déplorent toutefois une baisse relative de l'attention des médias pour leur secteur. Leur travail aurait trop peu de rapport avec l'actualité et ne serait pas suffisamment attractif pour les médias en quête de sensationnalisme. Leur histoire serait trop complexe pour être facilement rapportée au public. Par ailleurs, bénéficier de l'attention des médias n'implique pas une meilleure appréciation. On peut ainsi voir naître une image négative pour un secteur ou une association qui défend ses intérêts ou ceux de son groupe cible.

LA SATISFACTION DES MEMBRES ET DES USAGERS A PROBABLEMENT AUGMENTÉ

La majorité des secteurs (17) considèrent que l'appréciation de leurs membres ou usagers pour leur secteur a augmenté. Une multitude d'indicateurs le prouvent : les dons s'accroissent; le nombre de membres reste stable ou augmente; le nombre de participants aux réunions est en hausse; les demandes de services sont en croissance constante. Sans compter que des enquêtes (en nombre limité il est vrai) parmi les usagers font état d'une plus grande satisfaction.

Plusieurs secteurs (11) rencontrent autant d'appréciation de la part des membres ou usagers qu'il y a cinq ans. Pour certains, c'est uniquement affaire d'intuition car ils ne disposent pas de données pour étayer leur jugement.

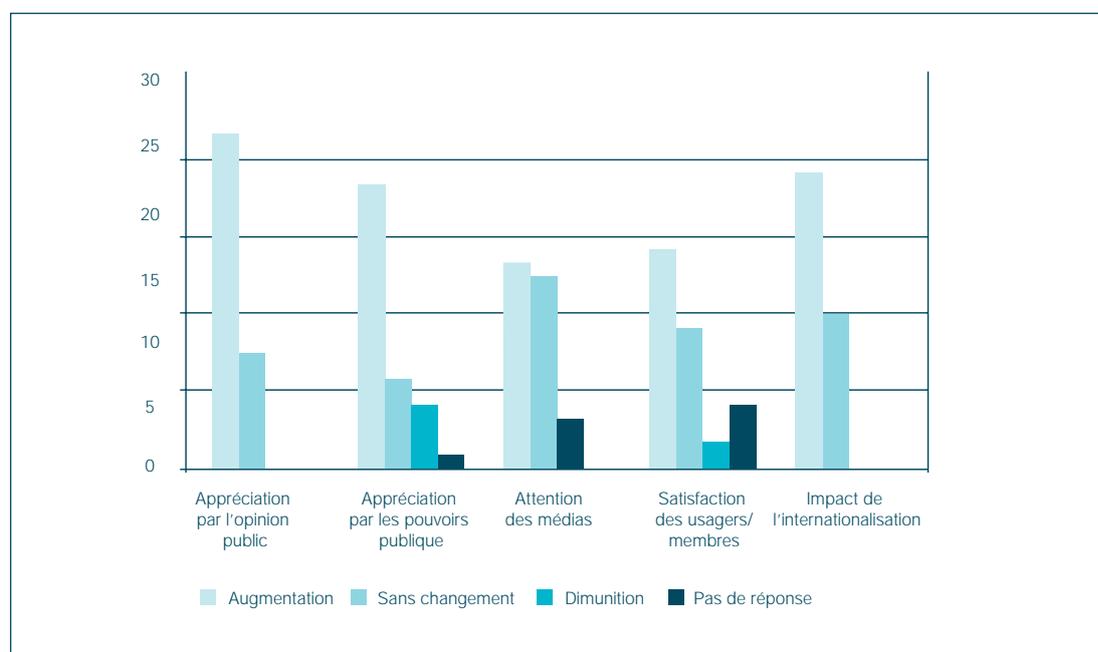
L'IMPACT DE L'INTERNATIONALISATION

Le monde associatif est confronté à l'ouverture des frontières. Les effets de l'internationalisation se font sentir dans tous les secteurs. Une majorité (23) parmi les personnes interrogées le constate surtout depuis cinq ans ; les autres, depuis plus longtemps encore.

L'Europe est le niveau qui influence le plus le fonctionnement du monde associatif. Des réseaux sectoriels européens prennent forme, développent un agenda européen et mettent sur pied des projets à l'échelle de l'Union. L'élargissement de l'Union européenne rend ce terrain d'action toujours plus vaste. Les instances européennes sont elles aussi de plus en plus déterminantes. Par exemple, les directives en matière de droits d'auteur, d'environnement, de bien-être animal ou de statut exercent un impact normatif. Certaines décisions prises au niveau européen ont des conséquences énormes. Songeons par exemple au Décret de Bologne ou aux modifications de la politique agricole commune. L'Europe offre aussi de nouvelles sources de financement dont la principale, pour les associations, est le Fonds social européen. Mais ces sources apparaissent comme complexes et relativement peu fiables. Les instances européennes se montrent en outre souvent méfiantes à l'égard du monde associatif.

L'internationalisation ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe. Le monde associatif belge est également confronté à des enjeux mondiaux. Dans quelques secteurs, cela s'est déjà exprimé sous forme d'engagement dans des réseaux civils internationaux ou de participation à des campagnes internationales. L'associatif entre ainsi en contact avec les préoccupations des populations et de la société civile dans d'autres continents et plus particulièrement dans l'hémisphère Sud.

TABLEAU 5.5. Opinion relative à d'autres évolutions entre 2000 et 2005



SYNTHÈSE DU CHAPITRE

Nous avons tenté de "prendre le pouls" du monde associatif belge, par-delà la grande hétérogénéité qui caractérise ce secteur, que ce soit en termes idéologiques, régionaux ou sectoriels. Des représentants de 35 organisations fédératives nous ont fait part de leur opinion sur des thèmes d'une grande importance pour le monde associatif. Nous avons pu en déduire leur perception de l'évolution de leur secteur au cours des cinq dernières années et l'idée qu'ils se font de son avenir proche.

On apprend ainsi que la nouvelle loi de 2002 sur les ASBL est appréciée dans la mesure où elle incite à une plus grande transparence et à une professionnalisation du secteur. Des questions relatives aux réglementations sectorielles, nous retenons la demande, de la part des responsables, d'une réglementation claire, souple et simple. Les associations attendent des autorités reconnaissance et respect, ainsi qu'une concertation structurée avec des services publics compétents. Les pouvoirs régionaux et locaux surtout sont bien cotés.

L'emploi a augmenté ces dernières années dans presque tous les secteurs, et cette évolution est qualifiée de positive. Mais parallèlement, les besoins aussi ont augmenté, et la pression de ceux-ci ainsi que la charge de travail accrue sont des sujets de préoccupation.

On ne dispose guère d'informations concernant les bénévoles dans les associations belges, mais l'inquiétude règne à ce sujet. En effet, les responsables interrogés estiment que le bénévolat stagne - voire diminue - dans de nombreux secteurs. Les jeunes s'engagent moins. Le travail associatif est devenu plus complexe et il rebute certains. Néanmoins, on constate aussi l'émergence de nouveaux groupes de bénévoles : les minorités ethniques et un groupe important de "jeunes retraités".

Les moyens financiers des associations de nombreux secteurs ont augmenté ces cinq dernières années. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des subventions publiques, mais de nombreuses associations se voient également contraintes de faire appel au financement privé (tant non commercial que commercial) pour répondre aux demandes et aux besoins croissants. Il en a résulté, pour bon nombre de petites organisations, une fragilisation de leur viabilité financière au cours des cinq dernières années. Même parmi les plus grandes associations, beaucoup d'inquiétudes subsistent quant à leur avenir sur le plan financier.

Les associations sont portées par le soutien moral de l'opinion publique. Tous les responsables interrogés s'accordent sur le fait que l'appréciation du public pour le monde associatif a en effet augmenté ces cinq dernières années. Les associations sont considérées comme des sources essentielles de cohésion sociale. Les pouvoirs publics montrent eux aussi davantage de reconnaissance à l'égard du secteur. Le professionnalisme et l'expertise des associations n'y sont pas étrangers. Quant aux médias, s'ils s'intéressent davantage que par le passé à certains segments du monde associatif, le mérite en revient bien souvent aux associations elles-mêmes. Par ailleurs, de nombreux indicateurs montrent que les membres et les usagers des services des associations sont aussi plus satisfaits qu'il y a cinq ans.

Enfin, l'internationalisation représente un défi de taille pour le monde associatif belge. Tous les secteurs ont ressenti l'incidence de la mondialisation ces dernières années. L'arène européenne exerce un impact important, tant au niveau politique qu'au niveau pratique (notamment en terme de subventionnement). A cela s'ajoutent également des défis au niveau mondial, ce qui explique que de plus en plus d'organisations s'engagent dans des réseaux internationaux.

Annexe

LISTE DES FÉDÉRATIONS ET CONFÉDÉRATIONS INTERROGÉES
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES
LA NOMENCLATURE N-ISBL

Liste des fédérations et confédérations interrogées

Fédéral

Febecoop – Fédération belge de l'Economie sociale et coopérative
 Alliance nationale des Mutualités chrétiennes
 Union nationale des Mutualités socialistes
 Réseau des Fondations belges

Région/Communauté flamande

ACW
 Boerenbond
 Bond Beter Leefmilieu – BBL
 Coprogram vzw
 Koepel van Buurt- en Nabijheidsdiensten
 Pluralistisch Platform Gehandicaptenzorg - PPG vzw
 Socio-culturele werkgeversfederatie - Sociare vzw
 Unizo
 Verbond Sociale Ondernemingen – VSO vzw
 Vlaams Overlegplatform Sociale Economie en meerwaarde-economie - VOSEC
 Vlaams Secretariaat van het Katholiek Onderwijs - VSKO
 Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk vzw
 Vlaamse Confederatie van Social Profit Ondernemingen - VCSPPO vzw
 Vlaamse Sportfederatie - VSF vzw

Wallonie/Communauté française

Association Interfédérale du Sport Francophone - AISF
 Association pour le Volontariat - APV
 CARITAS (Belgique francophone et germanophone)
 Centre d'Action laïque - CAL
 Centre National de Coopération au Développement- CNCD
 Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale- CAIPS
 Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et SocioCulturel - CESSOC
 Conseil de la Jeunesse d'Expression Française - CJEF
 Fédération Bruxelloise des Opérateurs de l'Insertion Socioprofessionnelle- FEBISP
 Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes - FISSAJ
 Fédération Wallonne de l'Agriculture - FWA
 Fédération wallonne des Associations d'Environnement - IEW
 Mouvement Ouvrier Chrétien - MOC
 Plate-forme Francophone pour le Volontariat
 Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique - SeGEC
 Solidarité des Alternatives Wallonie-Bruxelles – SAW-B
 Union Francophone des Entreprises Non Marchandes – UFENM

Références bibliographiques

- Alexander, J.C., "Introduction. Civil Society I, II, III: Constructing an empirical concept from normative controversies and historical transformations", in: Alexander, J.C. (ed.), *Real Civil Societies. Dilemmas of Institutionalization*, Sage, London, pp.1-19, 1998
- Australian Bureau of Statistics, *Nonprofit Institutions Satellite Account*, Australian National Accounts, no. 5256-0, Canberra, 2002.
- Commission des Communautés européennes/Eurostat, *Système européen des comptes - SEC 1995*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1996.
- Defourny J., Develtere P., Fonteneau, B. (eds), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck Université, Bruxelles, 1999
- Defourny, J., Dubois, P. et Perrone, B. , *La démographie et l'emploi rémunéré des ASBL en Belgique*, Centre d'Economie Sociale, Université de Liège, Liège, 1997.
- Develtere P., Van Ootegem, L., Raymaekers, P., *Les fondations en Belgique : profil du secteur*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2004
- Economie sociale. Enjeux conceptuels, insertion par le travail et services de proximité*, ULg (CES) – KUL (HIVA) - UCL (CERISIS, IRES, ANSO), De Boeck Université, Bruxelles, 2000
- Elchardus M., Huyse L., Hooghe, M., *Het maatschappelijk middenveld in Vlaanderen*, VUBPress, Brussel, 2000
- Fondation Roi Baudouin, *Le secteur non marchand en Belgique. Aperçu socio-économique*, Rapport de synthèse, Bruxelles, octobre 2001.
- Groupe de travail IRE, *Comptabilité et Audit dans le secteur non marchand – Partie comptabilité*, *Etudes IRE*, 4/2002
- Habermas J., *Faktizität und Geltung*, Suhrkamp, Frankfurt, 1992
- Institut des Comptes Nationaux, *Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2000 et 2001*, Banque nationale de Belgique et Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège, Bruxelles, 2004 (a).
- Institut des Comptes Nationaux, *Comptes nationaux. Partie 2. Comptes détaillés et tableaux 1995-2003*, Banque nationale de Belgique, Bruxelles, 2004 (b).
- Institut des Comptes Nationaux, *Comptes régionaux 1995-2003*, Bruxelles, 2005.
- Institut National des Statistiques (INS), *Statistiques démographiques*, Bruxelles, 2004.
- Kaminski, P., *Note d'information sur l'élaboration d'un compte satellite des institutions sans but lucratif*, document n°66/D130, Paris, 11 avril 2005.
- Lyons, M., Hocking, S., Hems, L., Salamon, L.M., "The Nonprofit Sector in Australia", in Salamon, L.M., Anheier, H.K., List, R., Toepler, S., Sokolowski, W. and Associates, *Global Civil Society, Dimensions of the Nonprofit Sector*, The Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, Baltimore, 1999, pp. 203-217.
- Marée, M, Mertens, S., *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*, Les Éditions de l'Université de Liège, 2002

Mertens, S., "De satellietrekening van verenigingen. Wat leert ons het Belgische experiment" *De gids op maatschappelijk gebied*, 2004, n°6, pp. 5-14.

Mertens, S., "Le compte satellite des associations en Belgique", RECMA, 2004, n°292, pp. 42-58.

Mertens, S., *Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif en Belgique*, Thèse de doctorat en sciences économiques, prix ARCO pour la recherche scientifique dans le secteur non marchand et en économie sociale, Université de Liège, Liège, 2002.

Mertens, S., Adam, S., Defourny, J., Marée, M., Pacolet, J., Vande Putte, I., "The Nonprofit Sector in Belgium" in Salamon, L.M., Anheier, H.K., List, R., Toepler, S., Sokolowski, W. and Associates, *Global Civil Society, Dimensions of the Nonprofit Sector*, The Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, Baltimore, 1999, pp. 43-61.

Mertens, S., Lefèbvre, M., "La difficile mesure du travail bénévole dans les institutions sans but lucratif" in Institut des Comptes Nationaux, *Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2000 et 2001*, Banque nationale de Belgique et Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège, Bruxelles, 2004, pp.1-9.

Salamon, L, Anheier, H., *The Emerging Sector : an Overview*, The Johns Hopkins University Institute for Policy Studies, Baltimore MD, 1994.

Salamon, L, Anheier, H., List, R., Toepler, S., Sokolowski, W. and Associates, *Global Civil Society, Dimensions of the Nonprofit Sector*. The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, Baltimore MD, 1999.

Statistics Canada, *Satellite Account of nonprofit Institutions and Volunteering, 1997-1999*, Catalogue no. 13-015-XIE, Ottawa, 2004.

Tice, H. and Members of the NPI Handbook Test Group, *Portraying the Nonprofit Sector in Official Statistics : Early Findings from NPI Satellite Accounts*, Paper prepared for the 27th General Conference of the International Association for Research in Income and Wealth, Djurhamn, Sweden, 18 to 24 August 2002.

United Nations, *Handbook on Non-profit Institutions in the System of National Accounts*, United Nations publications, Sales no.E.03.XVII.9, 2003.

Vanoli, A., "Sur la structure générale du SCN à partir de l'expérience du système élargi de comptabilité nationale français", *Review of Income and Wealth*, Series 32, n°2, 1986, pp. 155-199.

La Nomenclature N-ISBL

N-ISBL	CODES NACE-BEL CORRESPONDANTS
1. Culture, sports et loisirs	
<i>11. Culture</i>	
111. Edition	22.1
112. Activités cinématographiques et vidéo	92.1
113. Activités de radio et de télévision	92.2
114. Activités de spectacle et d'amusement	92.3
115. Autres activités culturelles	92.5 (sauf 92.53)
<i>12. Sports</i>	
121. Gestion d'installations sportives	92.61
122. Activités de clubs et associations	92.621
123. Autres activités sportives	92.622, 92.623
<i>13. Loisirs</i>	
131. Agences de voyage	63.3
132. Associations de jeunes	91.33 (partim)
133. Autres activités de loisirs	92.7, 92.53
2. Education et recherche	
<i>21. Enseignement fondamental et secondaire</i>	
211. Enseignement primaire	80.1
212. Enseignement secondaire	80.2
<i>22. Enseignement supérieur et recherche</i>	
221. Enseignement supérieur et recherche	80.3
<i>23. Autres formations</i>	
231. Formation permanente	80.421
232. Autres formations n.d.a.	80.41, 80.42 (sauf 80.421)
<i>24. Recherche et développement</i>	
240. Recherche et développement	73
3. Santé	
<i>31. Services curatifs avec hébergement</i>	
310. Services curatifs avec hébergement	85.11
<i>32. Services curatifs sans hébergement</i>	
321. Pratique médicale et dentaire	85.12, 85.13
322. Activités paramédicales	85.143, 85.144
<i>33. Autres activités pour la santé humaine</i>	
330. Autres activités pour la santé humaine	85.14 (sauf 85.143, 85.144)
4. Action sociale	
<i>41. Institutions pour enfants</i>	
411. Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté	85.312, 85.313
412. Crèches et garderies d'enfants	85.321
<i>42. Institutions pour handicapés</i>	
421. Instituts pour mineurs handicapés	85.311
422. Instituts pour adultes handicapés	85.314

43. <i>Maisons de repos pour personnes âgées</i>	
430. Maisons de repos pour personnes âgées	85.315
44. <i>Autres activités d'action sociale</i>	
441. Centres PMS	85.323 (partim)
442. Autres activités sociales avec hébergement	85.316
443. Autres activités sociales sans hébergement	85.323 (partim), 91.33 (partim)
5. Défense des droits, intérêts et convictions	
51. <i>Organisations économiques, patronales et professionnelles</i>	
511. Organisations économiques et patronales	91.11
512. Organisations professionnelles	91.12
513. Syndicats	91.2
514. Organisations politiques	91.32
52. <i>Environnement</i>	
521. Assainissement et traitement des déchets	90.00
522. Protection et soins des animaux	85.20
53. <i>Autres organisations</i>	
531. Associations religieuses	91.31
532. Militantisme pour une cause d'intérêt général	91.33 (partim)
533. Défense d'intérêts spéciaux	91.33 (partim)
6. Autres activités des associations	
61. <i>Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction</i>	
611. Agriculture	1
612. Sylviculture	2
613. Pêche	5
614. Industries extractives	10 à 14
615. Industries manufacturières	15 à 37 (sauf 22.1)
616. Electricité/gaz/eau	40, 41
617. Construction	45
62. <i>Commerce de gros et de détail, réparations</i>	
620. Commerce de gros et de détail, réparations	50, 51, 52
63. <i>Hôtels et restaurants, transports et communication</i>	
631. Hôtels et autres hébergements de courte durée	55.1, 55.2
632. Restaurants, cafés, cantines et traiteurs	55.3, 55.4, 55.5
633. Transports et communications	60 à 64 (sauf 63.3)
64. <i>Activités financières, immobilier, location, informatique</i>	
641. Activités financières	65, 66, 67
642. Immobilier et location	70, 71
643. Activités informatiques	72
65. <i>Autres services aux entreprises</i>	
651. Agences de presse	92.4
652. Autres services fournis aux entreprises	74 (sauf 74.11)
66. <i>Autres services personnels et domestiques n.d.a.</i>	
660. Autres services personnels et domestiques n.d.a.	74.11, 91.33 (partim), 93.00, 95.00

Résumé

Sans prétendre à l'exhaustivité le présent volume a pour ambition de saisir le secteur associatif dans son ensemble et d'aborder des questions socio-économiques majeures qui dépassent les frontières de ses multiples branches d'activités. S'il se veut précis et rigoureux, il vise aussi à être abordable par un large public.

Le problème de l'*identification* du secteur est abordé en premier lieu : qu'entend-on exactement par "secteur associatif" ? Quelles formes juridiques ce terme recouvre-t-il ? Qu'est-ce qui distingue fondamentalement les associations des entreprises classiques et du secteur public ? Ces questions sont traitées dans un premier chapitre intitulé "Guide terminologique du monde associatif", qui a pour objet d'accompagner le lecteur dans le dédale des termes et des concepts qui sont employés pour désigner les associations : "ASBL", "institutions sans but lucratif" (ISBL), "société civile", "secteur non marchand", "économie sociale", ... On montre notamment que le secteur associatif constitue à la fois une part du non-marchand (qui comprend également le secteur public) et une part de l'économie sociale (qui inclut également les coopératives agréées et les sociétés à finalité sociale).

Le deuxième thème concerne la *mesure quantitative* des activités associatives : combien de personnes travaillent dans les associations ? Quelle est leur "valeur ajoutée" ? A combien s'élèvent les subventions publiques dont bénéficient les associations ? Quelles charges doivent-elles supporter ? Ces interrogations forment la trame de trois chapitres. Le chapitre 2, "Lecture commentée des chiffres du compte satellite des ISBL", donne un aperçu particulièrement complet des principaux enseignements qu'il convient de tirer des tableaux statistiques qui ont été tout récemment produits par l'Institut des comptes nationaux sur le secteur associatif. Sont ainsi analysés la contribution des associations au Produit intérieur brut (y compris celle qui est imputable au bénévolat), les ressources tant publiques (subsidés) que privées (cotisations, dons, ...) dont elles bénéficient, les coûts de production et les charges salariales qu'elles doivent supporter, etc.

Le chapitre 3, "Analyse de l'emploi salarié dans les ASBL", complète les données extraites du compte satellite en proposant une analyse détaillée de l'emploi au sein de la principale composante du monde associatif. Avec près de 390 000 emplois équivalents temps plein, les ASBL représentent en effet à elles seules 13,5% de l'emploi salarié en Belgique. Comparativement à la Flandre, le rôle dévolu aux ASBL est légèrement moins important au sud du pays, mais cela résulte principalement du fait que la Wallonie fait, par tradition, davantage appel aux initiatives émanant des pouvoirs publics locaux (communes, provinces, ...) en matière d'éducation, de santé et d'aide sociale. On mettra également en exergue le taux de croissance particulièrement important de l'emploi associatif : celui-ci s'établit en effet à +11,6% entre 1998 et 2002, soit près du double de celui de l'emploi salarié total. Cette croissance, qui se vérifie dans les trois Régions du pays, concerne au total plus de 40 000 emplois, créés principalement dans les secteurs de l'action sociale et de la santé.

Le chapitre 4, "Les fondations d'utilité publique, catalyseurs de la société civile", met en avant, par quelques chiffres-clés, le rôle joué en Belgique par ce type particulier d'organismes que sont les fondations. Ces dernières sont en nombre croissant : on en compte actuellement 439, dont près d'une centaine emploient du personnel salarié correspondant à environ 5 000 emplois ETP. L'art et la culture constituent leurs principaux domaines d'intervention. Ce sont surtout des particuliers qui bénéficient des bourses et des subsides octroyés par les fondations, mais de nombreuses associations font aussi l'objet de leur soutien.

Enfin, le dernier chapitre, "Le point de vue du secteur associatif en Belgique à travers quelques grands acteurs", s'inscrit dans une optique plus qualitative. On a en effet tenté, par voie d'enquêtes, de "prendre le pouls" du monde associatif belge, par-delà la grande hétérogénéité qui caractérise ce secteur, que ce soit en termes idéologiques, régionaux ou sectoriels. Des représentants de 35 organisations fédératives ont ainsi fait part de leur opinion sur des questions relatives à différents thèmes (le cadre législatif et réglementaire du secteur, les relations avec les pouvoirs publics, l'évolution de l'emploi et du bénévolat, les conditions de travail, les moyens financiers privés et publics, l'impact de l'internalisation, ...), ce qui a permis d'en déduire la manière dont ils perçoivent l'évolution de leur secteur au cours des cinq dernières années et celle à laquelle ils s'attendent dans un avenir proche. Ce faisant, ce chapitre donne un aperçu synthétique des enjeux majeurs du monde associatif et des principaux problèmes qu'il rencontre aujourd'hui.

La Fondation Roi Baudouin

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population - www.kbs-frb.be

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique qui a vu le jour en 1976, l'année des 25 ans de règne du Roi Baudouin. La Fondation est indépendante et pluraliste. Nous œuvrons pour améliorer les conditions de vie de la population.

Les dépenses annuelles totales de la Fondation sont de quelques 40 millions d'euros an. Ce budget nous permet de réaliser pas mal de choses au service de la société, mais nous ne pouvons pas tout faire. C'est pourquoi nous choisissons de mettre l'accent sur certains thèmes prioritaires, que nous adaptons aux besoins changeants de la société. Nos programmes centraux pour les années à venir sont: Justice sociale, Société civile, Gouvernance, et Fonds & Philanthropie d'aujourd'hui.

Le programme 'Justice sociale' détecte de nouvelles formes d'inégalité sociale et soutient des initiatives qui accroissent l'autonomie des personnes les plus vulnérables. Avec le programme 'Société civile', nous cherchons à stimuler l'engagement citoyen et à renforcer le mouvement associatif. 'Gouvernance' entend associer plus étroitement les citoyens aux décisions sur les modes de production et de consommation des biens et des services ainsi qu'aux évolutions dans les sciences médicales. Quant au programme 'Fonds & Philanthropie d'aujourd'hui', il vise à encourager des formes modernes de générosité: la Fondation fournit des informations aux donateurs et leur propose toute une gamme d'instruments de philanthropie.

A côté de ces quatre programmes centraux, la Fondation mène aussi plusieurs 'Initiatives spécifiques et structurelles'. Nous menons un projet sur l'aménagement du quartier européen à Bruxelles, soutenons Child Focus et avons conclu un partenariat structurel avec le European Policy Centre.

Précisons encore que tous nos programmes et projets accordent une attention particulière à la diversité culturelle et à l'équilibre des relations hommes-femmes.

Pour atteindre notre objectif, nous combinons différentes méthodes de travail: nous soutenons des projets de tiers, nous développons nos propres projets sur certains thèmes, nous organisons des journées d'étude et des tables rondes réunissant des experts et des citoyens, nous mettons sur pied des groupes de réflexion sur des enjeux actuels et futurs, nous rassemblons autour d'une même table des personnes aux visions très diverses, nous synthétisons les informations ainsi obtenues dans des publications et des rapports (gratuits),...

En tant que fondation européenne en Belgique, la Fondation Roi Baudouin est active au niveau local, régional, fédéral, européen et international. Nous tirons bien sûr parti de notre implantation à Bruxelles, capitale de l'Europe, de la Belgique et des deux grandes Communautés de notre pays

Vous trouverez de plus amples informations sur nos projets et publications sur notre site internet: www.kbs-frb.be. Renseignements pratiques par e-mail info@kbs-frb.be ou tél. +32-70-233 728

Fondation Roi Baudouin

rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles, +32-2-511 18 40, fax +32-2-511 52 21

Les dons à partir de 30 euros versés à notre compte 000-0000004-04 sont fiscalement déductibles.

RAPPORT RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE
ARCOPAR SCRL ET DE DEXIA BANQUE BELGIQUE SA.

